

S

SABA (EDMOND, LOUIS, JACQUES, JOSEPH), né le 17 novembre 1848 à Saint-Denis (Aude), mort le 3 mai 1899 à Castelnaudary (Aude).

Député de l'Aude de 1898 à 1899.

Edmond Saba fit ses études à l'Institution Montès, à Carcassonne. Agé de 20 ans, il se présenta avec succès au concours d'agent voyer du service vicinal de l'Aude, fonction qu'il conserva de 1868 à 1873. Marié en 1873, il partit en Guyane pour améliorer sa situation matérielle et dirigea de 1874 à 1878 la compagnie auri-fère du Mataroni où il eut 500 ouvriers et employés sous ses ordres.

Il revint en France pour raisons de santé et devint imprimeur lithographe à Toulouse (1878). Deux ans plus tard, il était secrétaire de la mairie de Castelnaudary et acheta en 1882 la charge de greffier au tribunal civil de Castelnaudary, charge qu'il vendit quand il fut élu maire de cette ville en 1896 après avoir été successivement conseiller municipal et premier adjoint (1888).

Candidat de la gauche aux élections législatives du 8 mai 1898 dans la circonscription de Castelnaudary, il recueillit 4.277 voix sur 11.084 votants et 14.544 inscrits en devançant le candidat conservateur, le marquis de Laurens-Castelet (4.064 voix), le candidat radical Durand (2.519 voix). Au second tour, il confirma ce succès en obtenant 5.854 voix contre 5.471 au marquis de Laurens-Castelet sur 11 512 votants.

Inscrit au groupe radical et gauche-démocratique, il intervint au cours de la discussion du budget de 1899, déposant un amendement en faveur des enfants de troupe, un autre amendement concernant les traitements des receveurs particuliers des Finances et demandant le relèvement des salaires des cantonniers.

Edmond Saba, aux talents si divers, mourut le 3 mai 1899; il avait laissé inachevé un dictionnaire littéraire « conçu dans un esprit nouveau suivant un plan original ». Il était âgé de 51 ans.

SABATERIE (JEAN-PIERRE), né le 9 août 1855 à Saint-Bonnet-le-Chastel (Puy-de-Dôme), mort le 11 avril 1930 à Paris (7^e).

Député du Puy-de-Dôme de 1902 à 1909.

Sénateur du Puy-de-Dôme de 1909 à 1930.

« Enfant du peuple », fils du propriétaire d'un petit café-hôtel de Saint-Bonnet-le-Chastel, Sabaterie fit ses études au collège de Billom puis à la Faculté de médecine de Paris qui le reçut docteur en 1883 pour une thèse sur l'amputation du segment antérieur de l'œil dans les accidents sympathiques oculaires. Sabaterie choisit alors de s'installer près d'Ambert, à Arlanc, et pour n'en plus bouger, tant immédiatement il sut s'acquérir une sympathie générale. A cet égard, l'énumération qui suit est assez parlante : délégué cantonal d'Arlanc en 1883, organisateur et animateur de la société du sou des écoles laïques, suppléant du juge de paix du canton en 1886, médecin puis administrateur de l'hospice en 1898, membre du conseil d'hygiène de l'arrondissement d'Ambert depuis 1891, médecin-inspecteur des enfants du premier âge et des assistés, médecin de l'association patronale des cordonniers et des sociétés de secours mutuel, président de la commission d'inspection des pharmaciens, etc... C'est dire si son élection par le canton d'Arlanc le 8 juillet 1895, au Conseil général allait de soi, et pareillement sa désignation comme secrétaire de cette assemblée, puis comme membre de la délégation départementale, dont il fut d'ailleurs président de 1899 à 1902, année de son élection à la Chambre. Entre-temps, en 1896, Arlanc enfin se l'était donné pour maire.

En 1902, donc, Sabaterie se présenta aux élections législatives dans l'arrondissement d'Ambert contre Farjon, député depuis si longtemps qu'il apparaît comme inamovible. C'est un triomphe : dès le premier tour, 10.070 voix à Sabaterie contre 5.549 au sortant de droite.

A la Chambre, Sabaterie s'inscrit au groupe de la gauche radicale et, acces-

soirement, au groupe des intérêts agricoles. Membre de la commission de l'armée, il est désigné pour siéger à la commission d'enquête sur l'affaire Humbert.

Après une réélection tout à fait aisée en 1906 — 10.864 voix sur 16.547 votants, son rival le plus heureux n'en obtenant que 2.945 — la Chambre lui marque son estime en l'élisant secrétaire de son bureau. Sabaterie partage alors ses soins entre la commission de l'armée et celle de l'administration générale. Entre beaucoup de propositions de loi qu'il dépose, l'une tend à supprimer l'article premier de la loi du 11 Germinal an XI concernant les prisons.

Mais déjà il brigue le Sénat et à la disparition de Bataille, il se porte candidat. Le 3 janvier 1909, dès le premier tour, il passe par 553 voix sur 1.107 votants et le voilà sénateur du groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, membre de la commission de l'agriculture et de la commission de l'armée. Au Luxembourg, son comportement affable et bienveillant lui assure d'emblée la sympathie générale. Dès 1909, il est rapporteur du projet de loi relatif aux opérations de scellés et, en 1910, du projet de loi sur la réduction des délais de citation et d'assignation. Lors de la discussion d'une proposition de loi réglementant les débits de boissons, il demande le maintien des débits dans les chefs-lieux qui n'ont que peu d'habitants mais où viennent les jours de fête et de foire les gens des alentours.

Pendant la guerre, Sabaterie fait preuve d'un courage remarqué. Médecin-major dirigeant une formation sanitaire, il reçoit coup sur coup en 1917 la croix de chevalier de la Légion d'honneur et la croix anglaise du Distinguished service.

Aussi bien est-il réélu au renouvellement de 1920, quoique seulement au troisième tour et second de sa liste, par 533 voix sur 1.030 votants.

Membre des mêmes commissions, et bientôt de celle de la santé publique, Sabaterie concentre son intérêt sur le régime des pensions (1923) puis sur des problèmes financiers et fiscaux. Il prit notamment une grande part en 1926 à la discussion du projet de loi autorisant les collectivités locales à établir des taxes.

Jean-Pierre Sabaterie est mort subitement en cours de session, le 11 avril 1930, à son domicile parisien. Il était âgé de 74 ans.

SABATIER (AUGUSTE), né le 3 mai 1883 à Azérat (Haute-Loire).

Député de la Seine de 1928 à 1932.

Né à Azérat, dans une famille de cultivateurs, Auguste Sabatier vint s'installer à Paris comme négociant.

Il se présenta aux élections législatives de 1928 et fut élu dans la 2^e circonscription du XVIII^e arrondissement, le 29 avril 1928, au second tour de scrutin, par

11.827 voix contre 7.040 à M. Kahn et 4.482 à M. Pillot, sur 24.045 votants.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine démocratique. Il fut membre de la commission du commerce et de l'industrie.

Il déposa plusieurs propositions de loi, dont une tendant à modifier la loi de 1926 sur la propriété commerciale, et une autre ayant pour objet d'assurer la protection de l'épargne publique.

Il prit activement part à la discussion de diverses propositions de loi relatives aux baux à loyer des locaux à usage commercial ou industriel (1929, 30 et 32), et à celle d'un projet relatif aux commerçants menacés d'expulsion, demandant en outre à interpellier le gouvernement sur de telles expulsions.

Il fut battu aux élections de 1932 par M. Perrin et de nouveau à celles de 1936 par M. Pillot.

Il devint conseiller municipal du XVIII^e arrondissement (quartier de Clignancourt) en 1935, et conserva cette fonction jusqu'en 1941.

SABATIER (PIERRE, GERMAIN, DAMAZE, JEAN, Camille), né le 10 mars 1851 à Tlemcen (Oran).

Député d'Oran de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNVY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 229.)

Camille Sabatier ne se représenta pas en 1889 et ne fit plus acte de candidature.

SABIANI (SIMON, PIERRE), né le 14 mai 1888 à Casamaccioli (Corse).

Député des Bouches-du-Rhône de 1928 à 1936.

Né à Casamaccioli, en Corse, S. Sabiani s'installa à Marseille comme transitaire.

Après la guerre de 1914-18, au cours de laquelle sa conduite lui valut d'être décoré de la Légion d'honneur (en 1915) ainsi que de la médaille militaire et la Croix de guerre, il s'engagea dans la carrière politique, devenant conseiller municipal de Marseille en 1919, puis premier adjoint au maire en 1929. Il fut en outre conseiller général de 1925 à 1939.

Il se présenta aux élections législatives de 1928 dans la 3^e circonscription de Marseille et fut élu au second tour par 5.914 voix contre 5.690 à Canavelli.

De tendance socialiste (il aurait même appartenu un temps au P.C.), il s'inscrivit au groupe des députés indépendants. Il fit partie de la commission des douanes et des conventions commerciales et de celle de la marine marchande.

Il déposa diverses propositions de loi, dont une notamment sur l'aménagement des agglomérations de plus de 500.000 habitants dont Marseille, une autre tendant à faire participer le personnel de certains types de sociétés aux bénéfices réalisés par ces sociétés, etc...

Comme membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, il fut rapporteur de plusieurs projets de loi tendant à l'approbation d'accords commerciaux (Autriche : 1928, Pologne : 1929, Hongrie : 1929) et des projets modifiant certains droits de douane en application de ces accords. Il fut aussi rapporteur de projets de loi relatifs aux tarifs douaniers en Nouvelle Calédonie et en Guadeloupe.

Il participa régulièrement à la discussion du budget (Marine marchande, Travaux publics, Postes, etc...), intervint à plusieurs reprises dans la discussion d'un projet et de propositions de loi relatifs au perfectionnement de l'outillage national, participa à la discussion d'interpellations relatives au chômage.

Il fut réélu, le 1^{er} mai 1932 par 6.748 voix contre 3.935 à Ferri-Pisani, son principal adversaire, et s'inscrivit au groupe de la gauche indépendante.

Toujours membre de la commission des douanes et des conventions commerciales et de la commission de la marine marchande, il devint en outre membre de la commission de l'aéronautique.

Il participa aux travaux de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes des événements du 6 février 1934.

Il déposa diverses propositions de loi dont une sur les sociétés de prêts immobiliers, une autre sur la révision de l'impôt cédulaire foncier, d'autres sur l'emploi des anciens combattants dans les compagnies de tramways et de chemins de fer, etc...

Il prit part à la discussion de plusieurs projets de loi : perfectionnement de l'outillage national, réorganisation de la Compagnie générale transatlantique, établissement de droits de douane sur les fruits et graines oléagineux, etc...

Il demanda à interpeller le gouvernement sur une affaire de construction d'H.B.M. à Marseille.

De nouveau candidat en 1936, il fut battu par M. François Billoux, qui l'emporta au second tour avec 7.286 voix.

SABIN (JULES, Jean, JOSEPH), né le 25 décembre 1870 à Gaillac (Tarn), mort le 1^{er} août 1928 à Paris (4^e).

Député du Tarn de 1910 à 1919.

Jean Sabin, viticulleur, fut d'abord un militant socialiste de la fédération du Tarn avant d'être élu maire de Sénouillac et conseiller d'arrondissement de Gaillac.

Il fut désigné par les socialistes de la circonscription de Gaillac comme candidat aux élections législatives de 1910. Il fut élu au second tour avec 6.963 voix sur 15.596 votants contre 4.776 à M. Favarel. De nouveau candidat en 1914 il fut réélu au second tour avec 8.121 voix sur 14.842 votants contre 6.312 à M. Marchandeau. Mais il ne se représenta pas en 1919 parce que le Congrès du parti socialiste réuni à Albi, le 14 octobre 1919, l'écarta de la liste de ses candidats.

A la Chambre des députés, Sabin fut membre du groupe socialiste. Mais son rôle politique outre qu'il fut relativement effacé semble avoir été quelque peu empreint de démagogie. En huit années de mandat il déposa trois projets de loi tendant tous à ouvrir des crédits d'un montant variable en faveur des agriculteurs et viticulteurs de sa circonscription victimes des intempéries, de l'eudémis, de la cochylis et du mildiou.

Il s'intéressa en outre aux questions relatives au service militaire et prit part aux discussions concernant le recensement de la classe 1920 et le fonctionnement de la démobilisation.

Il ne se représenta plus et abandonna la vie politique.

Il mourut subitement à Paris, le 1^{er} août 1928 à l'âge de 58 ans.

SABOURAUD (AMBROISE, Gaston), né le 8 juin 1846 à La Châtaignerale (Vendée), mort le 15 décembre 1899 à Nieul-sur-l'Autise (Vendée).

Député de la Vendée de 1885 à 1890.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 230.)

Gaston Sabouraud se représenta en 1889 dans la 1^{re} circonscription de Fontenay-le-Comte et fut élu par 9.283 voix sur 18.263 votants contre 8.724 à Gaston Guillemet. Mais la 1^{re} circonscription de Fontenay était dans la Vendée conservatrice et monarchiste un fief républicain ; aussi la Chambre républicaine de 1889 ne permit-elle pas à un monarchiste d'occuper ce siège et invalida-t-elle, sans impartialité excessive, l'élection pour ingérence du clergé. A l'élection partielle du 9 mars 1890, Sabouraud, avec 8.546 voix sur 17.764 votants fut battu par Guillemet élu avec 8.933 voix.

Il ne se représenta plus, désormais, et mourut à Nieul-sur-l'Autise le 15 décembre 1899 à l'âge de 53 ans.

SAGET (JEAN-BAPTISTE), né le 6 septembre 1887 à Montmirey-la-Ville (Jura), mort le 5 décembre 1925 à Paris.

Député du Haut-Rhin de 1919 à 1925.

J.-B. Saget fit ses études au collège de Dôle, puis à Paris, où il passa sa thèse de doctorat en droit. Il devint avocat à la Cour d'appel de Paris.

Après la guerre de 1914-18, où sa conduite lui valut la Croix de guerre avec 8 citations, il se lança dans une carrière politique.

Il se présenta aux élections législatives de 1919, sur la liste des républicains de gauche, et fut élu au second tour, le 30 novembre 1919 avec 9.434 voix sur 18.060 suffrages exprimés.

A la Chambre, il fut membre de la commission d'Alsace et Lorraine et de la commission d'assurance et de prévoyance sociales. Il participa régulièrement aux travaux des commissions, déposa plusieurs propositions de loi dont une relative à la situation des magistrats, une autre à l'amélioration du sort des familles de militaires, une autre encore à la construction d'une voie ferrée Belfort-Ballwiller, etc. Il fut rapporteur d'un projet de loi relatif à l'organisation du crédit aux sociétés coopératives de consommation. Il intervint régulièrement chaque année dans la discussion du budget (Justice, Instruction publique, Guerre, etc...) et dans celle de plusieurs projets et propositions de loi, s'intéressant particulièrement aux questions fiscales et sociales ainsi qu'aux problèmes alsaciens.

Il fut élu secrétaire de la Chambre en 1921 et réélu en 1922. Il se présenta de nouveau aux élections en 1924 et fut réélu au second tour sur la liste d'union des républicains de gauche avec 10.958 voix sur 13.465 suffrages exprimés.

Il s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste et devint membre de la commission de l'armée.

Il déposa des propositions de loi relatives à la situation de certaines catégories d'officiers, ainsi qu'une proposition relative à l'assistance aux vieillards et infirmes sans ressources.

Il prit part à la discussion du budget de 1925 (Intérieur, Justice, Travail) et à celle de divers projets et propositions de loi, notamment celle concernant les baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel.

Mais sa carrière fut brusquement interrompue par la mort, le 5 décembre 1925, alors qu'il était âgé de 38 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur

SAILLARD (ALBIN), né le 11 février 1842 à Besançon (Doubs), mort le 17 mars 1925 à Besançon.

Sénateur du Doubs de 1897 à 1912.

Docteur en médecine à 23 ans, il fit la campagne de 1870 comme chirurgien-chef des ambulances. Il dirigea l'École de médecine de Nancy où il occupa la chaire de clinique chirurgicale puis remplit les fonctions de chirurgien en chef des hôpitaux de Besançon.

Conseiller municipal de Besançon, puis conseiller général pour le canton de Montbenoit, Albin Saillard devait naturellement souhaiter voir couronner une brillante carrière hospitalière et politique sur le plan local, par un mandat parlementaire. A la mort du sénateur Oudet, il se porta candidat au titre de l'union républicaine et fut élu le 30 mai 1897, par 466 voix sur 900 votants. Son élection donna lieu à d'assez vives protestations de la part de l'opposition qui la présenta comme ayant été imposée par le ministre de l'Instruction publique, Rambaud, et gagnée grâce à une large distribution de décorations et distinctions honorifiques. « Jamais, de mémoire d'électeur, la manne ministérielle n'était tombée avec une telle abondance sur la terre promise de Franche-Comté ».

Au Sénat, le docteur Saillard fit peu parler de lui. Sa réélection en 1903 fut sans histoire. Il ne se représenta pas en janvier 1912.

Il mourut le 17 mars 1925 à Besançon à l'âge de 83 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

SAILLARD (ANTOINE, MARIE, EUGÈNE), né le 30 octobre 1864 à Annecy (Haute-Savoie), mort le 10 septembre 1929 à Besançon (Doubs).

Député du Doubs de 1919 à 1924.

Docteur en droit, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats près la Cour de Besançon, puis avocat à la Cour d'appel. Antoine Saillard se présenta aux élections législatives du 16 novembre 1919. Il fut élu sur la liste de l'entente républicaine, démocratique et libérale, avec 25.902 voix sur 59.148 suffrages exprimés.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Il fut membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission du suffrage universel.

Il déposa diverses propositions de loi d'intérêt local, fut rapporteur d'un projet de loi relatif au contrat d'assurance et fut nommé membre du Comité consultatif des assurances sur la vie (1920).

Il participa régulièrement à la discussion du budget (Agriculture, Enseignement technique, Justice, etc...) et intervint dans la discussion de plusieurs projets de loi fiscaux (création de nouvelles ressources fiscales. 1920; modifications à la taxe sur le chiffre d'affaires, 1921, 1923).

Il participa aussi à la discussion de projets et propositions de loi relatifs aux loyers (légalisation sur les loyers en général, hausses illicites, baux à loyer des immeubles à usage industriel et commercial), à celle d'un projet relatif aux bouilleurs de cru (1923), et d'un projet portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (1923).

Il ne se représenta pas aux élections de 1924.

Il mourut le 10 septembre 1929 à Besançon.

SAINT (CHARLES), né le 13 septembre 1826 à Beauval (Somme), mort le 28 janvier 1902 à Paris (8^e).

Député de la Somme de 1894 à 1902.

Filateur et tisseur de lin et de chanvre, Charles Saint fut l'un des créateurs de l'industrie du tissage mécanique du jute; fabricant de toile et de sacs, il fut membre du jury des expositions universelles de 1878 et de 1889, vice-président de la Chambre de commerce d'Amiens, officier de la Légion d'honneur. Il fonda au Tonkin de vastes exploitations agricoles.

Venu tard à la politique, il se fit élire député à l'âge de 68 ans, le 18 mars 1894, dans la circonscription de Doullens, en remplacement d'Etienne Dusevel mort au cours de son mandat. 7.070 d's 13.084 votants lui accordèrent leurs voix et, n'ayant obtenu que 5.162 suffrages, un ancien député de la circonscription, le vicomte Blin de Bourdon — qui avait été battu en 1893 par Dusevel — ne put pas reprendre son siège. Aux élections générales de 1898, Charles Saint fut réélu sans qu'aucun concurrent se présentât contre lui; il obtint 8.374 des 12.656 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe progressiste, membre de diverses commissions et notamment, à partir de 1898, des commissions du travail, du commerce et de l'industrie et des douanes, mais détourné assez souvent du parlement par le souci de ses affaires et par sa santé, Charles Saint soutint de ses votes le cabinet Méline, en qui il voyait un protecteur de l'agriculture, mais combattit ensuite la politique de laïcité de Waldeck-Rousseau. Il n'intervint pas en séance publique et quand Paul Deschanel, le 29 janvier 1902, annonça à la Chambre son décès survenu la veille, à l'âge de 76 ans, il le loua d'avoir donné toute sa vie au travail, mais aussi d'avoir conservé son intelligence et sa fortune à diminuer les souffrances des travailleurs.

SAINT (LUCIEN), né le 26 avril 1867 à Evreux (Eure), mort le 24 février 1938 à Mérignac (Haute-Garonne).

Sénateur de la Haute-Garonne de 1935 à 1938

Issu d'une vieille famille normande, son père était médecin à Evreux. Ses études, commencées sur place, achevées à Paris, le conduisirent d'abord au barreau. Mais la vocation du service public s'affirma bientôt en lui. Il entra en 1896 dans l'administration préfectorale comme chef de cabinet. Ayant épousé en 1902 la fille du ministre du Commerce Georges Trouillot, il devint chef de cabinet

de son beau-père. Il exerça ensuite les mêmes fonctions auprès du ministre Jean Cruppi ce qui lui permit de prendre contact avec le département de la Haute-Garonne.

Préfet de la Nièvre en 1906, de l'Ille-et-Vilaine en 1909, il est, au grand choix, appelé en 1915 à la préfecture de Toulouse. Il doit veiller au ravitaillement du département tout en contribuant à celui des armées. Sa carrière se poursuit dans les Bouches-du-Rhône en 1918 et en 1919 c'est à lui que Clemenceau fait appel pour organiser la reconstitution d'un département dévasté : l'Aisne.

L'année suivante, Lucien Saint est envoyé comme résident général à Tunis. Il y restera huit ans pendant lesquels il s'efforcera de maintenir l'ordre tout en procédant à des réformes. Il se heurtera à l'opposition du Destour et de son chef, le cheik Taalbi mais rencontrera en 1922, lors de la création des assemblées représentatives mixtes franco-tunisiennes, l'appui du parti réformiste sous la conduite de Hassen Guellati. En 1924, à Bizerte, à Tunis, à Sfax éclatent les premières grèves politiques soutenues par le parti communiste français. Les événements du Proche-Orient et le soulèvement d'Abd-el-Krim au Maroc sont suivis de près par l'opinion tunisienne et le résident fait paraître deux décrets pour réglementer la liberté de la presse et réprimer les crimes et délits politiques.

En 1929, Lucien Saint va poursuivre au Maroc la tâche entreprise en Tunisie. Après son collègue Steeg, il s'emploie à effacer les traces de la révolte du Rif en pacifiant l'Atlas et le Tafilalet.

En 1932, il sollicite et obtient son premier mandat électif. Sénateur de la Haute-Garonne, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et collabore aux commissions des affaires étrangères, des colonies, de l'Algérie et de l'air.

Son allure d'homme rompu aux exercices physiques dissimule les progrès d'une grave maladie de cœur qui le terrasse finalement le 24 février 1938, dans sa maison de Sacère, près de Mérignac. Il avait à peine 71 ans.

Lucien Saint était grand officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, titulaire de la Croix de guerre des T.O.E. et de diverses décorations françaises et étrangères.

SAINT-CHRISTOL (Ardèche). — Voy. DESTREMX de SAINT-CHRISTOL.

SANTENAC (PIERRE, VICTOR, CÉSAR, ISIDORE, Henri de LAFFITTE-FALENTIN, vicomte de), né le 4 mai 1828 à Paris, mort le 24 avril 1914 à Pamiers (Ariège).

Représentant de l'Ariège de 1871 à 1876

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 253)

Après ses échecs de 1876 et 1877, le vicomte de Saintenac ne se représenta plus et termina sa vie à Pamiers le 24 avril 1914, dix jours avant son quatre-vingt-sixième anniversaire.

SAINT-FERPEÛL (PIERRE. IGNAÇE. Amédée MARTIN de), né le 29 juillet 1810 à Brioude (Haute-Loire), mort le 7 mars 1904 à Brioude.

Représentant de la Haute-Loire en 1849.

Député de la Haute-Loire de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 237.)

Au renouvellement de 1889, Amédée de Saint-Ferpeol est âgé de 79 ans et ne se représente pas.

Il quitte désormais la vie publique pour s'installer dans la retraite et meurt à Brioude dans sa quatre-vingt-seizième année le 7 mars 1904.

SAINT-GERMAIN (ADOLPHE. GEORGES. JOSEPH de), né le 20 juin 1833 à Mordelles (Ille-et-Vilaine), mort le 17 juin 1907 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Sénateur de l'Ille-et-Vilaine de 1901 à 1907.

Entré à Polytechnique à 19 ans, Adolphe de Saint-Germain fit carrière dans l'artillerie ; blessé à Montebello, chef d'escadron pendant la guerre du Mexique, fait prisonnier sous Metz en 1870 et interné à Lübeck jusqu'à la fin des hostilités, il était général de division en 1891, commandant de la place de Paris en 1895 et grand officier de la Légion d'honneur.

Le colonel de Chadois, sénateur inamovible, étant mort le 19 juillet 1900, son siège fut attribué à l'Ille-et-Vilaine, département d'origine d'Adolphe de Saint-Germain, qui posa sa candidature sous la triple étiquette conservateur, nationaliste et catholique. Le 20 janvier 1901, il était élu par 585 voix contre 546 à Maugère, candidat républicain.

Il intervint très vigoureusement, en 1903 et en 1905, contre la réduction à deux ans de la durée du service militaire et soutint les pétitions d'« un grand nombre de mères de famille » de son département.

Réélu le 7 janvier 1906, il ne put achever son second mandat et mourut le 17 juin 1907 dans sa soixante-quatorzième année à Rennes.

SAINT-GERMAIN (MARCEL), né le 31 janvier 1853 à Alger (Algérie), mort le 8 février 1939 à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes).

Député d'Oran de 1889 à 1898.

Sénateur d'Oran de 1900 à 1920.

C'est à Alger, où son père officier à la retraite avait choisi, la conquête faite, de s'établir, que Marcel Saint-Germain. Tandis que Saint-Germain père s'enrichissait dans les travaux publics, le fils faisait des études classiques quand éclata l'insurrection de la Petite Kabylie. C'était en 1871 et quoique âgé de 16 ans à peine, Marcel s'engagea parmi les mobilisés algériens, faisant tant et si bien dans la répression qu'on lui donna la médaille coloniale. Après quoi il choisit le droit, commençant à Aix-en-Provence une licence qu'il finit à Paris pour s'inscrire aussitôt au barreau de la Cour d'appel de cette ville.

Mais l'Algérie l'appela. Non Alger, mais Oran où, par hasard, il s'était fait une réputation en venant y plaider la cause du célèbre « bandit » arabe Ben-Bahi. C'était en 1883 ; l'année suivante, voilà Saint-Germain nommé avoué à Oran, puis élu en 1886 — et réélu en 1888 — conseiller municipal et premier adjoint au maire. La voie de la Chambre lui était ouverte où une énorme majorité — une quasi-unanimité — le porta en 1889 et le reporta en 1893.

Saint-Germain y montra la bonne figure qu'on pouvait attendre : par trois fois au cours de ces deux législatures la Chambre en fit son secrétaire. Diverses commissions, surtout celles de la marine, des douanes et des services maritimes postaux apprécièrent sa contribution mais c'est au nom de son groupe, celui de la gauche progressiste, que le jeune député d'Oran joua bien vite les premiers rôles : il avait l'amitié d'Isambart, le vieux compagnon de Gambetta, qui le fit nommer vice-président du groupe.

C'était seulement aller trop à gauche et Saint-Germain le vit bien au renouvellement de 1898 : il suffit pour lui faire mordre la poussière qu'un de ses concurrents, Firmin Faure, colonel à l'époque « antisémite ». La revanche, pourtant, ne se fit guère attendre. Aux élections sénatoriales du 28 janvier 1900, le battu de 1898 l'emporta sur le sortant, par 180 voix à 58 ; et au renouvellement du 3 janvier 1909 ce sera encore plus fort : 315 voix sur 316 votants.

Au Luxembourg, où il s'était inscrit au groupe de l'union républicaine — il en sera longtemps le président — le nouveau sénateur d'Oran tombait à pic. C'était l'année de l'exposition universelle. Nul ne parut plus qualifié que Saint-Germain pour préparer, aux côtés de Charles-Roux l'Exposition coloniale du Trocadéro. Ainsi, s'acquitt-il des titres à réorganiser, puis à présider le groupe colonial de la Haute Assemblée, laquelle le voulut aussi comme secrétaire de 1903 à 1906. De même, la plupart des grandes commissions : armée, marine, chemins de fer, tenaient à se l'attacher. mais ce fut à celle des fi-

nances qu'il consacra le meilleur de son temps, en sorte qu'il en fut secrétaire puis vice-président.

Cependant, Saint-Germain n'est pas lent à consolider ses positions, tant privées que publiques. Le voilà bientôt président de plus d'un conseil d'administration : de l'office colonial, du comité national des expositions coloniales, de la société générale des mines d'Algérie et de Tunisie, etc. ; membre du comité consultatif des chemins de fer, surtout administrateur de la Compagnie algérienne.

Parmi les rapports les plus importants présentés par Saint-Germain, qui fut en outre premier vice-président du Sénat de 1915 à 1919, on peut citer, outre les rapports spéciaux établis au nom de la commission des finances sur les budgets successifs, ceux qu'il consacra à la construction du chemin de fer de Berrouaghia à Djelfa, à la réorganisation de l'inscription maritime aux colonies, aux récompenses nationales, aux moyens d'accroître et de coordonner les forces de production des colonies, etc... En 1919, dans une très vive intervention, il s'éleva contre le projet de loi relatif à l'accession des indigènes algériens aux droits politiques. Il trouve qu'on va trop vite et trop loin.

Au renouvellement du 11 janvier 1920, Marcel Saint-Germain ne se représente pas. Il se consacre encore quelque temps à l'assemblée départementale d'Oran, où il avait été élu en 1895 sans même y avoir été candidat, puis il se retire dans les Alpes-Maritimes, à Saint-Jean-Cap-Ferrat, où il meurt le 8 février 1939, à l'âge de 86 ans.

SAINT-GERMAIN (Haute-Marne). —
Voy **BREUIL de SAINT-GERMAIN**.

SAINT-JUST (FRANÇOIS, XAVIER,
PIERRE. JOSEPH, MARIE de), né le 19 mars
1896 à Joigny (Yonne).

Député du Pas-de-Calais de 1933 à 1942.

Cinquième enfant du général Victor de Saint-Just, né à Joigny où son père tenait garnison comme capitaine au 13^e Dragons, François de Saint-Just, après avoir obtenu le baccalauréat de lettres, commença des études de droit et de sciences politiques ; puis, marié dans le Bourbonnais, il s'intéressa à la préhistoire de cette région ; y ayant fait quelques découvertes, il devint membre de l'Institut international d'anthropologie. Il fut, en 1930 et 1931, secrétaire de la mission scientifique saharienne et, après un stage à l'Institut de physique du globe, chargé de procéder au Sahara et dans le Hoggar à des observations sur le magnétisme terrestre et l'électricité atmosphérique, dont les résultats ont fait l'objet, en novembre 1931, d'une communication à l'Académie des sciences. En 1933, il entra au comité international de radiesthésie.

Lorsqu'à cette date, son père mourut, il lui succéda immédiatement comme

maire d'Ardres (Pas-de-Calais) et comme député de la 2^e circonscription de Saint-Omer. A l'élection partielle du 29 octobre 1933, il emporta en effet, dès le premier tour, 7.964 suffrages sur 14.907 votants, le candidat le mieux placé après lui n'obtenant que 2.713 voix.

A la Chambre, il appartint aux commissions des mines, de la marine militaire et des travaux publics ; inscrit comme son père au groupe de la fédération républicaine, partisan d'une large union « des républicains d'ordre », favorable à une politique d'économies et attaché à la défense des intérêts de l'agriculture, il soutint les gouvernements Doumergue et Laval mais, en décembre 1934, il ne vota pas la loi sur le blé proposée par le gouvernement Flandin auquel il reprochait de ne pas avoir consulté les organisations de producteurs. Il mit sa signature sur des propositions de loi relatives à l'âge de la retraite des ouvriers mineurs ou au régime social des marinières, mais il n'intervint pas en séance publique au cours de la législature. Il fit partie de la mission officielle Jacques Cartier au Canada en 1934 et la commission de la marine militaire le délégua en 1936 aux cérémonies du tricentenaire du rattachement des Antilles à la France.

Réélu au premier tour de scrutin, dans la même circonscription, aux élections générales du 26 avril 1936, avec 8.081 voix sur 15.294 votants, son concurrent le mieux placé ayant obtenu 4.312 voix, il resta inscrit au même groupe et continua d'appartenir aux commissions des mines et de la marine militaire et entra à la commission d'assurance et de prévoyance sociales. Ayant renoncé à ses fonctions de maire, il eut davantage de liberté pour se consacrer à l'exercice de son mandat parlementaire.

En 1937 il prit l'initiative de textes pour demander qu'on interdise aux instituteurs publics de cumuler leur emploi avec celui de secrétaire de mairie et pour proposer l'institution d'un système de prêts au mariage. François de Saint-Just, inquiet de la dénatalité, interviendra d'ailleurs à plusieurs reprises en 1939 pour presser le gouvernement d'instituer un système de ce genre. La même inquiétude l'avait conduit à intervenir en 1933, au cours de la discussion budgétaire, pour réclamer une répression sévère de l'avortement dont la pratique équivalait, à ses yeux, au suicide de la nation.

Il intervint d'autre part, en 1936, dans la discussion d'interpellations sur la dissolution des ligues et dans celle d'un projet de loi tendant à instituer un office national du blé ; pour se plaindre des désordres qui s'étaient produits dans le Boulonnais et le Calaisais, et notamment de la séquestration dont il avait été victime en sa qualité de maire, ainsi que d'occupations de fermes et d'atteintes à la propriété et à la liberté du travail, et pour inviter le gouvernement à veiller au rétablissement et au maintien de l'ordre. Lors de la discussion d'un projet relatif à l'exécution d'un plan de grands travaux, il demanda au gouvernement de ne pas perdre de vue le projet de création

d'une « voie autoroutière » joignant Calais à Bâle.

Il déposa dix rapports sur des opérations électorales et, en 1937, il tenta de s'opposer à la validation de l'élection de Jules Moch, élu dans la 3^e circonscription de Montpellier. Au cours des sessions budgétaires, il demanda en 1937 la suppression des droits frappant les tracteurs agricoles et, en 1940, il réclama des mesures en faveur des agriculteurs mobilisés.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Il est chevalier de la Légion d'honneur au titre de la France d'outre-mer.

SAINT-JUST (VICTOR, ERNEST, MARIE de), né le 5 janvier 1862 à Ardres (Pas-de-Calais), mort le 3 août 1933 à Ardres.

*Député du Pas-de-Calais
de 1924 à 1933.*

Issu d'une famille de tradition légitimiste et catholique fixée depuis le début du xvii^e siècle à Ardres, en Picardie, et qui donna au bailliage de la ville un lieutenant général et un subdélégué à l'intendance de la province, mais où la carrière des armes fut surtout à l'honneur, petit-fils d'un marin de l'Empire devenu garde du corps de Charles X, fils d'un homme qui, par fidélité au comte de Chambord, renonça à entrer dans l'armée mais commanda en 1870 les mobiles du Pas-de-Calais, Victor de Saint-Just, une fois achevées à Amiens des études commencées au collège des jésuites de Boulogne, entre en 1881 à l'École militaire de Saint-Cyr et il en sort en 1883, premier de sa promotion, pour gagner l'École de cavalerie de Saumur il sert ensuite successivement comme sous-lieutenant au 20^e Dragons, comme lieutenant au 5^e Dragons, puis à Saint-Cyr en qualité d'instructeur, enfin comme capitaine au 13^e Dragons puis, après être passé en 1898 par l'École de guerre, à l'état-major du 1^{er} corps d'armée. En 1905, nommé chef d'escadron, il est affecté au 7^e Cuirassiers qui, en 1907, stationne dans le Midi pour contenir le mécontentement des vigneron. Devenu en 1908 chef d'état-major de la 5^e division de cavalerie, il est depuis 1912 lieutenant-colonel au 22^e Dragons lorsque la guerre éclate.

Nommé colonel en décembre 1914, général de brigade en avril 1917, général de division en décembre 1918, il commande successivement pendant la guerre le 22^e Dragons et la 7^e brigade de dragons puis, passé dans l'infanterie sur sa demande, la 110^e brigade, temporairement la 55^e division, puis la 154^e brigade, enfin la 123^e division d'infanterie et, après l'armistice, le XI^e corps d'armée. A la tête de ses dragons, il participe en 1914 aux combats de Villers-Cotterets, à la course à la mer, à la bataille de l'Yser et il s'illustre particulièrement à Estaires, à Bixchoote, à Stadenberg, où il enrave à lui seul la

déroute d'un régiment de territoriaux puis où, pour ranimer le courage de ses soldats que la peur tient plaqués contre un talus, il les harangue en se promenant sous les balles avec un parfait mépris du danger. En 1915, il tient le front en Picardie, puis en Champagne

Devenu fantassin, il commande de mars 1916 à août 1917 dans les secteurs de Verdun, Saint-Mihiel, Douaumont, et sa division participe à l'attaque du 20 août 1917. Le 20 février 1918, il fait exécuter au 411^e régiment d'infanterie contre la position ennemie des Ervantes un coup de main soigneusement préparé qui met particulièrement en lumière ses talents de tacticien. Après avoir, en juin 1918, contribué à arrêter devant Compiègne l'offensive allemande contre Paris, il prend part à la contre-offensive qui va aboutir à la victoire : en septembre, il s'empare de Thiescourt, en octobre, il force la deuxième ligne Hindenburg au nord de Saint-Quentin, en novembre, il franchit le canal de la Sambre et s'avance jusqu'à Chimay.

L'armistice conclu, comme il stationne dans les Ardennes avec le XI^e corps d'armée, il fait remettre en culture par ses troupes les terres en friche avec une hâte si dédaigneuse des contingences administratives et juridiques qu'elle le fit entrer en conflit avec l'administration des régions libérées

Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1906, promu officier en décembre 1915, puis commandeur en septembre 1918 ; également commandeur de l'ordre italien des Saints Maurice et Lazare, titulaire de sept citations, des Croix de guerre française et belge et de la Médaille de Verdun, estimant avoir exercé « un des plus beaux commandements de guerre », le général de Saint-Just qui avait eu la douleur de perdre son fils aîné, saint-cyrien, tombé au combat tout au début des opérations, démissionna de l'armée en octobre 1919, à 57 ans, et passe par anticipation dans le cadre de réserve pour se retirer dans ses propriétés d'Ardres

Son prestige de chef militaire lui ouvre, dès novembre 1919, les portes du conseil municipal et de la mairie de sa ville natale qu'il va occuper jusqu'à sa mort. Administrateur avisé, il réussit à assurer aux moindres frais la desserte de la commune en électricité et en eau

Aux élections législatives du 11 mai 1924, inscrit sur la liste d'union républicaine qui emporta tous les sièges dans la 2^e circonscription du Pas-de-Calais, il est élu député, obtenant 47.595 suffrages sur 89.744 votants. Ses électeurs l'envoient à nouveau siéger à la Chambre en 1928 et en 1932, l'élisant régulièrement au premier tour, la première fois par 9.087 suffrages sur 14.982 votants, la seconde par 9.639 suffrages sur 15.034 votants, son concurrent le mieux placé obtenant 1.987 voix en 1928 et 4.555 en 1932.

Inscrit en 1924 au groupe de l'union républicaine démocratique, en 1928 et

1932 à celui de la fédération républicaine, Victor de Saint-Just, homme d'ordre et de devoir très hostile au socialisme, patriote intransigeant, méfiant à l'égard de l'Allemagne, partisan d'une France militairement forte et peu favorable à la politique de Briand, soutient celle de Poincaré puis celle de Tardieu et de Laval. Membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, au cours de la 13^e législature, il appartient constamment à la commission de l'armée. Ses débuts en séance publique, le 9 juillet 1924, sont fracassants : la Chambre discute avec passion de l'amnistie ; comme Louis Malvy veut intervenir, le général de Saint-Just se lève et fait mine de mettre son collègue en joue : tumulte, suspension. Invité par le Bureau à déclarer qu'il regrette son geste, il s'y refuse et, à la reprise de la séance, s'étant contenté pour sa défense de demander l'application du règlement, il entend sans sourcilier prononcer contre lui la censure. Plus d'une fois par la suite l'intransigeance de ses convictions, la fougue de son tempérament, ennemi de tout ménagement, le pousseront encore à des manifestations tout aussi éclatantes contre des collègues dont il réprouve les idées ou les attitudes : ainsi le 14 mars 1929 contre Jacques Doriot, le 11 décembre 1929 contre Edouard Daladier, ou le 23 février 1932 contre Léon Blum.

Mais s'il semble se plaire à lancer des apostrophes violentes qui déchaînent le tumulte et lui valent plus d'un rappel à l'ordre, il intervient aussi d'autre façon dans les débats presque toujours avec une concision toute militaire, par exemple en 1926 pour proclamer son scepticisme quant à l'efficacité des accords de Locarno, pour réclamer en 1929 le retour à Saint-Omer de la Cour d'assises transférée à Arras ou, en 1930, au sujet de la distillation de la betterave ou de la protection de la culture de la chicorée.

En 1924, il avait demandé à interpellier le gouvernement sur la suppression des commissions de classement qui contrôlaient l'avancement des officiers ; à plusieurs reprises, notamment au cours des débats budgétaires, il a fait valoir que si la dernière guerre avait été essentiellement une guerre de positions, il ne fallait pas en conclure qu'à l'avenir il n'y aurait plus jamais de guerre de mouvement et, pour cette raison, il combattait toute réduction des forces de la cavalerie.

Il meurt subitement pendant les vacances parlementaires, au retour de la chasse, dans sa propriété d'Ardrès, le 3 août 1933. Il avait 71 ans.

SAINT-LUC (GASTON, EMMANUEL, MARIE CONEN, comte de), né le 15 avril 1840 à Quimper (Finistère), mort le 20 novembre 1920 à Landudec (Finistère).

Député du Finistère de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 167, à CONEN.)

Attaché au scrutin de liste, Gaston de Saint-Luc ne se représenta pas aux élections de 1889, qui virent le rétablissement du scrutin uninominal, non plus qu'aux suivantes. Mais il tenta sa chance le 7 janvier 1894 au renouvellement triennal du Sénat dans le Finistère : la liste républicaine fut élue en entier et Saint-Luc n'obtint que 544 voix sur 1.223 votants, ce qui le mettait en troisième position sur la liste de la droite.

Il mourut le 20 novembre 1920 à Landudec, à l'âge de 80 ans.

SAINT-MARTIN (JEAN-BAPTISTE), né le 5 mai 1840 à Perluis (Vaucluse), mort le 30 décembre 1926 à Avignon (Vaucluse).

Député du Vaucluse de 1877 à 1889.

Député de la Seine de 1889 à 1893.

Député du Vaucluse de 1906 à 1910.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 240.)

Au cours d'une réunion anti-boulangiste, tenue le 4 septembre 1889 à Avignon, Saint-Martin fut qualifié, avec d'autres, de « traître à la République et à son mandat ». Aussi jugea-t-il plus prudent de désertier les suffrages des électeurs vauclusiens et de chercher une circonscription où le boulangisme ait plus de chances de succès. Il fixa son choix sur la 3^e circonscription du xviii^e arrondissement de Paris où il fut élu par 5.719 voix contre 2.859 à Lavy. Son activité au cours de la législature fut très réduite et il semblait davantage préoccupé par son département d'origine que par celui qui l'avait envoyé au parlement.

C'est d'ailleurs en Vaucluse qu'il se représenta en 1893, cette fois comme radical-socialiste. Mais les électeurs semblent lui avoir tenu rigueur de son passage dans les rangs révisionnistes car il n'obtint que 1.566 voix contre 3.307 à Pourquery de Boisserin, radical. Il reprit alors sa profession d'avocat tout en demeurant conseiller général de Pernes, de 1892 à 1910.

Une dernière faveur du suffrage universel lui fit représenter à la Chambre l'arrondissement de Carpentras. Il fut élu au second tour le 6 mai 1906 par 6.124 voix contre 5.285 à Bertrand, en remplacement de Vialis, député sortant, non candidat.

Lors de ce dernier mandat, il fut membre de la commission de l'agriculture et prit part à la discussion de la proposition de loi sur la réglementation des eaux de la Durance, ainsi qu'à la discussion du budget de l'exercice 1910 sur la circulation des vendanges.

De nouveau candidat en 1910, il n'obtint que 909 voix contre 1.657 à Guichard, radical-socialiste, au premier tour, et ne se présenta pas au second tour.

Arrivé à l'âge de la retraite, il se consacra à des travaux historiques et littéraires qui lui valurent la direction de l'École des beaux-arts d'Avignon et le poste d'archiviste municipal de cette ville.

Il est décédé à Avignon le 30 décembre 1926 âgé de 87 ans.

SAINT-MARTIN (JEAN-MARIE), né le 15 avril 1871 à Mérygnac (Haute-Garonne), mort le 3 août 1928 à Arlos (Haute-Garonne).

*Sénateur de la Haute-Garonne
de 1924 à 1928.*

Véritable pyrénéen de Saint-Béat, « son caractère avait la rigidité de ses rochers, avec l'aménité accueillante du paysage », ainsi le décrivait le président Paul Doumer au cours de son éloge funèbre prononcé à la rentrée parlementaire le 6 novembre 1928.

Fils d'instituteur, Jean-Marie Saint-Martin avait eu une enfance austère et n'avait pu poursuivre les longues études de médecine qu'avec l'aide financière d'amis de la famille auxquels il garde une fidèle reconnaissance. Ancien interne des hôpitaux, il n'hésite pas à mener la rude vie des médecins de campagne. La popularité que lui valurent son zèle et son humanité fit de lui, en 1912, le conseiller général du canton de Saint-Béat. Puis, après de brillants services aux Armées où il conquit la Croix de guerre et la Légion d'honneur, une carrière politique séduisante s'ouvrit devant lui : maire de Saint-Béat en 1919, sénateur de la Haute-Garonne en 1924. Orateur modeste, il n'intervint jamais qu'en commission, sur les questions où il s'estimait à juste titre compétent : l'hygiène publique, l'assistance sociale, le problème agricole.

Mais la maladie mit un terme rapide à une vie parlementaire durant laquelle il avait fait peu de tapage mais conquis beaucoup d'amis.

Il mourut à Arlos le 3 août 1928. Il était âgé de 57 ans.

SAINT-MARTIN (PAUL, JULES, HENRI), né le 4 septembre 1901 à Simorre (Gers), mort le 15 juin 1940 à Toulouse (Haute-Garonne).

Député du Gers de 1936 à 1940.

Instituteur, secrétaire de la fédération socialiste du Gers, Paul Saint-Martin fut élu député de la circonscription de Mi-

rande le 3 mai 1936, au second tour des élections générales, 6.961 des 13.197 votants lui ayant accordé leurs voix, tandis que son principal concurrent, de Gontaut-Biron — déjà devancé au premier tour — n'obtenait que 3.961 suffrages.

Au cours de sa campagne électorale, où il défendit le programme du parti socialiste, il avait promis aux électeurs devant lesquels il se présentait pour la première fois de leur rendre compte chaque année, s'il était élu, de l'exécution de son mandat.

Inscrit à la Chambre au groupe socialiste, membre des commissions de l'armée et du suffrage universel, il rapporta deux projets de loi modifiant, l'un, les dispositions relatives au recrutement de l'armée, l'autre l'organisation des cadres de réserve de l'armée de terre.

Il interpella le gouvernement le 9 février 1939 sur le prix du blé et prit à cette occasion la défense des producteurs et il intervint dans la discussion du projet sur les conventions collectives de travail et du projet tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés.

Lorsque la guerre éclata, Paul Saint-Martin fut mobilisé dans l'aéronautique ; volontaire du cadre navigant de l'aviation, il obtint, après un stage à Villacoublay, le brevet d'observateur en avion. Il fut alors envoyé au centre d'instruction de bombardement de Toulouse : c'est là qu'il trouva la mort, l'avion sur lequel il faisait son dernier vol d'entraînement, à la veille de son départ en escadrille, s'étant écrasé au sol. Il était âgé de 38 ans.

SAINT-MARTIN (Basses-Pyrénées) —
Voy **HARRIAGUE-SAINT-MARTIN**

SAINT-MARTIN (Gironde) — Voy
OBISSIER-SAINT-MARTIN.

SAINT-MARTIN VALOGNE (ETIENNE, MARIE, AIME VAISSIERE de), né le 14 septembre 1831 à Guéret (Creuse), mort le 15 octobre 1911 à Cluis (Indre).

Député de l'Indre de 1876 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires. t. V, p. 243.**)

Aux élections des 22 septembre et 6 octobre 1889, Saint-Martin Valogne est réélu, toujours dans l'arrondissement de La Châtre, au premier tour de scrutin, avec 10.417 voix sur 14.375 vo-

tants, et 19.023 inscrits. Il avait fait campagne en faveur d'une révision de la Constitution, pour un gouvernement fort et libéral et pour un chef d'Etat nommé par le peuple.

A la Chambre, il prend une part active à la discussion du projet relatif aux contributions directes et à celle de différents budgets.

Réélu au premier tour aux élections des 20 août et 3 septembre 1893, par 8.357 voix contre 6.274 à Périgois sur 14.902 votants et 18.931 inscrits, il établit le rapport sur la proposition de loi concernant les autorisations d'emprunt de certains départements à la caisse des chemins vicinaux. Il intervient à ce sujet lors de la discussion du budget de l'Intérieur de 1895. Il fait partie du groupe parlementaire de la défense nationale et du groupe agricole. Favorable à un protectionnisme modéré, il soutient constamment de ses votes le ministère Méline (1896-1898).

Aux élections des 8 et 22 mai 1898, il est réélu au premier tour avec 8.650 voix contre 7.594 à Périgois sur 16.436 votants et 19.895 inscrits. Il prend part à la discussion des budgets de l'Intérieur et des P.T.T. pour 1899. Après une campagne électorale où il s'est prononcé contre la politique du gouvernement Waldeck-Rousseau qui lui paraît porter atteinte à la liberté de conscience et à celle de l'enseignement, il est de nouveau réélu aux élections des 27 avril et 11 mai 1902 au premier tour, avec 8.436 voix contre 8.221 à Dauthry sur 16.831 votants et 20.223 inscrits.

Lors de la discussion de la proposition de loi relative au recrutement de l'armée, il demande des mesures en faveur des soutiens de famille.

Il ne se représenta pas aux élections de 1906 et mourut à Cluis, dont il a été maire de nombreuses années, le 15 octobre 1911, à l'âge de 80 ans.

SAINT-MAUR (Loire-Inférieure). —
Voy. **FRANÇOIS-SAINT-MAUR**.

SAINT-PERN (HENRI. MARIE, JOSEPH marquis de), né le 11 octobre 1874 à Angers (Maine-et-Loire).

*Député du Maine-et-Loire
de 1936 à 1942.*

Propriétaire agriculteur, conseiller général du canton de Champcoceaux depuis 1928, conseiller municipal de Tiercé depuis 1919, le marquis de Saint-Pern est élu député aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la 2^e circonscription de Cholet, au second tour de scrutin, par 8.867 voix

contre 3.517 à Foulonneau sur 13.166 votants et 15.558 inscrits. Il siège sur les bancs de la fédération républicaine et fait partie de la commission des assurances et de la prévoyance sociales.

Il est l'auteur de rapports sur des propositions concernant l'assurance invalidité et l'aide aux familles nombreuses; il intervient dans la discussion des projets relatifs à la création de l'office du blé, à la nationalisation des fabrications de matériel de guerre, à la réalisation d'un plan de grands travaux, à la dévaluation du franc en 1936, à la réforme financière des départements et des communes et à la réforme fiscale, à la modification de la loi de 1881 sur la presse, au tarif douanier et aux mesures antidumping ainsi qu'au statut du métayage. Il prend part à la discussion du budget des P.T.T. et de l'Agriculture pour 1938; des Travaux publics et des Finances pour 1939; du Travail, de l'Agriculture et des P.T.T. pour 1940.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote le projet conférant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

SAINT-POL (AMBROISE, vicomte de), né le 18 janvier 1857 à Abbeville (Somme), mort le 15 février 1924 à Pézy (Eure-et-Loir).

Député d'Eure-et-Loir de 1902 à 1910.

Propriétaire agriculteur, maire de Pézy, membre du Conseil d'arrondissement de Chartres, Ambroise de Saint-Pol se présente dans la 2^e circonscription de Chartres aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902, le député sortant, Bordier, ne renouvelant pas sa candidature. Sous l'étiquette républicain libéral, il fait campagne pour la défense des intérêts de l'agriculture, de la propriété, et le respect des libertés religieuses. Il est élu au premier tour, face à plusieurs adversaires, par 6.705 voix sur 13.437 votants et 16.161 inscrits.

A la Chambre, il prend part à la discussion du projet de loi relatif à l'emploi de composés du plomb dans les peintures pour le bâtiment et du budget de l'Agriculture de 1905.

Il est réélu au premier tour aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, après avoir fait campagne contre les persécutions religieuses et pour le maintien des droits de douane protecteurs. Il obtient 7.102 voix contre 6.825 à Maunoury, avocat, sur 14.018 votants et 16.263 inscrits.

Pendant cette législature, il intervient dans la discussion des budgets de l'Agriculture (bergerie nationale de Rambouillet) et des Travaux publics (routes nationales) pour l'exercice 1907.

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il est battu par son rival de 1906, Maunoury, qui obtient 7.346 voix contre 6.393 sur 13.846 votants et 16.105 inscrits.

Il quitte la scène politique et meurt à Pézy le 15 février 1924, âgé de 67 ans.

Le vicomte de Saint-Pol est l'auteur d'un ouvrage intitulé *La volaille à la ferme* et d'un rapport sur la reconstitution des vignobles.

SAINT-PRIX (OSCAR, VICTOR, EMILE SOUBEYRAN), né le 1^{er} juin 1829 à Valence (Drôme), mort le 21 octobre 1904 à Saint-Peray (Ardèche).

*Député de l'Ardèche
de 1881 à 1885 et de 1886 à 1889.
Sénateur de l'Ardèche
de 1892 à 1903*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 246.)

Négociant à Privas et vice-président du Conseil général de l'Ardèche, sa carrière parlementaire fut teintée d'amateurisme. Député opportuniste par intermittences, il devint sénateur le 15 mai 1892 à l'occasion d'une élection partielle. Distant au premier tour, il triomphait nettement au second par 487 voix contre 290 à son adversaire, Duclaux-Montell. Il fut réélu le 7 janvier 1894, toujours au second tour, avec 406 voix sur 803 votants : son élection fut contestée en raison de l'irrégularité prétendue du mandat de sept délégués sénatoriaux.

Son activité parlementaire fut inspirée par des préoccupations nettement locales, il s'était fait une spécialité du dépôt de pétitions au nom des habitants de nombreuses petites communes de l'Ardèche et des rapports sur les concessions de lignes ferroviaires secondaires.

Il ne se représenta pas aux élections sénatoriales du 4 janvier 1903. Son successeur fut François Boissy d'Anglas, également petit-fils d'un illustre conventionnel qui avait voté pour le sursis et l'appel au peuple.

Oscar Saint-Prix mourut le 21 octobre 1904, à l'âge de 75 ans, à Saint-Peray.

SAINT-QUENTIN (LOUIS, JULES, EUGÈNE DOYNEL comte de), né le 14 octobre 1850 à Caen (Calvados), mort le 18 avril 1928 à Paris (16^e).

*Député du Calvados de 1894 à 1902.
Sénateur du Calvados de 1904 à 1928.*

Issu d'une vieille famille de noblesse terrienne, Louis Doynel de Saint-Quentin fit son apprentissage de la vie publique en présidant la Société d'agri-

culture de Caen et plusieurs sociétés hippiques avant d'être porté à la mairie de Garcelles-Secqueville.

Il fut élu député de la 2^e circonscription de Caen en 1894, par 5.146 voix contre 4.300 à ses adversaires réunis, et réélu sans concurrent en 1898. Dans ses deux campagnes, il s'était affirmé progressiste et protectionniste.

À la Chambre, il intervint sur les questions intéressant l'agriculture (régime des boissons, fraudes sur les beurres et organisation des halles) et surtout le cheval, faisant adopter un projet interdisant la vente de pronostics sur les courses de chevaux et un autre augmentant l'effectif d'étalons des haras nationaux. Partisan résolu de Méline, il combattit Waldeck-Rousseau et les radicaux.

Elu au Sénat le 31 mars 1904 par 881 voix sur 1.064 suffrages exprimés — et constamment réélu jusqu'à sa mort — il continua, sur les bancs du Luxembourg à s'intéresser à la race chevaline, intervenant tous les ans sur le sujet lors de la discussion du budget de l'Agriculture et de la Guerre. Mais il s'intéressa également aux aspects les plus concrets des problèmes fiscaux, intervenant en 1916 sur la taxation des beurres et fromages et protestant en 1917, lors de l'institution de l'impôt sur le revenu contre le classement abusif des prés entourant les maisons et des taillis en coupe réglée dans la catégorie des jardins d'agrément.

Lors de sa mort, le 18 avril 1928, le président Doumer loua le comte de Saint-Quentin d'avoir su accepter le régime républicain et d'avoir fait de son exploitation l'une des plus remarquables du Calvados, où l'agronomie est partout en honneur.

SAINT-ROMME (MATHIAS, GRÉGOIRE AUGUSTE), né le 3 novembre 1844 à Vienne (Isère), mort le 11 mars 1920 à Roybon (Isère).

*Député de l'Isère de 1881 à 1894
Sénateur de l'Isère de 1894 à 1920*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 247.)

Il est réélu en 1889 dans la circonscription de Saint-Marcellin au second tour avec 8.554 voix sur 15.615 votants contre 6.814 à Chanévas, après avoir déjà été en tête au premier tour avec 7.651 voix.

Après avoir proposé, en 1890, une réforme de l'organisation judiciaire et rapporté, en 1891, les chapitres intéressant les services pénitentiaires au budget de l'Intérieur, Saint-Romme joua un rôle non négligeable lors de l'incident Constans qui avait posé, à chaud, un difficile problème de droit parlementaire. On sait que le ministre de l'Intérieur, Constans s'était laissé aller à gifler un député qui avait repris les accusations personnelles portées contre

lui par le journal *l'Intransigeant*. L'incident ayant eu lieu dans une enceinte parlementaire, le Parquet n'était pas intervenu, le gouvernement arguant qu'il ne pouvait le faire que sur intervention du président de la Chambre et celui-ci arguant à son tour qu'il ne pouvait appliquer le règlement de cette assemblée au ministre qui était sénateur. Saint-Romme fut de ceux qui s'élevèrent contre ce qui leur apparaissait comme un déni de justice et, au terme d'une interpellation de son collègue Le Hénin, il fit passer dans un ordre du jour un considérant portant condamnation implicite sans que le gouvernement puisse s'y opposer puisqu'il y était dit que la Chambre « estimait que la loi doit être égale pour tous ».

Le 20 avril 1893. Saint-Romme était réélu député de Saint-Marcelin par 11.534 voix contre 4.103 à son adversaire Durand et le 11 novembre 1894 une élection partielle le portait au Sénat avec 612 voix dès le premier tour.

Au renouvellement du 3 janvier 1897 il n'obtint que 543 voix sur 1.203 votants et n'est pas réélu. Il retrouve cependant son siège trois mois plus tard le 4 avril 1897, le décès du sénateur inamovible Théry ayant permis l'attribution de son siège au département de l'Isère ; il est alors réélu par 611 voix sur 1.208 votants, ainsi qu'au renouvellement triennal de 1906 avec 833 voix sur 1.203 votants.

Au Luxembourg, ses interventions, peu nombreuses, attirent l'attention. Intervenant dans la discussion budgétaire de 1901, il demande, sans succès mais aux applaudissements de ses collègues, qu'en cas de partage de la propriété après décès, le nu-propriétaire ne se voie réclamer le paiement des droits de succession qu'à l'extinction de l'usufruit.

L'année suivante vint en discussion un projet réduisant le temps de service exigé pour l'accession au grade de caporal. Saint-Romme et le vicomte de Montfort portèrent la discussion sur le plan des principes. Pour Saint-Romme, vieux sous-officier de 1870, le premier chef était le sergent à quoi Montfort opposait que le caporal était un chef puisqu'il avait le droit de punir. L'argument n'emporta pas la conviction du Sénat qui préféra suivre Saint-Romme.

Ce succès fut le dernier fait notable de sa vie parlementaire. A partir de 1903, il cessa d'intervenir et, à partir de 1912, il n'appartint plus à aucune commission et, lors du renouvellement de 1920, il ne se représenta pas.

Il mourut le 11 mars 1920 à Roybon, à l'âge de 75 ans.

SAINT-URBAIN (Aveyron) — Voy. VIDAL de SAINT-URBAIN

SAINT-VENANT (CHARLES, EUGÈNE), né le 23 janvier 1868 à Lille (Nord), mort le 16 mai 1926 à Lille.

Député du Nord de 1919 à 1926.

Mis en apprentissage chez un confiseur dès sa dixième année, Charles Saint-Venant a pris part en 1883 — donc à l'âge de 15 ans — à la création du premier syndicat des ouvriers confiseurs de Lille. Syndicaliste ardent, il fondera plus tard l'union syndicale interdépartementale du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, puis l'union départementale des syndicats ouvriers du Nord. En même temps, il collabore régulièrement à la presse ouvrière et socialiste de la région : le *Réveil du Nord*, le *Travailleur*, le *Ralliement*.

Entré dans la bataille politique sous la bannière du parti socialiste, il conquiert un siège de conseiller d'arrondissement en 1904, puis de conseiller général en 1907. En revanche c'est en vain qu'il tente, en 1910, puis en 1914, de s'emparer du siège de député de la 1^{re} circonscription de Lille, alors occupé par Vandame.

Lors de l'invasion allemande, Charles Saint-Venant prit l'initiative d'organiser l'évacuation du matériel de guerre et des approvisionnements qui se trouvaient à Lille, les empêchant ainsi de tomber aux mains de l'ennemi.

Aux élections législatives de 1919 il figure sur la liste du parti socialiste. Bien qu'il n'y occupe que la vingt-et-unième place sur vingt-trois candidats, sa popularité personnelle lui vaut de compter parmi les neuf élus socialistes. Il est d'ailleurs élu la même année conseiller municipal de sa ville natale, dont il sera maire adjoint.

Au Palais-Bourbon, il appartient à la commission du travail, au nom de laquelle il présente plusieurs rapports. Il s'intéresse tout spécialement à l'enseignement pratique du commerce et de l'industrie, à l'assistance et à l'assurance sociales, et d'une façon générale à tout ce qui concerne la législation du travail. Ses interventions à la tribune portent sur des problèmes comme ceux du chômage ou de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Il est réélu en 1924 sur la liste de la S.F.I.O., à laquelle il est resté fidèle après la scission de Tours. Mais la mort le surprend en cours de mandat, le 16 mai 1926.

SAINT-VENANT (CHARLES, LOUIS), né le 7 novembre 1898 à Lille (Nord).

Député du Nord de 1936 à 1942.

Tout naturellement, Charles Saint-Venant marcha sur les traces de son père et, dès l'âge de 14 ans, il appartenait à l'organisation de jeunesse du parti socialiste, la « Jeune Garde ». En 1914 — il a 16 ans — et doit avec son père quitter Lille pour échapper à l'occupation allemande. Appelé sous les drapeaux en 1917, il y demeure jusqu'en 1920.

Sitôt rendu à la vie civile, il reprend son activité politique qui lui vaut d'être élu membre de la commission adminis-

trative en 1922, trésorier en 1925 puis secrétaire, en 1928, de la section de Lille du parti socialiste. Entre-temps, après la mort de son père survenue en 1926, il lui avait succédé comme conseiller général du canton sud-est de Lille. La même année, il avait été nommé administrateur du bureau de bienfaisance. En 1929, il est élu conseiller municipal et choisi comme adjoint au maire, chargé notamment de la solidarité sociale. En 1931, il devient membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

En 1932, il tente de déposséder de son siège le député de la 1^{re} circonscription de Lille, Louis Nicolle. Mais, bien qu'arrivé en tête au premier tour de scrutin, il est battu au second par 8.456 voix contre 6.105. Sa fougue de militant, qui ne s'est pas atténuée, lui vaut quelques démêlés avec la justice, et même une condamnation pour outrages à agent.

En 1936, il se présente de nouveau aux élections législatives, mais cette fois dans la 4^e circonscription, pour succéder à Bracke-Desrousseaux qui ne se représentait pas. Il l'emporte largement au second tour avec 10.487 suffrages contre 5.373 à son concurrent le mieux placé. Son programme reprenait fidèlement celui qu'avait établi la S.F.I.O. dans le cadre du Front populaire : politique active de paix par l'application loyale du pacte de la Société des Nations et le désarmement ; lutte contre la crise sans déflation grâce à la semaine de 40 heures, à des programmes de grands travaux, à la création d'un fonds national de chômage ; lutte enfin contre le fascisme et action énergique contre les ligues factieuses.

En décembre 1936, après la mort tragique de Roger Salengro, il est élu à l'unanimité maire de Lille en remplacement du disparu.

A la Chambre des députés, où il appartenait à la commission du règlement, à la commission de l'Alsace et de la Lorraine, à celle d'assurance et de prévoyance sociales, enfin à la commission des boissons, il intervient peu.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota la loi constitutionnelle réclamée par le maréchal Pétain.

SAISY (HERVÉ de), né le 5 avril 1833 à Glomel (Côtes-du-Nord), mort le 2 septembre 1904 à Glomel.

*Représentant des Côtes-du-Nord
de 1871 à 1875.*

Sénateur inamovible de 1875 à 1904.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 254.)

En 1891, Hervé de Saisy dépose une proposition de loi tendant à créer un contingent annuel de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur de la réserve de l'infanterie de marine. Il parle dans la discussion d'une loi sur l'atténuation et l'aggravation des peines.

Aucun sujet ne laisse indifférent cet esprit curieux de tout. Il intervient sur les baux ruraux, l'impôt foncier, les droits de douane comme sur la lutte contre l'invasion des sauterelles en Algérie.

Il vote contre le projet de loi sur l'exercice de la médecine et pour l'assistance médicale gratuite. Il se prononce contre l'acquisition par l'Etat de l'école Monge en 1891 et contre l'acquisition du collège Sainte-Barbe en 1897. Il dépose, en 1896, un projet de loi tendant à supprimer l'esclavage à Madagascar.

Pendant toute la durée de son mandat, il fit partie de diverses commissions et prit régulièrement la parole dans les débats budgétaires.

Il mourut le 2 septembre 1904 à l'âge de 71 ans.

Hervé de Saisy était chevalier de la Légion d'honneur.

SAISY (PAUL, CÉSARIE, EMMANUEL, MARIE, CONSTANTIN, comte de), né le 25 février 1829 à Glomel (Côtes-du-Nord), mort le 26 avril 1894 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Député du Finistère de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 254.)

Paul de Saisy ne se représenta pas en 1889 ni lors du renouvellement législatif suivant. Il se consacra à la mairie de Plouguer et mourut à l'âge de 65 ans le 26 avril 1894 à Rennes.

SAL (LÉONARD, HONORÉ, dit Léonce CHAVERBIÈRE de), né le 30 septembre 1833 à Salon-la-Tour (Corrèze), mort le 1^{er} mai 1907 à Paris (6^e).

Sénateur de la Corrèze de 1886 à 1907.

Des diverses interventions de Léonce de Sal entre 1889 et 1900, il faut surtout retenir celle qu'il développa en 1898 contre le projet de loi réprimant les attentats commis contre les enfants parce qu'il le jugeait insuffisant.

Après 1900, le sénateur de la Corrèze prit une part active à la politique anticléricale de la majorité. Il fut en particulier le rapporteur d'un projet de loi relatif à l'ouverture d'établissements congréganistes. On sait que cette ouverture, en principe interdite, pouvait être autorisée pour motifs exceptionnels. Mais on avait omis de prévoir le cas de ceux qui, autorisés à ouvrir un établissement, en auraient ouvert un second. Le projet de loi favorablement rapporté par Léonce de Sal en 1902 eut pour effet de combler cette lacune, en même temps qu'il définissait comme établissement congréganiste tous ceux où serait admis fût-ce un seul membre d'une congrégation. En 1904, de Sal apporta de nouveau son adhésion à un projet relatif à l'enseignement secondaire libre.

Ce fut sa dernière intervention importante. Il mourut le 1^{er} mai 1907, à l'âge de 73 ans.

SALEMBIER (Louis, dit *Emile*), né le 18 juillet 1857 à Saint-Pierre-lès-Calais (Pas-de-Calais), mort le 11 juin 1919 à Calais (Pas-de-Calais).

Député de la Pas-de-Calais de 1914 à 1919.

Militant de longue date du parti socialiste, conseiller municipal de Calais depuis vingt-cinq ans et maire de cette ville à deux reprises, gérant de la coopérative ouvrière, Louis Salembier se présente aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 sous l'égide de la S.F.-I.O., dans la 2^e circonscription de Boulogne. Il est élu au second tour avec 5.880 voix contre 5.556 à Parenty sur 17.071 votants et 21.331 inscrits et siège sur les bancs du groupe socialiste. A la Chambre, il fait partie de la commission de la marine marchande.

Son mandat n'est pas achevé lorsqu'il meurt à Calais, le 11 juin 1919, à près de 62 ans.

SALENGRO (HENRI, CHARLES), né le 23 avril 1904 à Dunkerque (Nord).

Député du Nord de 1937 à 1942.

Entré à 17 ans à la section lilloise du parti socialiste, Henri Salengro, de quatorze ans plus jeune que son frère Roger, montre très vite la même passion que lui pour les affaires publiques. A 21 ans il devient secrétaire général de la mairie de Lomme. Il l'est encore lors de la mort tragique de son frère, le 18 novembre 1938. Il déclare alors : « j'entends défendre contre ses détracteurs la mémoire de mon frère, lentement assassiné par la calomnie et la haine »

A la demande de son parti, il se présente donc à l'élection partielle du 17 janvier 1937 et reprend le siège laissé vacant par la mort de Roger Salengro. Il est élu par 9.888 voix contre 5.930 à Ghys et 1.841 à Manguine.

Il est également élu au Conseil général.

A la Chambre des députés, ses préoccupations sociales se manifestent dans le dépôt d'une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à subventionner les fonds de chômage qui décideraient l'octroi de secours spéciaux aux familles des chômeurs malades ou décédés.

Le 11 janvier 1938, il est élu secrétaire de la Chambre.

La guerre survient. Capitaine de réserve, Henri Salengro est décoré de la Croix de guerre.

Le 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy il accorde les pouvoirs constitutants demandés par le maréchal Pétain.

SALENGRO (ROGER, HENRI, CHARLES), né le 30 mai 1890 à Lille (Nord), mort le 18 novembre 1936 à Lille.

Député du Nord de 1928 à 1936.

Ministre de l'Intérieur du 4 juin au 18 novembre 1936.

Issu d'une famille dunkerquoise, Roger Salengro a passé sa jeunesse à Dunkerque. Bachelier à 17 ans, il est ensuite élève de première supérieure au lycée de Lille, puis au lycée Lakanal, comme boursier. Revenu à Lille, il s'inscrit à la Faculté des lettres en 1909 et, la même année, il adhère à la section lilloise du parti socialiste. Désormais, son activité politique prend le pas sur ses études, qu'il ne pousse pas jusqu'à la licence. Grand admirateur de Jules Guesde, il fonde un petit groupe d'étudiants collectivistes. En 1912, il fait son service militaire à Arras au 33^e régiment d'infanterie commandé par le colonel Pétain. En permission à Lille, il manifeste contre la loi de trois ans et est signalé comme antimilitariste à surveiller en cas de mobilisation. Il sera donc, en août 1914, détenu pendant plusieurs semaines.

Replié sur Cognac avec le dépôt de son régiment — rattaché au 233^e R.I. — il demande à être envoyé sur le front, et l'obtient, mais est évacué comme malade au printemps de 1915. Il parvient à regagner le front. « Pour pouvoir sortir de l'hôpital, il m'a fallu remuer ciel et terre, parce qu'incomplètement guéri. Mais je pars radieux sachant pourquoi je me bats et décidé à faire tout mon devoir » écrit-il le 22 mai 1915.

Il part avec un détachement affecté au 233^e R.I., lequel participe aux combats d'Artois, puis de Champagne. Il devient « cycliste » du chef de bataillon. Le 7 octobre 1915, dans la région de Suippes, au lendemain d'une attaque meurtrière, il décide de rechercher le corps d'un sergent, nommé Demailly. En présence du lieutenant de sa compagnie et avec son autorisation, il rampe vers les lignes ennemies. Ses camarades entendent tirer quelques coups de feu et ne le voient pas revenir. Il a été fait prisonnier. Interné en Bavière, il fait partie d'un groupe de quarante hommes désignés pour travailler aux usines métallurgiques de Rosenberg. Il incite ses compagnons à refuser ce travail contraire aux conventions internationales et ils sont traduits en conseil de guerre et condamnés à deux ans de prison. Pendant treize mois, Salengro connaît les épreuves du camp de discipline de Kottbus, en Brandebourg. Epuisé, il est transféré à l'hôpital où il reste jusqu'en avril 1918. Gravement ébranlé physiquement et atteint d'une dépression nerveuse, il est dirigé sur la Suisse avec un convoi de rapatriés sanitaires. Il rentre en France peu de jours après l'armistice.

Revenu dans le Nord, Salengro renoue avec le parti socialiste ; le voici journaliste professionnel ; il devient l'un des collaborateurs les plus actifs du *Cri du Nord* quotidien socialiste qui se lance à Lille en 1919.

Il est élu conseiller municipal le 30 novembre 1919 sur la liste homogène de Delory qui enlève les 36 sièges. Quinze jours plus tard, il devient conseiller général du canton de Lille Sud-Ouest. Désigné comme secrétaire administratif de la fédération socialiste du Nord, il assiste aux congrès de Strasbourg et de Tours (décembre 1920). A Tours, les mandats de la fédération du Nord, à une forte majorité, vont à la III^e Internationale ; le parti socialiste est à réorganiser.

En 1925, Roger Salengro est choisi par son parti pour remplacer comme maire de Lille Gustave Delory dont les forces déclinent. Il a 35 ans. Son œuvre de maire, de 1925 à 1936, sera considérable. Il recrée l'hôtel-de-ville, conçoit la cité universitaire, multiplie les œuvres pour les enfants.

Le 29 avril 1928, Roger Salengro est élu, au second tour, député de Lille (2^e circonscription) par 8.583 voix contre 7.915 à Bataille, son principal adversaire.

Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission de l'hygiène et de la commission de l'armée, il se préoccupe spécialement des problèmes de l'emploi ; il demande l'attribution de secours aux bateliers en chômage ; il prend part à la discussion de propositions de loi tendant à la protection de la main-d'œuvre nationale. Le 12 janvier 1932, il demande à interpeller sur l'aggravation du chômage et les diminutions de salaire frappant le prolétariat.

Le 1^{er} mai 1932, Roger Salengro est réélu, au premier tour, par 9.278 voix contre 6.478 à Balamant et 2.157 à Colas. Le 3 novembre 1933, il interpelle le gouvernement sur sa politique sociale. Dans un discours d'une sobre éloquence, il rappelle les projets votés par la Chambre pour améliorer la condition ouvrière : institution d'un congé annuel payé pour les travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, mesures concernant l'hygiène et la sécurité, refonte de la loi de 1898 sur les accidents du travail et il demande : « Quand ferez-vous voter ces projets par le Sénat ? ».

Devant le danger fasciste est votée la loi du 10 janvier 1936 qui permet la dissolution par décret de toutes les associations provoquant des manifestations armées dans les rues, présentant le caractère de groupes de combat ou ayant pour but d'attenter à la forme républicaine du gouvernement.

Un mois plus tard, Léon Blum est attaqué et blessé par les camelots du roi. Pour protester, un cortège de plus de cent mille manifestants, conduit par Roger Salengro, défile du Panthéon à la Nation derrière les drapeaux tricolores mêlés aux drapeaux rouges.

Le 3 mai 1936, Roger Salengro est réélu au second tour, par 11.788 voix contre 7.229 à Gil, son principal adversaire.

C'est l'avènement du « Front populaire ». Les masses ouvrières, conscientes de leur force et de leur succès, s'impatientent et les mouvements de revendications se multiplient. Le nombre des grévistes dépasse le million — il s'élève

vera quelques semaines plus tard à deux millions et demi — les occupations d'usines et d'ateliers ne se comptent plus.

Le 4 juin, Léon Blum présente son cabinet à Albert Lebrun. Roger Salengro détient le portefeuille de l'Intérieur avec, comme secrétaire d'Etat, Raoul Aubaud, radical-socialiste. Jean Zay dépeint ainsi son collègue Salengro : « doux, timide, la voix modeste, attentif à l'opinion d'autrui, cherchant à convaincre avec une courtoisie patiente, craignant par-dessus tout de commettre une injustice ».

Le ministre de l'Intérieur demande à Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T., de rencontrer, en présence du président du Conseil, les représentants des organisations représentatives du patronat. Le dimanche 7 juin, la signature des accords Matignon consacre les talents de négociateur de Roger Salengro, dont Léon Jouhaux dira : « qu'il remplit ce jour-là, cette nuit-là, noblement, humainement, son rôle de ministre de l'Intérieur, responsable de l'ordre public, sans oublier qu'il était un militant, défenseur de ceux qui réclamaient plus de justice ».

Pendant les jours et les semaines qui suivent, Roger Salengro s'emploie à la fois à servir la cause du monde du travail et à « assurer l'ordre public, l'ordre républicain ». Grâce à lui, les occupations d'usine cessent, le travail reprend, les conventions s'élaborent. Sur sa demande, le 18 juin 1936, sont pris quatre décrets frappant de dissolution, en vertu de la loi du 10 janvier 1936, les quatre ligues nationalistes : Croix de feu, Jeunesses patriotes, Solidarité française et Parti franquiste.

Le 30 juin 1936 a lieu à la Chambre la discussion des interpellations de Xavier Vallat, Ybarnegaray, Devaud, Taittinger et des Isnards, sur la dissolution des groupements nationaux.

Devant la guerre civile espagnole, le gouvernement Blum se décide pour la non-intervention.

La droite se déchaîne dans l'*Action française*, *Gringoire*, *l'Echo de Paris*, *l'Ami du Peuple*, *Le Jour*, *Je suis partout*. Les attaques convergent vers Salengro et reprennent les accusations lancées contre lui, quinze ans plus tôt, d'avoir déserté au cours de la guerre 1914-1918. *L'Action française*, dans un article anonyme, présente Salengro comme un ancien condamné à mort par contumace pour désertion à l'ennemi.

Salengro répond que s'il a été condamné, c'est par un conseil de guerre allemand. *Gringoire* insiste, produit des témoins. Léon Blum fait procéder à un examen du dossier militaire de Salengro par une commission, présidée par le général Gamelin, selon laquelle « le soldat Salengro a été acquitté par jugement rendu par contumace par le conseil de guerre de la 51^e division le 20 janvier 1916 ».

Le 11 septembre 1936, le ministre de la Guerre écrivant à Henri Becquart, député de la 1^{re} circonscription de Lille, cite un rapport du commandant Arnould déclarant « l'attitude de ce soldat (Salengro), sous un bombardement infernal, fut

celle d'un soldat à la fois brave et dévoué pour ses chefs et ses camarades ».

Les articles de journaux continuant cependant à paraître, le gouvernement accepte la discussion, le 13 novembre, de l'interpellation d'Henri Becquart sur « la présence dans le ministère d'un homme sur la conduite militaire duquel continuait à peser les plus graves suspensions ».

La défense de Salengro, présentée par Léon Blum, expose que Salengro, fait prisonnier, a été condamné par un conseil de guerre allemand pour avoir poussé ses camarades de captivité à refuser le travail dans une fonderie. Et Léon Blum affirme : « vous savez que la campagne menée contre Roger Salengro au nom de l'honneur militaire et du patriotisme repose sur l'altération de la vérité ». Roger Salengro fait une courte déclaration, pleine de dignité, concluant : « socialiste, oui, mais soldat sans peur et sans reproche ».

La Chambre repousse par 427 voix contre 103 (en fait 63, compte tenu des 40 rectifications de vote) les accusations portées contre Salengro. Mais le ministre de l'Intérieur était trop ulcéré par les accusations portées contre lui ; la mort de sa femme un an auparavant l'avait privé du soutien moral qui l'aurait aidé à mépriser la calomnie ; quelques jours plus tard, le 18 novembre, il se donnait la mort à son domicile de Lille.

Venu s'incliner sur sa dépouille Léon Blum devait trouver une lettre de Salengro écrite la veille de sa mort disant : « J'ai lutté vaillamment mais je suis à bout... Je ne suis ni un déserteur, ni un traître. Mon parti aura été toute ma vie, toute ma joie ».

La mort tragique de Roger Salengro causa une profonde émotion dans l'opinion. Le comité intersyndical du livre empêcha aussitôt la publication de *Gringoire. Le Populaire* et *l'Humanité*, de même que le cardinal Liénart, évêque de Lille, exprimèrent leur indignation devant la campagne de calomnies qui avait usé la résistance nerveuse de Salengro.

Roger Salengro eut des obsèques nationales à Lille.

SALERS (RAYMOND, CLAIR), né le 36 juillet 1885 à Moissac (Tarn-et-Garonne).

Député du Tarn-et-Garonne de 1919 à 1924.

Raymond Salers, en 1914, exerçait la profession d'avocat lorsqu'il sollicita pour la première fois les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Moissac. Il fut battu par le député radical sortant, le docteur Paulin Dupuy, dès le premier tour, par 5.691 voix contre 4.432.

En 1919, il figure sur la liste d'union nationale qui emporte les trois sièges du département, sur un programme « bleu horizon » bon teint dont les articles principaux sont : à l'extérieur, application intégrale du

traité de Versailles, à l'intérieur, lutte contre le « parti de la révolution ».

Membre des commissions de la législation civile et criminelle, des pensions militaires, de l'administration générale, départementale et communale et des mines, il dépose diverses propositions touchant à la législation civile et présente plusieurs rapports au nom de la commission spéciale chargée d'examiner les marchés conclus par l'Etat depuis le début de la guerre. Il intervient en faveur des anciens combattants et des victimes de la guerre.

Aux élections générales de 1924, sa liste est cette fois battue par celle du cartel des gauches, menée d'ailleurs par un transfuge, Auguste Puis.

A deux reprises — en 1928 puis en 1932 — Raymond Salers tenta de reconquérir son siège. Mais il fut battu les deux fois par le candidat radical Etienne Baron.

Revenu mutilé de la Grande guerre, il était titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille militaire.

Il avait été maire de Moissac de 1919 à 1924.

SALETTE (LUCIEN, JULIEN, ANDRÉ), né le 10 août 1879 à Cette (Hérault), mort le 9 mars 1937 à Sète.

Député de l'Hérault de 1930 à 1937.

Lucien Salette exerçait la profession d'instituteur depuis dix-sept ans lorsqu'éclata la Première Guerre mondiale. Mobilisé, il fut blessé une première fois en 1915, puis de nouveau, très grièvement, en 1918. Il survécut — par miracle a-t-on pu dire — mais devait rester cruellement mutilé. Lorsqu'il retrouva sa classe, sa boutonnière s'ornait de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec palme.

En 1928, il est le candidat du parti socialiste dans la 3^e circonscription de Montpellier. Bien qu'arrivé en tête au premier tour, il est battu au scrutin de ballottage par le radical Adolphe Merle, de justesse il est vrai : 6.790 voix contre 6.659. Mais Merle mourut le 30 janvier 1930 et à l'élection partielle qui eut lieu pour pourvoir à son remplacement, le 6 avril, Lucien Salette l'emporta par 5.785 voix contre 3.400 à son concurrent le mieux placé. Il sera réélu en 1932, dès le premier tour, avec 6.968 voix sur 12.788 votants et en 1936, au second tour, avec 8.968 voix sur 12.473 votants.

Au cours de ses mandats, il appartient aux commissions des pensions, des douanes, de la marine marchande, ainsi qu'à la commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934. Il multiplie propositions de loi et interventions sur des sujets qui lui tiennent personnellement à cœur, comme le sort des pensionnés de guerre, ainsi que sur les problèmes qui intéressent directement la région qu'il représente : ceux notamment qui concernent la viticulture et la commercialisation des vins.

Il mourut à Sète, son pays natal, le 9 mars 1937, âgé de 58 ans.
Son successeur devait être Jules Moch.

SALIGNAC-FENELON (JEAN, HUGUES, GUICHARD de), né le 4 septembre 1858 à Paris, mort le 17 septembre 1913 à Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne).

*Député de la Haute-Saône
de 1898 à 1902*

Petit-fils d'un ministre plénipotentiaire à Darmstadt, fils d'un général de division, le vicomte de Salignac-Fenelon avait épousé la fille du riche industriel de Belfort Viellard-Migeon, sénateur de 1876 à 1886.

Il était officier au 1^{er} régiment de dragons à Lure lorsqu'en 1898 les remous de l'affaire Dreyfus — la campagne révisionniste battait alors son plein — le décidèrent à se lancer dans la bataille politique. Il démissionna donc de l'armée pour se présenter aux élections législatives dans la circonscription de Lure. Sous l'étiquette de « républicain progressiste », il se réclamait de Méline, dont il approuvait la politique « sagement protectrice » et, tout en préconisant la fin des expéditions coloniales, il se faisait le défenseur de l'armée « loyale et silencieuse ».

A la faveur du courant anti-dreyfusard et de la division des républicains, il fut élu au second tour par 8.595 voix contre 7.267 à Chaudéy, député sortant. En juillet de la même année 1898, il accédait dans des conditions analogues à l'assemblée départementale, où il représenta le canton de Villers-les-Nancy jusqu'en 1904.

Son activité personnelle de parlementaire fut très faible, se bornant au dépôt, en 1901, d'une proposition de loi tendant à indemniser les victimes d'un orage de grêle survenu dans l'arrondissement de Lure.

Aux élections de 1902, malgré une propagande intense et les gros moyens financiers dont il disposait, il fut largement battu, n'obtenant que 7.011 voix contre 9.491 au candidat radical René Renoult.

Il mourut le 17 septembre 1913 à Cirey-sur-Blaise ; il était âgé de 55 ans.

SALIS (JACQUES, MICHEL), né le 21 mars 1848 à Cette (Hérault), mort le 16 novembre 1919 à Montpellier (Hérault).

Député de l'Hérault de 1881 à 1910.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 257)

Son hostilité au boulangisme est approuvée par une majorité d'électeurs,

puisqu'en 1889 il est réélu avec 10.550 voix contre 8.704 au candidat révisionniste. Il est réélu dans la même circonscription en 1893 avec 11.837 voix et en 1898 avec 12.539 voix. Membre de la commission des douanes en 1890, de celles relatives à la réforme de l'impôt (1891). à la marine marchande (1892), il appartient jusqu'en 1901 à la commission du budget, au nom de laquelle il rapporte à plusieurs reprises. Orateur passionné et très écouté, il intervient très fréquemment et sur les sujets les plus divers, plaçant souvent dans l'embarras les gouvernements modérés. Ainsi le 12 juin 1893 il interpelle pour protester contre l'annulation d'une adjudication de draps de troupe dont il soutient qu'elle a été accordée par favoritisme à un député drapier.

Bien plus, le 22 mai 1894, il est à l'origine de la chute du cabinet Casimir Périer. La question qu'il avait posée au ministre des Travaux publics sur le refus des grandes compagnies de chemins de fer de permettre à leurs agents de participer à leur congrès national est en effet transformée par un collègue en une interpellation qui aboutit à l'adoption d'un ordre du jour hostile à la politique du gouvernement en matière syndicale.

Mais la grande affaire qu'il occupe tout au long des législatures est la réforme de la législation sur les boissons. Président en juin 1894 de la commission du budget chargée d'examiner le projet et les propositions relatifs aux fraudes commises dans la vente des vins, l'année suivante il est rapporteur du projet portant sur la réforme de l'impôt des boissons. La discussion est difficile et il est pris souvent et violemment à partie par les représentants des régions rurales en raison de sa farouche hostilité aux privilèges des bouilleurs de cru. Mais, une fois n'est pas coutume, il bénéficie en la circonstance de l'appui du gouvernement.

Aux élections de 1902, il se présente dans la 3^e circonscription, nouvellement créée, de Montpellier, dans laquelle il est élu, au second tour, avec 5.966 voix contre 3.123 à son principal adversaire ; il est réélu en 1906 par 7.482 voix. Fidèle à la ligne politique qu'il avait toujours suivie, il se montre un ardent partisan de la politique fiscale de Caillaux, dont en 1909 il demande l'affichage du discours sur l'impôt sur le revenu. Cette prise de position intempestive n'est sans doute pas étrangère à son échec aux élections de 1910. Il n'y obtient en effet, au premier tour que 3.507 voix contre 5.563 à son adversaire de toujours, M. Moïse, de l'union républicaine radicale. Il ne se représente pas aux élections de 1914.

Il mourut le 16 novembre 1919 à Montpellier à l'âge de 71 ans.

SALLES (ANTOINE), né le 19 mai 1860 à 31 mai 1829 à Tessé-Froulay (Orne), mort le 8 avril 1915 à Fiers (Orne).

Député de l'Orne de 1904 à 1906

Issu d'une ancienne famille bien connue de la région, Julien Salles, après des étu-

des classiques aux collèges de Domfront et de Sées, s'établit notaire à Flers. Suppléant de justice de paix depuis 1868, il est élu conseiller municipal de Flers en 1870. En 1898, il devient conseiller général et maire de Flers. Il était notaire honoraire depuis 1894.

A l'élection législative partielle du 6 novembre 1904, rendue nécessaire par le décès du député de la 2^e circonscription de Domfront, il est élu par 7.609 voix sur 11.697 votants.

Inscrit au groupe progressiste de la Chambre, il s'intéresse surtout aux questions d'agriculture. Il prend part notamment à la discussion d'une proposition de loi concernant les warrants agricoles.

Il se représente en 1906, mais n'obtient que 3.959 voix contre 8.042 à son principal adversaire.

En 1913 l'état de sa santé le contraint à renoncer à la mairie de Flers, mais son successeur ayant été mobilisé, il reprend son poste de maire en 1914. Il meurt dans cette charge le 8 avril 1915.

SALLES (LÉONCE), né le 22 février 1891 aux Salles-du-Gardon (Gard).

Député de l'Ardèche de 1931 à 1936

Architecte, membre de la S.F.I.O., Léonce Salles entre au Palais-Bourbon à l'occasion de l'élection partielle du 19 avril 1931, dans la 1^{re} circonscription de Privas, où il remplace Antériou, décédé, battant au premier tour Roche avec 5.454 voix contre 4.281 sur 10.981 votants et 16.197 inscrits.

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932, il est réélu dès le premier tour avec 6.353 voix contre 2.976 à Franck-Chante et 2.737 à Astier sur 12.605 votants et 16.266 inscrits.

Membre du groupe du parti socialiste, il fait partie des commissions de l'aéronautique et de la marine militaire; il intervient dans la discussion du projet de loi tendant à rétablir l'équilibre du budget de 1933; du projet de loi relatif à l'assainissement du marché du vin en 1934 et du budget de l'agriculture en 1936 (adductions d'eau, construction d'abattoirs, transport des viandes par wagons frigorifiques).

Il est battu aux élections des 26 avril et 3 mai 1936 par Riou, au second tour, avec 6.262 voix contre 6.800 à ce dernier, sur 13.175 votants et 15.741 inscrits.

Elu maire d'Antraigues en 1935, il devait le rester près de dix ans.

SALLÈS (ANTOINE), né le 19 mai 1860 à Villefranche-sur-Saône (Rhône).

Député du Rhône de 1928 à 1942.

Licencié es Lettres, avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Rhône et ancien adjoint au maire de Lyon, Antoine Sallès se présente aux élections législatives générales de 1928 dans la 2^e circons-

cription de Lyon. En tête au premier tour avec 5.420 voix contre 3.003 à son principal concurrent, il l'emporta au second avec 5.862 voix contre 4.909 pour Touzet sur 11.417 votants. Il s'inscrivit au groupe républicain et social. Dans sa déclaration électorale, il avait dénoncé « la faillite du cartel » et s'était placé sous l'égide de Poincaré.

Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, il déposa trois propositions de loi dont l'une tendait à faire ériger un monument à Georges Clemenceau, place du Carrousel. Il fut rapporteur de deux propositions de loi et d'une proposition de résolution, il prit part notamment au débat sur les baux à loyer (1930).

Il précéda Touzet de quelque 1.300 voix (5.155 contre 3.884) au premier tour des élections de 1928 et au second il fut réélu avec 5.325 voix contre 5.187 à son concurrent sur 10.076 votants. Il s'inscrivit au groupe républicain et social. Dans sa déclaration électorale, il se réclamait d'André Lardieu, de Pierre Laval et de Poincaré dont il mettait en balance la politique avec celle du cartel des gauches qui avait « conduit la France à deux doigts de sa ruine ».

Il fut membre de plusieurs commissions : enseignement et beaux-arts, suffrage universel, législation civile et criminelle, travail, travaux publics et moyens de communication. Il déposa quatre propositions de loi dont l'une éten- dait à tous les conseillers municipaux de France l'électorat de droit pour la nomination des sénateurs. Il présenta une proposition de résolution tendant à rendre obligatoire l'affichage dans les écoles de la déclaration des devoirs du citoyen formulée en 1795.

En 1936, il fut élu dès le premier tour, avec 5.695 voix sur 10.392 votants, son principal adversaire n'obtenant que 2.012 voix. Il s'inscrivit au groupe des républicains indépendants et d'action sociale.

Il fut membre de la commission du règlement, de celle de l'Algérie, des colonies et des pays du protectorat et de celle des comptes définitifs et des économies. Comme doyen d'âge, il présida plusieurs séances de la Chambre. Il prononça à ce titre quatre allocutions (1936, 1937, 1938 et 1939); en particulier, le 10 janvier 1939, il prononça l'éloge de Neville Chamberlain et souhaita que, grâce à l'accord de Munich, l'entente se réalise enfin entre la France et l'Allemagne, étant toutefois entendu que la paix ne pouvait cependant pas être sauvée à n'importe quel prix.

Il ne prit pas part aux divers votes qui intervinrent les 9 et 10 juillet 1940.

SALMON (ALFRED), né le 20 mai 1876 à Pernes-en-Artois (Pas-de-Calais), mort le 8 août 1936 à Pernes.

Député du Pas-de-Calais de 1924 à 1933.

Sénateur du Pas-de-Calais de 1933 à 1936.

Agriculteur et brasseur à la fois, Alfred Salmon était issu d'une vieille famille républicaine. Maire de Pernes-en-Artois, il fut élu en 1913, au Conseil général du canton d'Heuchin.

Il fut élu député le 11 mai 1924 avec 49.915 voix sur 149.106 votants, sur la liste de concentration républicaine et sociale, et réélu en 1928, dans la circonscription de Saint-Pol avec 9.906 voix sur 19.501 votants contre 9.345 à Bernard, et en 1932, toujours au scrutin de ballottage, par 10.301 voix sur 19.025 contre 8.509 à Bernard.

Ses interventions, toujours fortement techniques, brèves et pertinentes, portèrent exclusivement sur les questions agricoles et douanières. C'est ainsi qu'il déposa en 1927 une proposition de loi tendant à faire consommer de la chicorée torréfiée par l'armée et à l'appui de laquelle il apportait des arguments inspirés par le triple souci d'hygiène, d'économie et de valorisation ; il rapporta aussi divers projets intéressant les droits de douane sur les viandes salées, le sain-doux, les peaux de lézard, le tabac et les volailles. C'est ainsi surtout qu'en 1928, 1929 et 1933, il intervint sur le commerce des blés, proposant chaque fois des mesures protectionnistes pour défendre le marché.

Porté au Sénat le 1^{er} octobre 1933 par 1.111 voix sur 2.105 électeurs, il y rapporta d'autres projets douaniers et continua d'y défendre le marché du blé mais aussi celui du lait.

Il mourut le 8 août 1936 à Pernes.

SALMON (CHARLES-AUGUSTE), né le 27 février 1805 à Riche (Meurthe), mort le 26 décembre 1892 à Paris.

Représentant de la Meuse en 1848.

Représentant de la Meuse en 1849.

Sénateur de la Meuse de 1876 à 1879.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 261.)

Correspondant de l'Académie des Sciences morales dans la section de morale depuis 1874, Salmon vécut dans la retraite les douze dernières années de sa vie, qu'il acheva le 26 décembre 1892 à Paris ; il était dans sa quatre-vingt-huitième année.

SALOMON (HENRI), né le 21 mars 1831 à Massignac (Charente), mort le 31 mai 1908

Député de la Vienne de 1876 à 1885

Sénateur de la Vienne de 1891 à 1900.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 261.)

Demeuré éloigné du parlement pendant six ans, Salomon fut enfin élu au Sénat lors du renouvellement partiel de 1891 dans des conditions propres à lui faire oublier ses précédents échecs. Il passa

en effet dès le premier tour, obtenant 371 voix sur 718 votants.

Son activité au Luxembourg se réduit à la participation à un certain nombre de commissions et au dépôt d'une pétition des greffiers de la Vienne en 1897.

Trois ans après, Henri Salomon n'obtenait que 137 voix au premier tour des élections sénatoriales (la majorité absolue étant de 358) et ne parvenait qu'à 212 au second tour, ce demi-échec l'amena à se retirer de la compétition et marqua cette fois la fin de sa carrière politique. Il se fit alors nommer juge de paix à Vincennes.

Il mourut le 31 mai 1908 à l'âge de 77 ans.

SAMALENS (ARISTIDE, PAUL, JOSEPH, GABRIEL), né le 7 novembre 1865 à Auch (Gers), mort le 13 février 1928 à Auch

Député du Gers de 1910 à 1914.

Docteur en médecine, Aristide Samalens exerce sa profession dans sa ville natale comme médecin de la Compagnie du Midi. Il s'intéresse aux problèmes de la médecine et publie en 1893 un ouvrage intitulé : *De la rupture artificielle des membranes pendant le travail*. Ce même humanisme marqué de préoccupations sociales le pousse vers la politique. Dans cette seconde activité il obtient vite la confiance de ses concitoyens, qui le portent à la mairie d'Auch et au Conseil général.

Dans ce même arrondissement d'Auch, où règne depuis dix-sept ans un radical modéré, il se présente aux élections de 1910, comme candidat des radicaux réformistes. Il l'emporte dès le premier tour par 7.018 voix contre 6.632 au député sortant.

A la Chambre il se fait le défenseur de son département en déposant une proposition de loi pour indemniser les victimes de calamités agricoles du Gers, en même temps qu'il s'intéresse à diverses questions sociales touchant bien entendu le secteur de la santé. Membre de la commission de l'assurance et de la prévoyance sociales, il se préoccupe notamment de la composition des commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance, du repos des femmes en couches, et aussi de la fréquentation scolaire et de la défense de l'école laïque.

Il se représente aux élections de 1914, mais il est battu, de justesse, par 6.402 voix contre 6.717 par un candidat du centre droit. Il meurt à Auch le 13 février 1928.

SAMARY (PAUL, DONNAT, EMILE), né le 7 février 1848 à Cette (Hérault), mort le 31 mai 1911 à Cayenne (Guyane).

Député d'Alger de 1893 à 1898.

Fils d'un commandant qui avait participé à la conquête de l'Algérie et s'était particulièrement distingué lors de la prise de Constantine, Paul Samary, à la différence de son frère qui devint général.

préféra à la carrière des armes celle d'ingénieur civil et, après avoir fait ses études secondaires aux lycées de Montpellier et de Nîmes et obtenu le baccalauréat ès sciences, entra en 1868 à l'Ecole centrale des arts et manufactures, dont il sortit diplômé en 1871. Après avoir été, de 1872 à 1875, ingénieur-architecte en chef de sa ville natale, il alla s'installer à Alger, où il exerça les mêmes fonctions de 1875 à 1881, avant d'occuper celles d'architecte du gouvernement général de l'Algérie, qu'il conserva de 1891 à 1893. Dans ces différents postes il eut à diriger des travaux importants et sa notoriété lui valut, en 1878, une médaille de l'Exposition universelle de Paris et, de 1886 à 1893, la présidence de la Société des Beaux-Arts d'Alger.

Membre du conseil départemental d'hygiène et de salubrité publique depuis 1878, il entra en 1881 au Conseil général du département d'Alger, qu'il présida à deux reprises, et où il siégea jusqu'en 1891. L'année suivante, il entra au Conseil supérieur de l'Algérie, où il resta pendant deux ans.

Dès 1885, il avait tenté de se faire élire député du département, mais il n'avait obtenu que 4.029 voix sur 15.045 votants, les deux élus emportant chacun plus de 7.000 suffrages. Il ne fut pas plus heureux en 1889, dans la 1^{re} circonscription d'Alger, où il réunit sur son nom, au second tour, 3.408 voix alors que, sur 7.768 votants, le député sortant Letellier emportait 4.213 suffrages. Mais aux élections générales de 1893, à nouveau distancé par Letellier au premier tour, il le devança au second, avec 5.090 voix sur 9.537 votants, le député sortant ne conservant que 4.373 suffrages.

A la Chambre, inscrit au groupe radical-socialiste, dont il devint bientôt vice-président, il déploya une grande activité, notamment pour soutenir le cabinet Léon Bourgeois. Il appartint à un grand nombre de commissions, en particulier à celles qui eurent à s'occuper du régime des phosphates algériens, du régime des services postaux maritimes, du régime de la propriété indigène en Algérie, de la réforme du service des ponts et chaussées ainsi qu'à la commission d'enquête sur le scandale de Panama, au nom de laquelle il présenta, en 1897, un rapport sur l'affaire Cornélius Herz. Il déposa plusieurs autres rapports sur des projets ou propositions de loi concernant les octrois, les retraites des douaniers, la responsabilité civile des membres de l'enseignement ou la révision des lois constitutionnelles. Il déposa en outre, en 1898, deux propositions de loi : l'une sur l'amnistie (il voulait faire amnistier les proscrits condamnés à la suite des troubles survenus peu de temps avant en Algérie), l'autre sur les conditions d'acquisition en Algérie de la citoyenneté française. Hostile à la « nationalisation » en masse des indigènes, il ne voyait pas d'inconvénient à ce que cette citoyenneté leur fût libéralement accordée à titre individuel.

Ses interventions en séance publique furent nombreuses, notamment au cours

des discussions budgétaires et elles portaient le plus souvent sur des questions intéressantes à l'Algérie, pour laquelle il réclamait des mesures propres à faciliter le développement de son économie, tout en dénonçant les abus dont la population était victime.

Il ne fut pas réélu en 1898, écrasé dès le premier tour par Drumont, après une campagne où le directeur de la *Libre Parole* fit montre du plus violent antisémitisme. Sur 15.723 votants, Samary obtint 2.329 voix et Drumont 11.563.

Architecte du pavillon de l'Annam, élevé pour l'Exposition universelle de 1900, Paul Samary fut nommé, le 11 novembre 1899, gouverneur des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, où il entreprit l'agrandissement du port de Saint-Pierre. Le 18 septembre 1900, il fut nommé gouverneur de la Réunion; il resta à ce poste jusqu'en juillet 1906; il fonda dans l'île une maternité, institua des bureaux d'hygiène, laïcisa les écoles et créa des cours d'adultes, des bibliothèques scolaires, enfin mit sur pied un enseignement agricole et industriel.

Mis en disponibilité en 1907, il fut rappelé à l'activité en 1909 et chargé alors de l'intérim du gouvernement de la Guyane française, puis de la Martinique.

Nommé le 16 juillet 1910 gouverneur de la Guyane, il mourut à Cayenne le 31 mai 1911, à l'âge de 63 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie et commandeur de l'Etoile d'Anjouan.

SANCET (JEAN. HYPOLITE, Frédéric, né le 27 mars 1855 à Auch (Gers), mort le 15 novembre 1925 à Auch

Sénateur du Gers de 1906 à 1920.

Frédéric Sancet était docteur en médecine et propriétaire éleveur. Conseiller municipal puis maire adjoint de sa ville natale, il est élu conseiller général en 1892 et devient, en 1900, président de l'assemblée départementale.

Frédéric Sancet se présente aux élections sénatoriales pour la première fois en 1897, sous l'étiquette de la gauche démocratique, obtient 124 voix au premier tour et se désiste. C'est en 1906 qu'il entre au Sénat, obtenant 223 voix sur 432 au premier tour et 543 au second tour.

Au Sénat, ses interventions sont essentiellement consacrées aux questions économiques intéressant sa région : dans la discussion du budget des Travaux publics, sur le chemin de fer de Lannemezan; du budget de l'Agriculture, sur le canal de la Neste; du budget de la Guerre, sur l'élevage des anglo-arabes dans les haras du Sud-Ouest; du budget de l'Agriculture à nouveau sur l'élevage du cheval dans le Sud-Ouest. On note également une intervention, en 1910, dans la discussion de la proposition de loi relative au secret et à la liberté du vote; en 1911, dans la discussion de l'interpellation sur les agissements du préfet du Gers, Paul Destieux-Junca, sénateur radi-

cal-socialiste, accusait le préfet, nommé selon lui dans un département pour y faire triompher une candidature officielle, d'avoir exercé sa vindicte sur des personnalités récalcitrantes par tous les moyens, y compris la publication, dans un bulletin d'inspiration préfectorale, d'entrefilets injurieux à leur égard. Frédéric Sancel prit à cette occasion, au nom d'une grande partie des conseillers généraux, la défense du préfet.

Il rapporta également au Sénat le budget des Monnaies et Médailles.

Il ne se représenta pas en 1920 et mourut à Auch le 15 novembre 1925. âgé de 70 ans.

SANDRIQUE (ACHILLE. Albert, IRÈNÉE), né le 30 mai 1854 à Brunehamel (Aisne), mort le 2 octobre 1929 à Saint-Quentin-le-Petit (Ardennes).

*Député des Ardennes
de 1902 à 1910.*

Propriétaire-agriculteur à Saint-Quentin-le-Petit, Albert Sandrique était apparenté à Paul Sandrique qui fut secrétaire de Gambetta et député de l'Aisne.

Après des études secondaires à Reims, il s'engagea à 19 ans au 17^e Dragons à Carcassonne, devint maréchal des logis-chef, puis revint se fixer à Saint-Quentin où il met en valeur la propriété familiale de 400 hectares. Il y pratique la culture intensive et son exploitation sert de modèle.

Vice-président du cercle agricole de Rethel, chevalier du Mérite agricole, il est aussi conseiller municipal de Saint-Quentin-le-Petit depuis 1880. Il en devient maire en 1896 et s'attache à améliorer les chemins vicinaux et à organiser la lutte contre l'incendie. Conseiller général de Château-Porcien depuis 1898, il participe aux travaux de la commission interdépartementale des chemins de fer et se préoccupe du développement des lignes locales. Il obtient aussi la création de bureaux de postes dans diverses communes.

Après avoir refusé d'être candidat aux élections législatives de 1898, il se présente à celles d'avril-mai 1902 dans l'arrondissement de Rethel. Il est élu député au second tour de scrutin par 6.150 voix contre 5.828 à Braibant et 57 à Ternaux-Compans, député sortant, ancien conseiller d'ambassade, sur 12.345 votants et 15.210 inscrits. Il est réélu aux élections générales de 1906, au second tour, avec 8.134 voix contre 3.742 à Cuif sur 12.179 votants et 14.909 inscrits.

Au Palais Bourbon, il fait partie de la gauche radicale et siège à la commission du travail. Il apporte son soutien aux cabinets Waldeck-Rousseau et Combes. Auteur de diverses propositions de loi tendant à venir en aide aux agriculteurs victimes de la grêle dans la région de Rethel, il demande à interpeller le gouvernement sur les dégâts causés par les manœuvres de cavalerie en 1909. La même année, il prend part à la discussion

des propositions de loi relatives au tarif des douanes, pour ce qui concerne les machines agricoles et les pièces détachées.

Aux élections générales d'avril-mai 1910, il est battu de justesse par Braibant, avocat, qui recueille 5.763 voix, alors que lui-même en obtient 5.743, sur 11.782 votants et 14.407 inscrits. Il se représente sans succès contre le même adversaire aux élections législatives de mai 1914.

Il meurt le 2 octobre 1929 à Saint-Quentin-le-Petit.

SANDRIQUE (PAUL, JULES), né le 14 juin 1845 à Brunehamel (Aisne), mort le 14 mai 1892 à Brunehamel.

Député de l'Aisne de 1882 à 1889

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 265.)

Opposé au rétablissement du scrutin uninominal voté le 11 février 1889, Paul Sandrique ne se représenta pas au renouvellement de 1889 et ne fit plus acte de candidature.

Il appartenait toujours au Conseil général lorsqu'il mourut à l'âge de 47 ans le 14 mai 1892 à Brunehamel.

SANGNIER (CHARLES, FRANÇOIS. Marc. Marie), né le 3 avril 1873 à Paris (7^e).

Député de la Seine de 1919 à 1924

Arrière-petit-fils de l'académicien Ancelot dont l'épouse, au début du siècle dernier, réunissait dans son salon nombre d'écrivains illustres, petit-fils de l'avocat bonapartiste Lachaud, fils de Félix Sangnier, avocat et écrivain, Marc Sangnier connut une enfance bourgeoise et reçut une éducation chrétienne.

Sans doute hérita-t-il de son grand-père et de son père le don de l'éloquence. Mais l'éloquence vaut surtout par les convictions qu'elle permet d'exprimer : Marc Sangnier, de bonne heure, forgea les siennes. Dans un recueil de souvenir *Autrefois*, il raconte comment dans le jardin de l'hôtel particulier où il habita dans sa première jeunesse, grandit sa volonté de « planter le grand arbre du christianisme démocratique et social », c'est-à-dire de réconcilier l'Église et la République.

Avant Marc Sangnier, certains chrétiens comme Albert de Mun avaient senti la nécessité « d'aller au peuple ». Mais cette expression reflète des intentions paternalistes tout à fait étrangères à celui qui allait devenir le fondateur de la démocratie chrétienne en France. Pour Marc Sangnier, il s'agissait non pas d'aller au peuple mais de se fondre en lui tout en faisant pénétrer les forces spirituelles du christianisme.

Marc Sangnier était encore au collège Stanislas, où il fit des études secondaires, que déjà s'affirmait sa vocation de tribun : il fonda *La crypte*, petit cer-

cle de condisciples qui, tout en subissant son ascendant, l'aiderent à préciser ses idées. Cette activité ne l'empêcha, au demeurant, ni d'obtenir en 1891 le premier prix de philosophie au concours général, ni d'entrer à l'École polytechnique en 1895. Après quoi, il s'inscrivit à la Faculté de droit et, en 1898, devint licencié alors qu'il servait déjà à Toul, comme sous-lieutenant au 1^{er} régiment du génie.

Mais ces succès universitaires ne pouvaient satisfaire un esprit aussi exigeant. Dès 1894, Marc Sangnier avait fondé *Le Sillon*, mouvement destiné à propager l'idéal démocrate-chrétien, et il s'y consacra totalement à partir de 1899, date à laquelle il démissionna de Polytechnique. La devise inscrite sur le premier numéro de la revue *Le Sillon* : « Aller au vrai avec toute son âme » avait de quoi séduire les bonnes volontés troublées par le climat créé en France par l'affaire Dreyfus et désireuses de sortir des courants de la pensée politique traditionnelle. Autour du jeune idéaliste s'assemblèrent non seulement des intellectuels et des étudiants mais aussi des travailleurs issus du peuple, à l'intention desquels furent organisés des cercles d'études à travers toute la France. En 1901, un journal hebdomadaire *L'Éveil démocratique* vint appuyer l'action du *Sillon* et, en 1905, il fut suivi par un quotidien : *La Démocratie*.

Le non-conformisme du *Sillon* ne manqua pas d'émouvoir le pape Pie X qui, en 1910, condamna le mouvement. Marc Sangnier s'inclina, mais un pas décisif avait été franchi : une liaison s'était établie entre le catholicisme et la démocratie.

Le fondateur du *Sillon* poursuivit son action sur deux plans : sur le plan parlementaire d'abord. En 1909 et en 1912, il se présenta aux élections législatives dans la circonscription des Batignolles puis à Secaux. Ces tentatives se soldèrent par deux échecs. Sans se laisser décourager il fonda en 1912 la ligue de la *Jeune République*, au sein de laquelle il continua de militer pour la justice sociale. « Il n'y a ni ordre ni paix, disait-il, quand une classe subit l'oppression d'une autre classe ».

Mais la Première Guerre mondiale devait l'appeler à d'autres devoirs : mobilisé comme lieutenant du génie, il termina en 1918 comme commandant, avec la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Aux élections législatives de 1919, reprenant la lutte sur le terrain parlementaire, il se présenta second sur une liste d'entente républicaine démocratique — autrement dit sur une liste d'union nationale — dans la 3^e circonscription de Paris. Cette fois, il remporta un succès indiscutable puisqu'il fut élu avec 76.653 voix sur 189.797 votants.

À la Chambre, il ne s'inscrivit à aucun groupe mais ne perdit pas une occasion de défendre sa conception de la République, qu'il exposa en ces termes lorsqu'il interpella le gouvernement Briand au cours d'une séance en octobre 1921 :

« La République, c'est l'organisation politique de la démocratie, c'est-à-dire l'organisation qui permet à chaque citoyen, dans la seule mesure de ses capacités intellectuelles et morales et de sa bonne volonté, de participer effectivement à la gestion des affaires publiques ». Cette définition, d'après l'orateur, supposait en particulier que l'on permit aux ouvriers de participer à la gestion des entreprises et l'on fit une réalité de la représentation proportionnelle, appliquée pour la première fois aux élections de 1919.

Rien d'étonnant donc si Marc Sangnier participa aux travaux des commissions du travail et du suffrage universel. Dès le début de la 12^e législature il déposa une proposition de loi qui visait à améliorer dans un sens proportionnaliste le système de 1919, notamment en remplaçant la formule de la plus forte moyenne par celle du plus fort reste.

Néanmoins, l'essentiel des interventions de Marc Sangnier concerna la politique étrangère. Une fois son devoir de soldat brillamment accompli pendant la guerre, il ne songea plus, la paix revenue, qu'à plaider en faveur de la réconciliation entre les peuples. En 1921, en tant que rapporteur de la commission des affaires étrangères, il défendit le projet portant approbation des traités signés en 1919 entre les alliés et les nouvelles républiques de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie. Ces traités visaient à faire intervenir la Société des Nations pour garantir aux minorités religieuses et ethniques de ces nouveaux États la liberté religieuse et la liberté de l'enseignement. Face au scepticisme quasi général, le rapporteur affirma ses convictions pacifistes et sa confiance dans une institution internationale chargée de faire prévaloir le droit sur la force. « Ce qui, à mon sens, est intéressant dans cette loi des minorités, c'est qu'il ne s'agit pas d'intérêts matériels. Chaque sourire ironique lorsqu'on parle de la Société des Nations retarde d'un jour la grande pacification du monde ».

Mais, sur le plan international, se posait avant tout la question des rapports entre la France et l'Allemagne. Inlassablement, Marc Sangnier défendit sa thèse : « À côté de l'Allemagne belliqueuse, prussianisée, intoxiquée par le venin du militarisme, il y a une autre Allemagne, l'Allemagne des travailleurs, et aussi l'Allemagne de certains braves gens ». Ainsi, sans renoncer aux réparations matérielles auxquelles nous pouvions légitimement prétendre, fallait-il éviter de mener, vis-à-vis de l'Allemagne, une politique brutale comme celle que mena Poincaré.

Le 19 janvier 1922, au cours d'un interpellation, Marc Sangnier défendit l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations et se déclara partisan d'une collaboration internationale n'excluant ni l'Allemagne ni la Russie pour restaurer l'Europe « Cherchez la fraternité entre les peuples et tout le reste, c'est-à-dire l'argent qui nous est dû, les réparations indispensables auxquelles nous ne pouvons pas renoncer, tout le reste nous sera

donné plus sûrement que si nous avions voulu limiter notre effort et notre travail à une tâche toute matérielle ». Ce jour-là comme souvent, ce furent la gauche et l'extrême-gauche qui applaudirent ce chrétien, élu sur une liste de la droite modérée, composée de « patriotes » beaucoup plus terre à terre que lui... De plus en plus, l'indépendance de Marc Sangnier faisait de lui un « Paysan du Danube » qui n'avait sa place nulle part à la Chambre et qui, comme tous les « justes » dérangeait tout le monde.

Il faut croire qu'il dérangeait beaucoup l'extrême-droite puisque les « camelots du Roi » en firent la victime d'une de leurs agressions violentes. Le lendemain Marc Sangnier, en reprochant au gouvernement son manque de fermeté à l'égard de l'*Action Française*, interpellait Léon Daudet en des termes dont la vigueur montre qu'il aurait pu, s'il avait voulu, se lancer dans la polémique : « La France n'est pas mûre pour le fascisme ; M Daudet se trompe et il n'a ni la vigueur ni l'énergie d'un Mussolini. Il n'en apporte que la ridicule et pitoyable caricature ».

L'humanisme chrétien ne faisant pas recette, Marc Sangnier fut battu aux élections de 1924 auxquelles il s'était présenté à la tête d'une liste d'union républicaine pour la paix, ainsi qu'à celles de 1928 où il s'était présenté dans la 9^e circonscription de Sceaux.

Cet échec ne l'empêcha pas de persévérer dans son effort pacifiste. Il avait fondé, en 1921, l'Internationale démocratique qui tint, pendant douze ans, dans les principaux pays d'Europe, des congrès dont le plus illustre fut celui de Bierville en 1926. Pourtant, ces rassemblements de milliers de pacifistes accourus à son appel ne rassuraient pas Marc Sangnier sans illusion sur l'indifférence et la lassitude de la masse des Français. « Ce qu'il faut, disait-il, c'est leur redonner l'espérance, c'est leur redonner la foi, foi dans la République, foi dans la démocratie et foi dans la paix ».

Que faire pour prendre de vitesse les nationalistes allemands et l'*Action Française* dont les attaques redoublaient ? Donner un rôle privilégié à la jeunesse. En 1930, Marc Sangnier introduisit en France le mouvement des Auberges de la jeunesse et c'est à Bierville, dont il avait déjà fait un centre international, qu'il fonda la première de ces auberges.

À Bierville encore, il accueillit en 1933 les premiers réfugiés allemands : en effet, est-il besoin de le dire, Marc Sangnier s'était trouvé au premier rang dans la lutte contre le racisme, contre l'antisémitisme et contre la dictature.

Grandeur et misère de l'éloquence désarmée au service d'une belle âme : en 1933, la dictature avait marqué un formidable point. La guerre n'allait pas tarder à consacrer la défaite de l'apôtre de la paix qui, jusqu'en 1939, dirigea contre vents et marées le journal *L'Éveil des Peuples*, en même temps que *La Démocratie*.

SANS-LEROY (CHARLES, FRANÇOIS), né le 4 novembre 1848 à Toulouse (Haute-Garonne), mort en octobre 1922 à Toulouse.

Député de l'Ariège de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 266.)

Sans-Leroy ne se représenta pas aux élections législatives de 1889 et ne fit plus acte de candidature.

SANTELLI (RODOLPHE, DENIS), né le 30 octobre 1857 à Lovatoggio (Corse), mort le 23 février 1933 à l'Île Rousse (Corse).

Député de la Corse de 1906 à 1910.

Médecin, officier de l'Instruction publique, conseiller général de l'Île Rousse depuis 1892, vice-président du syndicat agricole de Calvi, Rodolphe Santelli fut élu député de l'arrondissement de Calvi aux élections générales de mai 1906, au second tour de scrutin, par 3.261 voix contre 1.883 à Puccinelli sur 5.171 votants et 8.486 inscrits.

Inscrit à la gauche démocratique, membre de la commission des P.T.T., il dépose une proposition de loi tendant à venir en aide aux agriculteurs de Calvi et établit le rapport sur le projet de loi tendant à modifier les résultats des adjudications du 23 mars 1905 pour l'exploitation des services maritimes et postaux entre le continent et la Corse (1909). Il intervient lors de la discussion du budget des P.T.T. de 1908 au sujet des nominations aux emplois de facteur, et au cours de la discussion des propositions de loi sur le tarif général des douanes, en faveur des produits originaires de Corse (1909).

Aux élections générales de 1910, il est distancé dès le premier tour de scrutin par Landry qui est élu au second tour.

Il meurt le 23 février 1933 à l'Île Rousse.

SARI (EMILE, LAURENT, JEAN, ANTOINE, BARTHÉLEMY), né le 28 octobre 1876 à Bastia (Corse), mort le 9 juin 1937 à Bastia.

Sénateur de la Corse de 1921 à 1937.

Né à Bastia, Emile Sari y fit ses études secondaires avant d'aller à Paris étudier la médecine. Docteur, il s'établit à Nice comme laryngologiste. Il reste en rapport avec sa ville natale dont son oncle est maire et conseiller général et dès 1906, à 30 ans, il siège à ses côtés au conseil municipal et, en 1912, lui succède au Conseil général.

Sari fait la Grande guerre et en revient avec la Croix de guerre et la Légion d'honneur. En 1919, il est élu maire de Bastia et deux ans après, à 44 ans, sénateur de la Corse. Il s'est en effet présenté aux élections du 9 janvier 1921, sur une « première liste républicaine » et il l'a emporté dès le premier tour, par 406 voix. Son colistier, Gallini, sera réélu au second tour avec 404 voix, ainsi que Doumer, 414 voix, candidat de la « deuxième liste républicaine ».

Ce succès est confirmé le 20 octobre 1929, où il est réélu au premier tour avec 411 voix sur 808 votants, venant derrière Doumer, 416 voix et devant Landry, 408, battant Gavini, de Rocca-Serra et le sortant Giordan.

Sari, durant seize ans et demi, réussit à mener de front, au prix de grosses fatigues qui finirent par avoir raison de lui, une difficile vie municipale et une laborieuse vie parlementaire.

Au Sénat, où sa première intervention dès le 26 mars 1921 porta sur le budget des Travaux publics, son activité ne se démentit guère que sur la fin. Il débuta en commission d'administration générale, départementale et communale (1921 à 1931) avant de passer aux commissions de la marine (1924 à 1934), des colonies (1926 et 1927), de l'air (1929 à 1937) et enfin des finances (1931 à 1936). Il fut plusieurs fois élu secrétaire des commissions d'administration générale, des colonies et de la marine. De même, il fut quatre ans secrétaire du Sénat et, enfin, il participa en 1934 à la commission de réforme de l'Etat.

Ses interventions publiques furent aussi nombreuses et aussi diverses et il fut chargé de maints rapports et avis. Il fut notamment, à partir de 1933, rapporteur du budget de la Guerre. Mais il s'intéressait à tout : communes, départements, pensions, impôts, élections, marine, caisse d'amortissement, pêche, loyers, santé publique, distributeurs d'essence, port d'armes, habitations à bon marché, défense contre l'incendie, éducation, travail et chômage... Il faut surtout souligner qu'il s'intéresse particulièrement aux affaires sociales. Nous rappellerons à ce propos ses multiples interventions de 1927 et de 1930, comme rapporteur pour avis de la loi sur les assurances sociales. La caisse d'avances aux départements et aux communes pour le perfectionnement de l'outillage national est aussi, en grande partie, son œuvre (1931). Enfin, comment oublier qu'on appela la loi Sari celle qu'il rapporta en 1923 et 1924 accordant certains avantages de carrière aux fonctionnaires mobilisés pendant la guerre.

Tout cela n'empêchait pas Sari de penser à la Corse qu'il défendit ardemment à la tribune du Sénat, de son intervention de 1921 sur la route Corte-Cervione, à sa proposition de résolution de 1934 tendant à construire une société nationale destinée à l'encouragement et à l'exploitation des richesses naturelles de la Corse. Sur place, l'œuvre de Sari s'inscrivit dans les pierres de la ville : c'est à lui que Bastia doit son hôpital. D'ail-

leurs, la confiance de ses compatriotes lui fut sans cesse renouvelée.

Il mourut le 9 juin 1937 à Bastia, où il était accouru au chevet de sa femme malade. Il n'avait que 60 ans.

SARLAT (ALEXANDRE, Gaston), né le 14 juin 1854 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), mort le 3 mai 1950 à Marseille (Bouches-du-Rhône)

*Député de la Guadeloupe
de 1881 à 1889*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 268.)

Gaston Sarlat se représenta au renouvellement législatif de 1889 dans la 2^e circonscription de la Guadeloupe, sans succès ; il n'obtint en effet que 707 voix au premier tour sur 6 548 votants (et 22.022 inscrits !) et se retira avant le scrutin de ballottage. Il entreprit alors une carrière de trésorier-payeur général.

Sarlat devait mourir à Marseille le 3 mai 1950, à l'âge de 96 ans ; il était alors le doyen des parlementaires français et le dernier survivant d'une Chambre présidée par Gambetta.

SARRAUT (ALBERT), né le 28 juillet 1872 à Bordeaux (Gironde).

Député de l'Aude de 1902 à 1924.

Sénateur de l'Aude de 1926 à 1945.

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur
du 14 mars 1906 au 20 juillet 1909*

*Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre
du 24 juillet 1909 au 2 novembre 1910*

*Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts du 8 août 1914
au 29 octobre 1915.*

*Ministre des Colonies
du 20 janvier 1920 au 26 mars 1924.*

*Ministre de l'Intérieur du 23 juillet 1926
au 6 novembre 1928.*

*Ministre de la Marine
du 21 au 25 février 1930.*

*Ministre de la Marine militaire
du 13 décembre 1930
au 22 janvier 1931.*

*Ministre des Colonies
du 3 juin 1932 au 24 octobre 1933*

*Président du Conseil et Ministre
de la Marine du 25 octobre
au 23 novembre 1933.*

*Ministre de la Marine
du 26 novembre 1933 au 27 janvier 1934*

*Ministre de l'Intérieur
du 9 février au 8 novembre 1934.*

*Président du Conseil
et Ministre de l'Intérieur
du 24 janvier au 4 juin 1936.*

Ministre d'Etat
du 22 juin 1937 au 14 janvier 1938.

Ministre de l'Intérieur
du 18 janvier au 10 mars 1938.

Ministre d'Etat
du 13 mars au 8 avril 1938.

Ministre de l'Intérieur
du 10 avril 1938 au 20 mars 1940.

Ministre de l'Education nationale
du 21 mars au 15 juin 1940.

Albert Sarraut était issu d'une vieille famille de bourgeoise languedocienne. Son père, Omer Sarraut fut l'un des pionniers du radicalisme auquel il contribua à donner dans le Midi cette physionomie originale qui a pu faire parler d'un radicalisme « méridional » ou « toulousain ». Il mourut maire de Carcassonne où sa mémoire est honorée. Il dirigeait le *Radical du Midi*.

Très attiré dès sa jeunesse par le journalisme, les arts et les lettres, Albert Sarraut couronna de brillantes études par une thèse de droit : *Referendum et plébiscite*. Mais la politique l'appelle. En 1902, conseiller général de Lésignan, il est élu député radical-socialiste de l'Aude et sera constamment réélu jusqu'en 1924. En 1926, il devient sénateur et le restera jusqu'en 1945.

La carrière d'Albert Sarraut ne se sépare pas de celle de son frère aîné, Maurice. Ensemble, ils ont fait de la *Dépêche de Toulouse* un grand journal à la fois d'information et où la doctrine radicale s'exprime avec une autorité reconnue de tous. Mais Maurice s'est surtout voué à sa tâche de journaliste et de directeur de conscience, laissant à Albert les premiers rôles sur la scène parlementaire et gouvernementale. Dans ces deux vies parallèles, les qualités de chacun des frères complètent celles de l'autre. Maurice est la raison et la sagesse, tandis que chez Albert dominent la sensibilité, l'imagination et une fougue toute méridionale.

Il y a du mousquetaire en lui. Il eut plusieurs duels qui défrayèrent la chronique ; celui qui l'opposa en 1906 au député bonapartiste Pugliesi-Conti lui valut une blessure dont il devait se ressentir toute sa vie. Ses mêmes qualités se retrouvent dans ses discours d'une éloquence très latine, à la fois ferme et lyrique et qui ne recule pas devant une certaine pompe.

L'amour des arts, et singulièrement de la peinture, est un autre trait marquant du caractère d'Albert Sarraut. Initié par Paul Guillaume, il sera l'un des premiers amateurs de l'Ecole de Paris et constituera une remarquable collection de ses meilleures œuvres.

En 1906, Albert Sarraut est sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le cabinet Sarrien, puis dans le 1^{er} cabinet Clemenceau. En 1909, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre dans le 1^{er} cabinet Briand.

Le 1^{er} juillet 1911, il est nommé gouverneur général de l'Indochine où une grave révolte venait d'éclater. Il y restera trois ans et son succès est rapide et complet. Sans violences inutiles — mais

n'échappant lui-même que de justesse à un attentat — il rétablit l'ordre, rallie les populations, transforme la vie économique de la colonie. Conscient du drame qui se jouera fatalement un jour entre la race blanche et la race jaune, il médite sur les moyens de réforme et d'évolution des peuples.

Lorsqu'éclate la guerre, Albert Sarraut est ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans le premier, puis le 2^e cabinet Viviani. En octobre 1915, à la chute de celui-ci, il s'engage : il a 43 ans. D'abord détaché dans un état-major, il est envoyé au front sur sa demande, comme sous-lieutenant d'infanterie. Affecté au 367^e R.I., il tient, de décembre 1915 à juillet 1916, les tranchées au Bois-le-Prêtre et, du mois d'août au mois d'octobre 1916, prend part aux combats devant Verdun, durant lesquels il est décoré de la Médaille militaire. C'est à titre militaire, comme lieutenant de réserve au 80^e R.I. qu'il recevra la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1927.

En décembre 1916, Gaston Doumergue, alors ministre des Colonies, l'envoie une nouvelle fois en Indochine où la situation est très préoccupante. D'une population travaillée par la propagande allemande, Albert Sarraut réussit à faire surgir une armée de 200.000 hommes qui vient combattre pour la France. Il reste gouverneur général de la Colonie jusqu'en juin 1919. Un beau livre sera le fruit de ses réflexions et de ses expériences : *Grandeur et servitudes coloniales*, paru en 1931.

De retour en France, il est ministre des Colonies, de 1920 à 1922, dans les gouvernements du bloc national (1^{er} et 2^e cabinets Millerand — cabinet Leygues — 7^e cabinet Briand — 2^e cabinet Poincaré). Il accomplit à ce poste une tâche remarquable.

De mars 1925 à juillet 1926, il est ambassadeur en Turquie, où il reviendra en février 1939 représenter la France aux obsèques d'Ataturk. Le 23 juillet 1926, il entre dans le 4^e cabinet d'union nationale de Poincaré en qualité de ministre de l'Intérieur. C'est lui qui prononcera la phrase devenue célèbre : « Le communisme, voilà l'ennemi ! » Il abandonne son portefeuille à la suite du vote du congrès d'Angers, en novembre 1928.

Il est ministre de la Marine militaire dans le 1^{er} cabinet Chaulemps et le cabinet Slegg (1930), puis à nouveau ministre des Colonies dans le 3^e cabinet Herriot (3 juin 1932), le cabinet Paul-Boncour (18 décembre 1932), le 1^{er} cabinet Daladier (31 janvier 1933).

À la chute de celui-ci, en plein crise financière, le 26 octobre 1933, il devient pour la première fois président du Conseil, mais son gouvernement, où il détient également le portefeuille de la Marine est renversé le 24 novembre.

Il est ministre de la Marine dans le 2^e cabinet Chaulemps formé le 26 novembre. Surviennent les tragiques événements de février 1934. Gaston Doumergue, que Maurice Sarraut a décidé à quitter sa retraite de Tournepieuille, lui offre le ministère de l'Intérieur. Au moment où la France semble au bord de la guerre ci-

vile, Albert Sarraut accepte la très lourde responsabilité de ce poste. Décision que certains mêmes de ses amis critiquent vivement, mais qu'une fois encore le succès vient justifier. La paix civile est rétablie et le régime sauvé d'un péril certain.

Le 13 octobre 1934, après l'assassinat à Marseille du roi Alexandre de Yougoslavie et du ministre des Affaires étrangères Louis Barthou, Albert Sarraut démissionne. Il revient à la présidence du Conseil et au ministère de l'Intérieur le 24 janvier 1936. Il s'agit alors, dans un climat psychologique et social des plus troublés, d'organiser la consultation électorale de mai dans le respect des libertés républicaines. Albert Sarraut y réussit. Puis le pays connaît une poussée de fièvre qui atteint au paroxysme au cours des grèves de juin. En présence des premières occupations d'usines par les grévistes, Albert Sarraut refuse de faire donner la garde nationale. Il s'en explique devant le Sénat inquiet dans un discours d'une grande élévation de pensée et de termes. Sa fierté, proclame-t-il, sera de ne pas avoir de sang sur les mains.

C'est pendant son gouvernement qu'Hitler occupe la Rhénanie. Albert Sarraut veut réagir mais l'attitude de l'Angleterre lui interdit toute action.

Le 4 juin 1936, il transmet ses pouvoirs à Léon Blum pour former le premier cabinet de front populaire.

Albert Sarraut est ensuite ministre d'Etat dans les 3^e et 4^e cabinets Chauvins (22 juin 1937 et 18 janvier 1938). Celui-ci le charge du contrôle des administrations en Afrique du Nord et de la coordination des directives d'ensemble qui doivent y exprimer la politique de la France. C'est également comme ministre d'Etat chargé des Affaires d'Afrique du Nord que Léon Blum fera appel à lui dans son 2^e cabinet à direction radicale, d'ailleurs éphémère (13 mars - 8 avril 1938).

Du 10 avril 1938 au 20 mars 1940, il est ministre de l'Intérieur dans le 3^e cabinet Daladier. Il est de ceux qui accueillent avec soulagement la signature des accords de Munich. Mais il sait combien cette paix, chèrement acquise, est illusoire et fragile et il fait appel à la vigilance, à la bonne volonté de tous les Français pour la préserver et la conforter. Prenant la parole devant un Conseil général de l'Aude (où il n'a cessé de siéger en dehors des périodes durant lesquelles ses fonctions l'ont appelé hors de France), il déclare :

« Quelle autre cause mériterait mieux de conduire au maximum d'effort le dévouement et le labeur de tous et de chacun. Il n'y a plus de place dans la vie française, dans la communauté nationale pour les veuleries et la volonté qui se dérobe, les défaillances du muscle qui se mollit, pour la désertion de l'égoïsme qui cache ou expatrie son or, pour les bras croisés du paresseux qui marchande les minutes de sa besogne, pour les excitations du troubleur, rouge ou blanc, qui fomentent la discorde civile... Soyons prêts et forts dès aujourd'hui pour écarter la crainte de demain. »

C'est en même temps définir les principes de son action à son poste pendant les quelques mois de précaire sursis avant la drôle de guerre et la débâcle.

A l'Assemblée nationale, le 10 juillet 1940, Albert Sarraut a voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

SARRAUT (MAURICE, GUILLAUME), né le 22 septembre 1869 à Bordeaux (Gironde).

Sénateur de l'Aude de 1913 à 1932.

Fils de l'ancien maire de Carcassonne, Omer Sarraut, Maurice Sarraut fit une carrière parlementaire beaucoup plus modeste que son frère Albert, mais une carrière politique bien plus importante, selon l'avis général des observateurs du temps. Elle se fonda sur ses fonctions à la *Dépêche de Toulouse*, grand quotidien radical du Sud-Ouest. Il en fut d'abord le directeur des services parisiens puis le co-directeur en 1920 et enfin, en 1932, le directeur. Aussi sévère d'aspect que son frère était rond et exubérant, il était, avec son pince-nez professoral, le cerveau de l'équipe et fut un quart de siècle durant le véritable maître politique du Sud-Ouest de la France.

Il fut élu au Sénat le 14 décembre 1913, en remplacement du peintre Dujardin-Beaumetz, par 476 voix sur 738 inscrits contre 232 à Ernest Ferroul. En 1914, il parle sur le budget et sur les tribunaux. Vient la guerre : il s'engage et sert comme officier de liaison en qualité de lieutenant d'état-major dans une division d'infanterie. Le 3 décembre 1916, il est cité à l'ordre de l'armée.

Il reparait au Sénat en 1918 et parle sur les contributions indirectes et les pensions puis sur l'alcool, les sanatoria, les phosphates, etc... Il est réélu le 9 janvier 1921 par 596 voix sur 732 suffrages exprimés et continue d'intervenir sur des sujets économiques : chemins de fer, loi sur les loyers, et particulièrement sur le régime des pensions et l'alcool industriel. En 1924, il est rapporteur de la loi sur l'emploi des mutilés de guerre et de celle des liquides alcooliques. En 1925, on le voit se préoccuper des droits mis par l'Allemagne sur l'importation des raisins frais. En 1926, c'est Locarno, le fisc et encore l'alcool industriel ; la loi monétaire en 1928 ; le surcrage et le mouillage des vins en 1929.

Il est réélu le 20 octobre 1929 par 618 voix sur 724 suffrages exprimés, à égalité avec son frère. En 1930, il parle des inondations du Sud-Ouest, du marché des vins, du stockage des blés et farines. En 1931, son intervention sur le monopole de l'alcool industriel, comme président de la commission de l'alcool, est son chant du cygne. En effet, par lettre du 29 mars 1932, il se démet de son mandat : « pour me consacrer exclusivement aux devoirs que jusqu'ici je partageais à la direction du journal *La Dépêche* avec mon éminent et très regretté ami, Arthur Huc ». Il devait effective-

ment en demeurer le directeur en même temps que le directeur de conscience politique de son frère.

Albert Sarraut lui rendait publiquement ce témoignage : « Si je faiblissais, si j'étais tenté de faiblir, si j'étais poussé à quelque conversion vers la droite, un homme que vous connaissez tous et que vous aimez se dresserait devant moi pour me barrer la route en s'écriant : pas ça, ou pas toi ! ».

Entre autres distinctions, il était vice-président de la presse départementale et républicaine. Il avait été, avec Léon Bourgeois, l'un des fondateurs du parti républicain radical et radical-socialiste. En 1926, il fut président du parti radical et radical-socialiste. En 1924, il avait été délégué de la France à la Société des Nations.

SARRAZIN (PIERRE, BAPTISTE), né le 5 avril 1854 à Saint-Médard-de-Guizières (Gironde), mort le 18 mai 1931 à Sarlat (Dordogne).

Député de la Dordogne de 1896 à 1919.

Fils d'un négociant, docteur en médecine en 1879, licencié en droit en 1886, conseiller général, puis vice-président du Conseil général, maire de Sarlat, il se présenta à l'élection partielle qui eut lieu dans la 1^{re} circonscription de Sarlat le 28 juin 1896, à la suite de la démission de Denoix, élu sénateur.

Il fut élu par 10.202 voix contre 90 à Dogier sur 10.300 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et fut membre de diverses commissions.

En 1898, il fut réélu au second tour par 11.089 voix contre 9.754 à Gendres sur 25.246 votants. Dans sa profession de foi, il avait préconisé la création d'un impôt « sur toutes les sources de revenu dans la proportion de la richesse acquise ».

Il présenta plusieurs rapports sur des problèmes de finances locales.

Au renouvellement de 1902, il fut réélu au second tour par 13.352 voix contre 13.063 à Molènes sur 26.532 votants.

En 1906, il fut de nouveau élu au second tour par 15.707 voix contre 3.561 à Molènes sur 22.516 votants. Il approuva le projet de loi sur les retraites ouvrières et paysannes et la séparation des Eglises et de l'Etat.

En 1910, il fut réélu au second tour par 13.539 voix contre 11.488 voix à Molènes sur 25.332 votants, puis de nouveau au second tour en 1914 par 14.255 voix contre 2.063 à Molènes sur 19.270 votants.

Il approuva la loi portant la durée du service militaire à trois ans.

Il ne prit que rarement la parole en séance publique, mais il déposa plusieurs

propositions de loi tendant à résoudre des problèmes locaux et présenta plusieurs rapports sur des pétitions.

Il ne se présenta pas aux élections de 1919.

Il mourut à Sarlat le 18 mai 1931 à l'âge de 77 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

SARRET (ROGEN), né le 1^{er} août 1893 à Boulogne-sur-Seine (Seine).

Député de la Seine-et-Oise de 1934 à 1936.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Roger Sarret sollicita pour la première fois les suffrages des électeurs en se présentant aux élections générales de 1932 dans la circonscription de Mantes, comme candidat radical indépendant, contre le député sortant Gaston Bergery. Celui-ci conserva son siège, obtenant au second tour 8.683 voix, tandis que Roger Sarret n'en réunissait que 7.352, sur 17.028 votants. Mais Bergery ayant démissionné le 20 février 1934, une élection partielle eut lieu le 29 avril suivant et si, au premier tour de scrutin, Sarret fut distancé à nouveau par le député sortant, mais cette fois de 93 voix seulement. Il le battit au second tour, d'assez peu, ayant obtenu les suffrages de 8.789 des 17.428 votants, tandis que Bergery n'en conservait que 8.489.

Pendant les deux années qu'il passa à la Chambre, Roger Sarret, qui présidait la fédération radicale indépendante de Seine-et-Oise fut membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale. Il déposa en 1935 une proposition de résolution pour inviter le gouvernement à diminuer le prix de l'électricité et à défendre les usagers et les collectivités locales. Il se fit le défenseur des agriculteurs et, en particulier, des producteurs de blé, refusant, le 13 décembre 1934, de voter un projet de loi destiné à assainir le marché parce que, redoutant la chute des cours, il était hostile au rétablissement de la liberté des prix, et réclamant d'autre part au cours de la discussion du budget de 1936, la revalorisation du prix des produits agricoles et la suspension des importations de blé. En outre, en 1936, il demanda à interpeller le gouvernement sur sa politique agricole et sur la façon dont il comptait protéger le marché national.

D'autre part, il intervint le 28 décembre 1935, aux applaudissements du centre et de la droite, dans la discussion d'un projet de loi sur les groupes de combat et les milices privées pour combattre, au nom de la liberté d'association, les dispositions qui tendaient à donner au gouvernement la faculté de dissoudre par décret certaines associations.

Aux élections générales de 1936, Bergery allait d'ailleurs prendre assez largement sa revanche, puisqu'au second tour il emporta 10.480 voix sur 18.618 votants, alors que Sarret n'obtenait que 7.951 suffrages.

SARRETTE (JEAN, JOSEPH, DOMINIQUE, *Hermaud*), né le 18 octobre 1822 à Lacaussade (Lot-et-Garonne), mort le 4 mars 1909 à Lacaussade.

Représentant du Lot-et-Garonne de 1871 à 1876.

Député du Lot-et-Garonne de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 269.)

Hermaud Sarrette se représenta en 1889 dans la circonscription de Ville-neuve-sur-Lot, mais sans succès; il s'était rallié au boulangisme que les élections de septembre-octobre mirent en échec. Il obtint cependant 11.897 voix sur 24.438 votants, contre 12.889 à Georges Leygues, élu, et ne fit plus acte de candidature.

Il mourut à Lacaussade le 4 mars 1909, à l'âge de 87 ans.

SARRIEN (JEAN, MARIE, *Ferdinand*), né le 15 octobre 1840 à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), mort le 28 novembre 1915 à Paris.

Député de Saône-et-Loire de 1876 à 1908.

Sénateur de Saône-et-Loire de 1908 à 1915.

Ministre des Postes et Télégraphes du 6 avril au 29 décembre 1885.

Ministre de l'Intérieur du 7 janvier au 3 décembre 1886.

Ministre de la Justice du 11 décembre 1886 au 18 mai 1887.

Ministre de l'Intérieur du 12 décembre 1887 au 3 avril 1888 et du 30 mars au 13 avril 1896.

Ministre de la Justice et des Cultes du 28 juin au 26 octobre 1898.

Président du Conseil et ministre de la Justice du 14 mars au 19 octobre 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 269.)

Aux élections du 22 septembre 1889, faites de nouveau au scrutin uninominal, Ferdinand Sarrien se représenta dans son ancienne circonscription et fut réélu, au premier tour, par 9.280 voix contre 5.088

données au colonel de Ponchalon, candidat boulangiste. Il sera réélu, toujours au premier tour, jusqu'en 1906 : en 1893 et en 1898 sans adversaire, avec respectivement 9.928 et 12.377 voix; en 1902 par 11.873 voix contre 5.160 à Toussaint; en 1906 par 11.931 suffrages contre 3.940 à Bouzerand et 1.174 à Bretien.

Sarrien fait encore partie du ministère Léon Bourgeois comme ministre de l'Intérieur en mars 1896. C'est sans doute à cause de son intégrité qu'il est sollicité au moment de la formation du cabinet Brisson en juin 1898, alors que le pays est traumatisé par les épisodes successifs de l'affaire Dreyfus. Indéniablement, Sarrien avait du courage en acceptant dans ces circonstances le portefeuille de la Justice.

Quand il retourne à son banc de député, il reprend la défense des intérêts de sa circonscription et prend part à toutes les discussions budgétaires, qu'il enrichit de sa déjà longue expérience.

La Chambre des députés l'élit vice-président, mais il se démettra bientôt de cette fonction, car, le 14 mars 1906, il est appelé à former un ministère après la démission du 3^e cabinet Rouvier. Il forma un grand ministère, non par le nombre de ses titulaires, mais par les noms qu'il rassemblait tels que Barthou, Bourgeois, Briand, Clemenceau, Doumergue, Leygues, Poincaré, Albert Sarraut...

À la tête d'une pareille équipe, Sarrien, président du Conseil pour la première fois et dont le nom est trop propice à la rime, ne laisse pas d'être brocardé — par les chansonniers, ce qui est parfois le début de la notoriété sinon de la gloire, mais aussi, ce qui est plus désagréable, par les hommes politiques, et des plus proches. Il eut à souffrir des sarcasmes du « Tigre » son cadet d'un an, qui d'un mot corrosif avait le don de torpiller les meilleurs. N'avait-il pas dit à propos de son président : « ça... rien » calembour trop facile et méchant, et surtout à peu près cette phrase : « Il est bon parfois de trouver une bonne borne pour attacher le char de l'Etat », ce qui était beaucoup plus perfide.

C'est pourtant Clemenceau qui va lui succéder sept mois après, Sarrien s'étant retiré pour raison de santé. Le char était reparti pour un bon temps, surtout à l'époque; le nouveau cabinet ne devait tomber que le 20 juillet 1909.

En toute justice, pendant les sept mois de son ministère, quelque travail fut accompli : application stricte, mais sans idée de représailles, de la séparation des Eglises et de l'Etat; laïcisation complète de l'enseignement; liberté syndicaliste et attribution aux syndicats de la capacité commerciale et puis annulation du jugement du Conseil de guerre de Rennes condamnant le capitaine Dreyfus; huit jours après, le 20 juillet, nomination au grade de commandant du nouveau chevalier de la Légion d'honneur.

Il revenait ainsi au président Sarrien de clôturer une affaire qu'il avait su, alors qu'il était garde des sceaux en 1898, maintenir, contre toutes les cabales, sur le terrain strictement judiciaire.

En remplacement de Demôle, décédé, Sarrien est élu sénateur le 16 août 1908 au premier tour de scrutin par 1.081 voix contre 89 à Ducarouge sur 1.208 votants. Il est réélu, également au premier tour, le 3 janvier 1909, par 864 voix sur 1.267 votants.

Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Toutefois sa fatigue s'accroît et son activité parlementaire diminue en conséquence.

Ferdinand Sarrien, sénateur, président du Conseil général de Saône-et-Loire, conseiller municipal de sa ville natale dont il avait été maire à plusieurs reprises, et ce jusqu'en 1881, mourut à Paris le 28 novembre 1915. Il avait 75 ans.

SATINEAU (MAURICE), né le 18 septembre 1891 à Baie Mahault (Guadeloupe).

Député de la Guadeloupe de 1936 à 1942.

Né à la Guadeloupe, Maurice Satineau fit ses études en France, avant d'embrasser la carrière de journaliste. Il fut successivement directeur de *La Dépêche Africaine* et du quotidien *La Voix du Peuple*.

En 1936, il se présente pour la première fois aux élections législatives, dans son département d'origine, sous l'étiquette de l'union républicaine et sociale. Arrivé en tête, le 26 avril, avec 5 824 voix, il est élu au second tour, le 3 mai, par 9.929 voix contre 6.460 à son concurrent, Boisneuf, sur un total de 28 119 inscrits.

A la Chambre, il se spécialise dans les questions maritimes. Membre de la commission d'administration générale, de la commission des comptes définitifs et de la commission du travail, il présente, en 1935, un rapport sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de la Marine marchande. Le 8 décembre 1939, il demande à interpellier le gouvernement sur sa politique coloniale.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote la loi accordant les pleins pouvoirs au maréchal.

SAUDUBRAY (FRANÇOIS, EUGÈNE), né le 20 octobre 1888 au Mans (Sarthe).

*Député de la Sarthe de 1927 à 1928
et de 1936 à 1942.*

François-Eugène Saudubray, industriel, conseiller municipal et conseiller général, fut élu député de la Sarthe le 27 février 1927, à une élection partielle destinée à pourvoir les trois sièges vacants de Heuzé, Barbin et Breteau : ces trois sièges furent enlevés par la liste d'union républicaine formée de Legué, Moulière et Saudubray. Aux élections générales de 1928, ce dernier se présente en vain dans l'arrondissement de La Flèche : dès le premier tour, Jean Montigny le battait avec 2.000 voix d'avance.

Aux élections de 1936, en revanche, il retrouva un siège au Palais-Bourbon comme député de la 1^{re} circonscription du Mans. Non sans avoir été talonné par son concurrent Geneslay au premier tour — Saudubray 10.171 suffrages, Geneslay 9.972 — comme au second : respectivement 11 911 voix et 11 781.

S'il n'eut guère le temps de se manifester lors de son premier mandat, intervenant cependant, en particulier, sur le recrutement de l'armée et sur l'aménagement des lotissements défectueux, Saudubray déploya beaucoup d'activité durant le second. C'est ainsi qu'il déposa une trentaine de propositions et de rapports sur différents sujets comme le chômage, la taxe unique de 6 %, la taxe de licence des cafés importés, les congés payés des gens de maison, les magasins à prix unique, et plus généralement sur des questions fiscales et commerciales. Il intervint essentiellement sur ces mêmes questions, sur l'office national du blé et sur l'organisation du marché charbonnier par exemple. Il participa en outre à chaque discussion budgétaire, prenant la parole notamment sur les budgets de l'Agriculture, des Anciens combattants et des pensions, des P.T.T., du Commerce.

Dans son programme de 1936, il s'était prononcé, au point de vue politique, pour la représentation proportionnelle intégrale, pour l'institution du référendum populaire et pour la réduction de moitié du nombre des députés. Candidat de la fédération républicaine, de l'Alliance démocratique et du parti démocrate populaire, il s'inscrivit au groupe démocrate populaire.

Il était titulaire de la Croix de guerre.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

SAUMANDE (GABRIEL, dit Georges), né le 21 janvier 1851 à Cubjac (Dordogne), mort le 25 décembre 1930 à Arcahon (Gironde).

Député de la Dordogne de 1893 à 1928.

Fils d'un serrurier et d'une couturière, petit-fils de paysan, Georges Saumande exerçait la profession d'avoué et fut président de la chambre de discipline Conseiller municipal, puis adjoint au maire de Chancelade, il fut ensuite maire de Périgueux de 1887 à 1896, puis de 1908 à 1919, président du syndicat des planteurs de tabac du canton de Périgueux ; il était lui-même propriétaire exploitant.

Il fut élu pour la première fois à la Chambre en 1893 par 6.802 voix contre 6.699 à Maréchal, député sortant de droite, sur 13 905 votants. Il s'était présenté comme « républicain » et avait demandé le maintien intégral de toutes les conquêtes démocratiques réalisées.

Il déposa de nombreux rapports, notamment sur des problèmes de finances locales.

En 1898, il fut réélu au second tour par 8 481 voix contre 4 100 à Guillier sur 14 481 votants.

En 1902, il fut élu au second tour par 8 173 voix contre 6 651 à Maréchal sur 15 005 votants et au premier tour en 1906 par 7 821 voix contre 6 537 à Demoures sur 15 572 votants.

Il exerça une influence considérable par la situation qu'il avait acquise au sein du groupe radical et, à partir du mois de juin 1906, par les fonctions de questeur qu'il devait exercer jusqu'à la fin de son mandat. Ses collègues avaient pour lui une grande estime.

Il déposa plusieurs rapports sur des projets de loi relatifs à l'Algérie et vota la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

En 1910, il fut réélu au premier tour par 8 286 voix contre 3 366 à Lestrade sur 15 458 votants. Il vota la loi de trois ans.

En 1914, il fut élu au premier tour par 8 049 voix contre 3 520 à Faure sur 15 322 votants.

A partir de 1914 il ne prit plus que rarement la parole en séance publique.

Aux élections de 1919, il arriva en tête de la liste d'union républicaine avec 34 459 voix sur 93 998 suffrages exprimés.

Il déposa et fit adopter une proposition de loi tendant au relèvement de l'indemnité parlementaire (loi du 27 mars 1920).

Aux élections de 1924, il se plaça de nouveau en tête de la liste d'union républicaine avec 27 023 voix sur 104 324 suffrages exprimés.

Il ne se présenta pas aux élections de 1928.

Il mourut le 25 décembre 1930. Il était âgé de 79 ans. Une rue de Périgueux porte son nom.

SAURIN (PAUL), né le 27 août 1870 à Digne (Basses-Alpes), mort le 13 octobre 1933 à Hauteville (Ain).

Sénateur d'Oran de 1927 à 1933

Bien que commencé à Digne le 27 août 1870, le destin de Paul Saurin fut exclusivement algérien. Très jeune, il suivit à Alger son père, lequel venait d'être nommé avoué-défenseur à la Cour. Le droit était ainsi la voie tracée au fils qui, sans quitter Alger, conquit son diplôme de licence et un certificat d'études de droit musulman et acquit en outre cette rareté : une complète connaissance de la langue et de l'écriture arabes.

Sa carrière désormais se lit ainsi : avocat stagiaire puis attaché au parquet général d'Alger, suppléant rétribué de

justice de paix à Toblet et enfin, en 1901, juge de paix à Monteynac. Mais entre-temps a éclaté l'affaire Dreyfus et Saurin a donné dans les passions que l'on sait d'un cœur entier, donc aveugle. Résultat : en 1904, il ne veut plus du souci de l'Etat, il démissionne pour raisons de famille. Il fuit le monde, part s'établir dans ses vignes, en Oranie, non loin du boug de Rivoli. Il y passera les trente dernières années de sa vie, en colon qui adore sa terre, l'amélioration de son domaine primant tout autre souci.

Toutefois, la blessure de 1904 n'est pas parvenue à tuer en Paul Saurin le goût de l'action publique. Conseiller municipal puis maire de Rivoli, le voilà en 1913 conseiller général ; en 1920, délégué financier, en 1923 président de la délégation financière. Ainsi, la voie du Sénat lui est-elle ouverte, le département d'Oran l'y envoie siéger en janvier 1927.

Préférant le travail dans les commissions de l'Algérie et de la marine il prit rarement part aux débats.

C'est dans l'Ain, à Hauteville, que la mort le surprit le 13 octobre 1933 : il s'y était retiré pour raisons de santé. Il était âgé de 63 ans.

SAURIN (PAUL, EUGÈNE, ADRIEN), né le 6 octobre 1903 à Rivoli (Algérie).

Député d'Oran de 1934 à 1942.

Fils du sénateur d'Oran, Paul Saurin fut élu député de la 3^e circonscription d'Oran le 8 avril 1934, en remplacement de M^r Roux-Freissineng, élu sénateur le 31 décembre précédent et démissionnaire de son mandat de député le 22 janvier. Il recueillit 7 834 suffrages contre 5 579 à son rival Muselli, sur 14 785 votants.

Docteur en droit, avocat et agriculteur-viticulteur, il avait fait ses études au lycée d'Oran et aux Facultés de droit d'Alger et de Paris, présidé de 1927 à 1931 les Etudiants de France, puis la Confédération internationale des étudiants, et publié un ouvrage sur *Le problème de l'eau en Algérie* (1933). Membre du Conseil général, il en fut élu président en 1935, année où il devint également maire de Rivoli.

Son mandat parlementaire lui fut renouvelé aux élections de 1936 par 9 535 suffrages sur 16 489 votants. Sa profession de foi comportait un long compte rendu de toute son action en faveur de sa circonscription. Et, de fait, la majeure partie de ses quelque vingt-cinq rapports, propositions ou interventions durant ses deux mandats ont trait à l'Algérie. Il appartenait d'ailleurs à la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat. Il était inscrit au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante.

Le 10 juillet 1940 il accorde les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

SAUSSAY (LOUIS, VIRGILE, RAOUL VASSE DU), né le 22 mars 1846 à Paris, mort le 7 avril 1932 à Fondettes (Indre-et-Loire).

Député de l'Indre-et-Loire de 1889 à 1893

Petit-fils du général Schneider, qui fut ministre de la Guerre sous Louis-Philippe, Louis du Saussay mène, dans sa commune de Fondettes, dont il est conseiller municipal, la vie tranquille d'un propriétaire terrien lorsqu'il reçoit, le 13 septembre 1889 une lettre du général Boulanger l'invitant à se présenter aux élections prochaines comme candidat du parti national. Du Saussay est bonapartiste et président du Comité de l'appel au peuple. Il pose sa candidature dans la 1^{re} circonscription de Tours et défend le fameux slogan : Révision, Constituante, Référendum.

Le 6 octobre 1889, il est élu, au second tour, par 12.714 voix contre 8.694 à Bella, le député sortant, sur 21.642 votants. Mais les élections marquent l'effondrement des boulangistes qui, dans l'ensemble de la France, n'obtiennent que 45 sièges. Du Saussay, pour sa part, ne sera pas un propagandiste très ardent des thèses du parti national. On ne le voit guère au Palais Bourbon pendant les trois premières années de la législature, où il se contente de présenter des rapports sur des pétitions. Le 7 février 1893, il prend la parole pour la première fois, dans la discussion du budget des P.T.T. Il suggère diverses améliorations du service postal et demande au gouvernement de prendre des mesures en faveur des facteurs ruraux et des auxiliaires. Le 22 février, à l'occasion d'un débat sur la patente, il fait adopter un amendement qui tend à soulager les contribuables des villes moyennes. Le 27 juin, comme rapporteur de la commission d'initiative, il demande à la Chambre de ne pas prendre en considération une proposition de loi qui, sous couleur de lutter contre la fraude, faciliterait, en fait, le plâtrage des vins. Enfin, le 11 juillet, il reprend, au cours de la discussion budgétaire, son amendement sur la patente, qui avait disparu au cours de la navette. La Chambre, cette fois, ne le suit pas.

Arrivent les élections. Du Saussay se représente contre un ancien adversaire, Drake, conseiller général et maire de Monts. Au premier tour, il est en seconde position, avec 6.130 voix contre 8.811. Au second, le 3 septembre 1893, il est nettement distancé : 10.918 voix pour Drake et 7.385 pour Du Saussay, sur 18.967 votants. C'est la fin de sa brève carrière parlementaire. Il mourra une quarantaine d'années plus tard, dans son village de Fondettes, le 7 avril 1932.

SAUSSOT (GUSTAVE, ANTOINE), né le 23 septembre 1900 à Miallet (Dordogne).

Député de la Dordogne de 1936 à 1942.

Issu d'un milieu modeste, Gustave Saussot fréquente l'école professionnelle de Périgueux avant de s'établir à La Coquille comme artisan mécanicien.

En 1926 il adhère au parti communiste et devient un militant actif. Le 10 octobre 1934, il est élu conseiller général de Jumilhac-le-Grand.

Il se présente aux élections législatives de 1936 et est élu au second tour par 8.737 voix contre 5.964 à Laforest sur 18.111 votants.

Il n'approuve pas la signature du pacte germano-soviétique. Le 25 août 1939, lors d'une réunion du groupe communiste, il demande qu'une démarche soit faite auprès de l'ambassade soviétique afin d'obtenir des éclaircissements sur cet accord. Puis il démissionne du parti communiste et soutient l'effort de guerre du gouvernement.

Le 12 décembre 1939, parlant au nom du « groupe d'union populaire française », après avoir rendu hommage à l'action du ministre des Transports, il formule des recommandations relatives à la politique des transports et demande notamment que l'entretien du réseau routier ne soit pas sacrifié comme il l'avait été pendant la Première Guerre mondiale.

Il ne prend pas part au vote du projet de loi accordant les pleins pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

SAUTON (FRÉDÉRIC, JEAN), né le 6 décembre 1844 à Paris, mort le 29 juillet 1910 à Paris (5^e).

Sénateur de la Creuse en 1899.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 274.)

Pour Sauton, la carrière parlementaire ne fut qu'une tentation : s'il brigua sans succès (3.574 voix contre 3.874 au futur président du Conseil René Viviani), un siège aux élections législatives de 1893 dans le V^e arrondissement de Paris, c'est avant tout au Conseil municipal de la capitale et au quartier Saint-Victor, qu'il représentait depuis 1833, qu'il se consacra.

Il était rapporteur général du budget de Paris depuis 1887 et rapporteur de la commission du métropolitain, dont il fut le président de 1891 à sa mort en 1910 ; par deux fois en outre, le conseil municipal de Paris, en 1892-93 et en 1897-98, en fit son président.

Il mourut à l'âge de 66 ans le 29 juillet 1910, à Paris dans ce V^e arrondissement, où son nom devait être donné à une rue.

SAUTUMIER (LOUIS, SIMON), né le 21 mars 1869 à Mont-Saint-Sulpice (Yonne), mort le 12 novembre 1896 à Paris.

Député de la Seine en 1896

Avocat à la Cour de Paris, Louis Sautumier fut élu, à l'occasion de l'élection partielle du 23 février 1896 consécutive au décès de M. Lefouillon, député de la 4^e circonscription de Saint-Denis, au second tour de scrutin avec 4.260 voix contre 4.156 à Rigaux sur 8.679 votants et 13.157 inscrits. Il mourut en novembre de la même année.

SAUVAN (HONORÉ, LOUIS, NAPOLEON), né le 7 novembre 1860 à Nice (Alpes-Maritimes), mort le 12 janvier 1922 à Nice.

*Sénateur des Alpes-Maritimes
de 1903 à 1922.*

Fils de Maxime Sauvan qui fut président du Comité français au moment de la rétrocession de Nice à la France et conseiller général des Alpes-Maritimes, Honoré Sauvan fait tout naturellement ses études classiques au lycée de sa ville natale. A 26 ans, il devient conseiller municipal et sera constamment réélu. En 1892, il est adjoint au maire de Nice mais un certain nombre de différends l'opposent au premier magistrat. Des élections municipales ont lieu en 1896 et Honoré Sauvan se présente seul contre la liste adverse qui compte 36 candidats : élu trente-six fois, il fait ensuite passer sa propre liste et devient maire de la ville.

Son influence et sa popularité sont grandes. Il est vrai qu'il fait beaucoup pour sa ville : installation des tramways électriques, travaux portuaires, assainissement et distribution de l'eau potable. Mais il a aussi des ennemis acharnés parmi ses adversaires politiques battus en 1896 et au sein de l'administration préfectorale. En 1897, il est élu conseiller général du canton, mais il ne sollicitera pas le renouvellement de ce mandat.

Au renouvellement triennal de 1903, Honoré Sauvan est élu sénateur par 247 voix sur 395 votants. Cette élection est vivement contestée par ses adversaires qui l'accusent de toutes les malversations imaginables. Un journal local, le *Don Quichotte des Alpes-Maritimes* consacre un numéro entier à déplorer — le mot est faible — l'entrée du maire de Nice à la Haute Assemblée. En revanche, *Le Figaro* du 4 février 1903 publie une notice très favorable dans laquelle il vante les qualités d'administrateur, l'intelligence déliée et pratique, le charme personnel du nouvel élu. Notons cette phrase qui peut expliquer beaucoup de choses : « Honoré Sauvan ... se sert de sa fortune pour faire beaucoup de bien, suivant en cela les traditions de sa famille ». Quoi qu'il en soit, aucune contestation n'est retenue par le Sénat et la validation est prononcée sans problème.

Le nouvel élu s'inscrit au groupe de l'union républicaine et, en 1906, il est

nommé secrétaire du Sénat. Il sera réélu en 1912 par 221 voix sur 419 votants et en 1921 par 410 voix sur 428 suffrages exprimés.

Le sénateur Honoré Sauvan reste avant tout le maire de Nice. Certes, il ne néglige pas les questions d'intérêt national, participe à l'élaboration des lois sociales (lois sur le repos hebdomadaire, les retraites ouvrières, les conseils de prud'hommes), siège à la commission des chemins de fer, est nommé secrétaire de la commission d'intérêt local. Il fait partie des groupes inter-parlementaires franco-belge, franco-italien, franco-britannique. En dehors du parlement, il participe aux travaux des commissions des stations climatiques, du régime des jeux, de la force motrice, du groupe des ports. Cette seule énumération montre qu'à travers l'activité multiple d'Honoré Sauvan s'inscrivait en filigrane la volonté d'assurer la prospérité, l'embellissement, le rayonnement de la grande cité dont il gérait les intérêts avec tant de zèle et de sollicitude. Sauvan mourut dans sa belle ville natale le 12 janvier 1922, à l'âge de 62 ans.

Honoré Sauvan avait activement collaboré au mouvement mutualiste et notamment à la création de la fédération des sociétés de secours mutuels des Alpes-Maritimes. A ce titre, il avait reçu la Médaille d'honneur du ministère de l'Intérieur. Depuis 1896, il était officier d'Académie et depuis 1901 chevalier de la Légion d'honneur. Il était également commandeur de l'ordre de Victoria, chevalier de l'ordre de Léopold et commandeur de la Couronne de Roumanie.

SAUVAN D'ARAMON (Seine). — Voy. ARAMON.

SAUVANET (CHARLES, PIERRE), né le 27 novembre 1851 à Huriel (Allier), mort le 28 juin 1939 à Huriel.

Député de l'Allier de 1893 à 1902.

Charles Sauvanet appartenait à une famille républicaine : son père fut révoqué des fonctions d'adjoint au maire par le gouvernement du 16 mai.

Négociant en grains, il fut élu conseiller municipal d'Huriel en 1888, maire le 15 mai 1892 et conseiller d'arrondissement le 30 juillet 1892.

Il fut l'un des fondateurs du journal républicain radical *La Voix du Peuple* à Montluçon.

Son programme était d'inspiration socialiste et il fut soutenu dans sa campagne par l'union des républicains socialistes.

Il se présenta en 1893 dans la 2^e circonscription de Montluçon et fut élu au second tour avec 6.443 voix sur 12.299

votants contre 5 423 à Dumas. En 1898, il se représenta et fut encore mis en ballottage; il l'emporta au second tour avec 8.739 voix sur 17.450 votants contre 8 628 à Bignon.

A la Chambre, Sauvanet s'inscrivit au groupe des socialistes indépendants. Son action parlementaire se borna en huit années à déposer, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à modifier la composition des commissions de recensement à la suite de sa mise en ballottage en 1898.

Il ne se représenta pas aux élections de 1902 et, après avoir abandonné ses fonctions de maire en 1908, il quitta définitivement la vie publique.

SAUZÈDE (JULES, ANTOINE, FRANÇOIS), né le 19 juillet 1844 à Carcassonne (Aude), mort le 12 décembre 1913 à Carcassonne.

Député de l'Aude de 1902 à 1913.

Fils d'un médecin très estimé de Carcassonne, Jules Sauzède mit au service de sa ville et de sa région ses talents d'organisateur.

En effet il organisa à Carcassonne les premières courses de chevaux. Vers 1868, il fit partie de la première société vélocipédique fondée dans l'Aude, société dont il devint le trésorier.

Lorsque survint la guerre de 1870, il s'enrôla dans le bataillon des mobiles de l'Aude et fit la campagne de l'Est, d'abord comme lieutenant; puis, en tant que capitaine dans le 83^e régiment, il participa à la plupart des batailles que livra l'armée de Bourbaki.

Retré dans l'Aude, Sauzède reprit son action sur le plan local: il porta ses efforts sur l'éducation physique de la jeunesse, encouragea les arts et s'attacha à propager les idées démocratiques.

Il dota son département natal d'une vingtaine de sociétés de gymnastique ou de tir.

Entré au conseil municipal de Carcassonne en 1890, battu en 1892, réélu en 1893 et en 1900 il était devenu maire de Carcassonne en 1896, et fut élu, deux ans plus tard, conseiller général de l'Aude au premier tour dans le canton Ouest de Carcassonne.

En 1902 il fut élu député au premier tour dans la 1^{re} circonscription de Carcassonne par 5.799 voix sur 11.202 votants, contre 2.745 au nationaliste Guibert, député sortant de la Martinique et 2.537 au progressiste Marty, ancien ministre, ancien député et conseiller à la Cour d'appel de Paris. Après ce premier succès, Sauzède obtint le renouvellement de son mandat jusqu'à sa mort: en 1906 par 6.774 voix sur 11.923 votants; en 1910 par 7.198 voix sur 11.810 votants.

A la Chambre, Jules Sauzède s'inscrivit au groupe radical-socialiste et défendit, au sein des commissions compétentes, deux des idées particulièrement chères à son parti: séparation de l'Eglise

et de l'Etat; réduction de la durée du service militaire. En outre, il combattit vigoureusement pour l'institution de l'impôt sur le revenu.

Toutes ces questions de portée nationale ne l'empêchèrent pas de s'employer à infléchir certains aspects de la politique générale en fonction des intérêts de sa région. Propriétaire viticulteur, il intervint, au cours d'un débat en 1909, pour que l'interdiction de sucrage des vins ne s'appliquât pas seulement dans le Midi.

Il avait accepté d'être désigné comme candidat à l'élection sénatoriale du 14 décembre 1913 en remplacement du feu Dujardin-Beaumetz. Malheureusement il mourut deux jours avant cette élection.

SAUZET (MARC, dit MARC-SAUZET), né le 18 février 1852 à Tournon (Ardèche), mort le 7 février 1912 à Paris

Député de l'Ardèche de 1893 à 1899 et de 1910 à 1912.

Ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, professeur agrégé de la Faculté de droit de Lyon puis de celle de Paris, Marc Sauzet fut élu député pour la première fois en 1893, dans la 1^{re} circonscription de sa ville natale. Il s'opposait au marquis de La Tourette, conservateur, qu'il ne parvint à battre qu'à l'issue d'un scrutin de ballottage. Au premier tour il n'avait obtenu que 6.475 voix sur 19.260 votants, alors que 8.822 voix s'étaient portées sur le nom de son adversaire. Il l'emporta néanmoins de justesse au second tour, par 9.723 voix contre 9.474, cette victoire le faisant succéder à Gallix, député sortant républicain, qui avait été éliminé dès le premier tour avec 2 880 voix.

Aux élections de 1898, Marc Sauzet l'emporta du premier coup par 9.878 voix sur 18.616 votants contre 8.627 voix à de Gailhard-Bancel, candidat républicain libéral. Devenu professeur titulaire de la chaire de droit administratif à la Faculté de droit de l'Université de Paris, il démissionna de son mandat de député en décembre 1899.

Il ne se présenta ni aux élections de 1902 ni à celles de 1906 mais, en 1910, il l'emporta au premier tour par 11.023 voix sur 21.905 votants contre 10.762 à son rival qui n'était autre que de Gailhard-Bancel, vainqueur des élections partielles du 17 décembre 1899.

A la Chambre, Marc Sauzet s'inscrivit au groupe de la « gauche radicale » qui, en fait, rassemblait depuis 1885 les radicaux de droite acceptant de collaborer avec les républicains modérés ou opportunistes au pouvoir depuis 1879. Les membres de ce groupe ne faisaient d'ailleurs qu'anticiper l'attitude qu'adopta l'ensemble de leurs compagnons politiques à la suite de la crise boulangiste, crise, qui, comme on sait, amena les radicaux à s'assagir avec d'autant moins

de répugnance que les perspectives socialistes reprenaient quelque crédibilité.

Ainsi Marc Sauzet apparaît-il comme un homme du centre, proche des modérés. Il était avant tout un républicain farouchement opposé à la droite monarchiste et même aux catholiques ralliés à la République.

Membre de la commission de l'armée Marc Sauzet rapporta quelques projets relatifs notamment au recrutement et aux réquisitions militaires. C'est également lui qui présenta à la Chambre la proposition de loi visant à réserver aux personnes de nationalité française la possibilité d'occuper des postes dans l'armée, la marine ainsi que dans l'administration.

Enfin, lorsque la Chambre fut saisie d'une demande en autorisation de poursuite de deux députés appartenant à la droite nationaliste — Deroulède et Habert — qui avaient tenté de profiter des obsèques du Président Félix Faure pour entraîner les troupes à s'emparer de l'Élysée, Marc Sauzet, rapporteur de la proposition de résolution relative à cette poursuite, invita ses collègues à suspendre l'immunité parlementaire et à permettre le maintien des deux intéressés en état d'arrestation provisoire puisqu'ils s'étaient rendus coupables « d'attentat contre la République » en même temps que d'« outrage à l'armée ».

Membre de la commission de l'armée, Marc Sauzet participa aussi aux travaux de la commission du budget et il fut désigné en 1898 comme rapporteur du budget des Cultes et de l'Instruction publique, budget fort important à une époque où la question religieuse divisait la France en deux. Contrairement à la majorité des radicaux partisans de la séparation de l'Église et de l'État, Marc Sauzet était favorable au maintien du régime concordataire et à l'apaisement. C'est ainsi qu'il se prononça contre la suppression de l'allocation accordée par l'État aux vicaires généraux, suppression qui, à son avis, présentait l'inconvénient de priver le gouvernement de tout droit de regard sur la nomination de ces vicaires.

Partisan des libertés, y compris de la liberté religieuse, Marc Sauzet avait néanmoins une conception « jacobine » de l'État dont l'autorité devait, selon lui, ne céder à aucun prix devant les prérogatives municipales.

En bon radical modéré, Marc Sauzet était un farouche défenseur de la propriété comme de la liberté économique.

Sauvegarde de la propriété, protection « énergique » des libertés, maintien de l'autorité de l'État aussi bien vis-à-vis de l'étranger qu'à l'intérieur. On ne peut mieux s'affirmer au centre.

Marc Sauzet, chevalier de la Légion d'honneur, publia de nombreux ouvrages juridiques et économiques : *La responsabilité du patron dans les accidents industriels* en 1883 ; *La situation des ouvriers dans les assurances* en 1886 ; *La*

personnalité civile des syndicats professionnels, La juridiction des conseils de prud'hommes et Le livret obligatoire des ouvriers en 1889 ; Le nouvel article 1780 du Code civil en 1891 et enfin Essai historique sur la législation industrielle de la France en 1892.

SAVARY (ALEXIS), né le 29 mai 1851 à Quimperlé (Finistère), mort le 15 octobre 1899 à Quimperlé.

Sénateur du Finistère de 1894 à 1899.

Alexis Savary est un ancien élève de l'École des arts et métiers d'Angers. Très tôt il mit ses qualités d'ingénieur au service de sa ville natale où il a créé d'importants ateliers de construction de machines agricoles. A 27 ans, il reçoit la croix de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878 pour son activité dans le domaine de la mécanique. En 1886, ses concitoyens le portent à la mairie de Quimperlé. Il est également membre de la Chambre de commerce de Quimper. Avec quelques-uns de ses pairs, ingénieurs et industriels nommés par le ministre du Commerce, il fait partie d'un groupe d'études créé pour l'organisation de l'enseignement technique en France.

Aux élections sénatoriales du 7 janvier 1894, il se présente sur la liste républicaine avec un programme de défense « des véritables intérêts de la classe laborieuse », sollicitant le concours de l'État pour « toutes les œuvres de mutualité et de prévoyance », mais assurant que « ces œuvres doivent être constituées par l'initiative privée que l'État secondera, n'intervenant que comme auxiliaire ».

Alexis Savary est élu au premier tour par 664 voix sur 1.228 votants. Il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine.

Au Luxembourg, ses interventions en séance publique sont peu nombreuses. En 1897, il est nommé secrétaire de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi relative aux sociétés de secours mutuel. Cette même année, il intervient dans la discussion de la proposition de loi relative à la suppression des octrois et des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques.

Élu secrétaire du bureau du Sénat le 12 janvier 1899, il sera à ce titre, et conformément à la loi constitutionnelle du 25 février 1875, secrétaire de l'Assemblée nationale réunie le 19 février 1899 pour l'élection du nouveau Président de la République, Emile Loubet, en remplacement de Félix Faure décédé.

Alexis Savary est mort à Quimperlé, sa ville natale, le 15 octobre 1899 à l'âge de 48 ans.

SAVARY (ADRIEN, ALPHONSE, *Hippolyte GAY* de), né le 26 juin 1848 à Pampelonne (Tarn), mort le 7 mars 1930 à Pampelonne.

Sénateur du Tarn de 1898 à 1927

Avocat inscrit au barreau d'Albi, il est capitaine d'un corps de francs-tireurs pendant la campagne de 1870-1871 à laquelle il participe comme volontaire. Maire d'Albi en 1888, il démissionne de cette charge en 1890. Conseiller général du Tarn, il sera vice-président puis président de l'assemblée départementale.

A la suite du décès de Jules Pajot, sénateur inamovible, une élection partielle a lieu le 20 mars 1898 dans le Tarn. Hippolyte de Savary est élu au troisième tour de scrutin par 373 voix sur 761 votants et sera réélu le 28 janvier 1900, au second tour, par 371 voix sur 733 votants. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique.

Dans sa première intervention il défend la constitution et le maintien de la petite propriété rurale (1898). Il fait ensuite admettre par le Sénat que les dispositions fiscales de la loi de 1894 sur les habitations à bon marché seront applicables aux propriétés bâties en milieu rural seulement si la valeur de celles-ci ne dépasse pas les deux tiers du prix de la propriété totale. Cette même année, il est nommé secrétaire de la commission chargée d'étudier la contribution des patentes.

En 1899, Hippolyte de Savary est nommé rapporteur de plusieurs projets relatifs au droit international privé. Il intervient également dans la discussion de la proposition de loi tendant à modifier les articles du code pénal relatifs à l'infanticide ainsi que sur le régime fiscal des successions. Dans la période 1902-1908, il faut mentionner à l'actif d'Hippolyte de Savary un grand nombre de rapports et d'interventions sur les sujets les plus divers : ceux qui ont trait à la saisie-arrêt sur les salaires, aux conseils de prud'hommes, aux actes de corruption dans les opérations électorales, à l'élection des chambres de commerce.

Rapporteur du budget des Cultes, il vote la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Le 3 janvier 1909, il est réélu au premier tour par 393 voix sur 705 votants. Savary ne cesse de participer avec assiduité aux travaux du Sénat. Ses rapports et ses nombreuses interventions ne sont certainement pas sans influence sur la décision de ses collègues de le porter à la vice-présidence du Sénat, poste qu'il occupera quatre années durant, de 1913 à 1916. Il sera également vice-président désigné pour présider la Haute-Cour en cas d'empêchement du président mais il n'aura pas l'occasion d'exercer cette fonction.

De 1918 à 1920, il sera membre de la commission d'instruction de la Cour de justice.

Au renouvellement sénatorial d'après guerre, Savary est réélu au second tour par 435 voix sur 583 votants. Cette même

année, il est élu membre du comité consultatif des mines et appartient à la commission de l'organisation départementale et communale et à celle du régime transitoire de l'Alsace et de la Lorraine. A partir de 1921, jusqu'en 1924, il fera partie de la commission des affaires étrangères et de la commission de la législation civile et criminelle. C'est à ce dernier titre qu'il intervient dans la discussion de la proposition de loi relative à la liberté individuelle (22 juin 1922).

Dans les dernières années de sa vie de parlementaire, Savary participe encore de façon active à la discussion du budget. Il parle dans la discussion du projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales (avril 1926). Ce fut une de ses dernières interventions car il ne se représenta pas aux élections du 9 janvier 1927.

Hippolyte de Savary est mort le 7 mars 1930 à Pampelonne, sa ville natale. Il était âgé de 82 ans.

SAVARY de BEAUREGARD (Louis, *Henri*), né le 11 octobre 1862 à Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), mort le 18 avril 1913 à Combrand (Deux-Sèvres).

Député des Deux-Sèvres de 1897 à 1913.

Quand, en 1897, les électeurs de la circonscription de Bressuire perdirent leur député, le marquis de La Rochejaquelein, décédé le 30 juillet, ils le remplacèrent par un autre aristocrate, Henri Savary de Beauregard, tout aussi imprégné de traditionalisme que son prédécesseur.

Né le 11 octobre 1862 à Châtillon-sur-Sèvre, Henri Savary de Beauregard, propriétaire de terres dont il supervisait l'exploitation, exerçait un fort ascendant sur les paysans de sa région, ce qui lui avait valu d'être choisi, en 1888, comme conseiller de l'arrondissement de Bressuire. Après quoi, en 1890, il était devenu maire de son village natal puis conseiller général.

Aux élections législatives partielles du 10 octobre 1897, Savary de Beauregard obtint 12.255 voix sur 16.885 votants. A partir de ce moment, il fut réélu député jusqu'à sa mort : le 8 mai 1898, il passa dès le premier tour avec 12.359 suffrages sur 21.406 votants, loin devant le radical Ménard qui dut se contenter de 5.567 voix et le socialiste Guillet qui en obtint encore moins. En 1902, succès comparable : dès le premier tour, 14.905 voix sur 18.295 votants assurèrent la majorité absolue au député sortant qui continua sur sa lancée : 14.490 voix sur 22.068 votants le 6 mai 1906 et 13.594 voix sur 24.155 votants le 24 avril 1910. Bel exemple de rayonnement local !

Pourtant Henri Savary de Beauregard ne déploya pas, à la Chambre, une activité plus intense que ne l'avait été celle de son prédécesseur. Inscrit au groupe de l'action libérale, il se présentait comme un libéral, indépendant, antisémitisme.

Son libéralisme se traduisait par une grande méfiance vis-à-vis de l'emprise étatique et un vigoureux soutien à l'Eglise catholique. Savary de Beauregard se déclarait partisan d'organiser un référendum communal sur le rétablissement de l'instruction religieuse dans les écoles publiques.

Au cours des seize ans que dura sa vie parlementaire, il n'intervint pratiquement que dans les débats qui portaient sur les points essentiels de son programme.

Liberté de conscience, d'abord, qu'il accuse le gouvernement d'avoir bafouée à propos du naufrage du croiseur *Iéna*.

Quant à la méfiance de ce traditionaliste vis-à-vis de l'Etat, elle s'exprima à diverses reprises au cours des débats sur les projets de budget pour 1908, 1909 et 1910, années au cours desquelles se posait la question du rachat par l'Etat de certaines compagnies de chemins de fer. Henri Savary de Beauregard ne perdit pas une occasion de protester contre l'insuffisance des crédits alloués au secteur des chemins de fer par l'Etat, une fois que celui-ci avait racheté les réseaux et, pour cette raison, il vota contre le rachat des chemins de fer de l'Ouest. En outre, il critiquait le comportement des agents de l'Etat.

Dans un domaine qui l'intéressait plus directement — l'agriculture — Henri Savary de Beauregard se montra compétent, passionné parfois dans sa volonté d'aider les paysans de sa circonscription. A cet effet, en 1902, il déposa deux propositions de loi visant à ce que l'on accordât des crédits extraordinaires à la population de l'arrondissement de Bressuire, dont les récoltes avaient été endommagées par la grêle. D'autre part, il intervint plusieurs fois pour que les éleveurs pussent bénéficier d'indemnités au cas où leur bétail, atteint par la tuberculose, devrait être abattu.

Henri Savary de Beauregard mourut, le 18 avril 1913, dans son département natal.

SAVIGNOL (SIMON. Marius), né le 17 septembre 1866 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 24 avril 1938 à Nice (Alpes-Maritimes)

*Sénateur de la Haute-Garonne
de 1928 à 1938.*

Marius Savignol fait ses études dans sa ville natale puis s'établit comme pharmacien dans la petite commune de Saint-Lys. Il s'intéresse d'abord à la politique locale, en bon démocrate qu'il est. Conseiller d'arrondissement et maire en 1907, il devient conseiller général en 1913.

C'est en 1928 seulement, lors d'une élection partielle, qu'il devient sénateur, élu au premier tour par 585 voix sur 936 votants, en remplacement de Jean Saint-Martin, décédé. Le nouveau sénateur

s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Quatre ans plus tard, le 16 octobre 1932, il est réélu au second tour par 577 voix sur 934 votants. Ses trois colistiers seront élus avec lui.

Marius Savignol fait partie de la commission de l'enseignement, dont il assurera la vice-présidence à partir de 1935, et c'est d'ailleurs aux questions de l'enseignement et des beaux-arts qu'il consacre le plus clair de son activité parlementaire ; lui-même ne dédaigne pas de manier le crayon et l'on dit qu'en séance il croquait, non sans talent, ses collègues dans le feu de l'action ou le recueillement qui la précède. En 1937, le groupe sénatorial de l'art l'avait porté à sa présidence.

Bien qu'il ne soit pas souvent intervenu en séance publique, ses collègues se plaisaient à louer la grande conscience avec laquelle il remplissait son mandat. Sa compétence s'étendait aussi aux questions d'hygiène, d'assistance et agricoles.

Emporté par la maladie, il mourut à Nice le 24 avril 1938, à l'âge de 72 ans.

SAVIGNY de MONCORPS (CHARLES, Louis REGNAULT, comte de), né le 17 mars 1836 à Nevers (Nièvre), mort le 27 mai 1914 à Gimouille (Nièvre).

*Sénateur de la Nièvre
de 1889 à 1897.*

Louis Régnault, comte de Savigny de Moncorps est le petit-fils du comte de Moncorps, député de la noblesse d'Auxerre aux Etats généraux. Son père était officier supérieur de cavalerie. Auditeur au Conseil d'Etat en 1863, sous l'Empire, il fut de 1864 à 1867 chef de cabinet du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, Armand Béhic. A la chute de l'Empire, il regagne ses propriétés de la Nièvre. En 1871, il est élu conseiller général du canton de Saint-Saulge et maire de cette ville. Inspecteur principal de l'exploitation des chemins de fer de 1868 à 1880, il sera délégué du gouvernement français à la conférence internationale de Berne en 1878.

Le 16 juin 1889, il est élu sénateur en remplacement de Decray, décédé. Il a obtenu 382 voix au premier tour contre 301 au candidat radical, le député Hérisson. Le comte de Savigny s'inscrit au groupe de la droite : sa santé ne lui permit pas de participer d'une manière très active aux travaux du Sénat, sauf pendant la première année de son mandat où il rapporta plusieurs projets fiscaux.

Auteur de travaux historiques et économiques appréciés, le comte de Savigny était chevalier de la Légion d'honneur.

Au renouvellement sénatorial du 3 janvier 1897, le comte de Savigny n'est pas réélu. Il n'a obtenu que 155 voix sur 746 suffrages exprimés.

Il meurt le 27 mai 1914 à Gimouille, à l'âge de 72 ans.

SAVOYAT (Isère). — Voy. **DURAND-SAVOYAT**.

SAVOYE (LOUIS, CHARLES, THOMAS), né le 7 avril 1836 à Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure), mort le 7 février 1918 à Paris.

Représentant de la Seine-Inférieure de 1871 à 1876.

Député de la Seine-Inférieure de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. V, p. 280.)

Louis Savoye ne fit plus acte de candidature depuis les élections de 1881 auxquelles il ne se représenta pas. Il se consacra dès lors au Conseil général de la Seine-Inférieure où il était entré en 1870 et auquel il appartint plus de trente ans ; il en fut le vice-président de 1881 à 1889. Il s'y occupa principalement de questions de voirie et de législation vicinale.

Il siégea en outre au Conseil supérieur des prisons, à la commission extra-parlementaire de la marine marchande, à la commission consultative de l'Institution nationale des sourds-muets à Paris. Il était aussi administrateur de la Compagnie d'assurance « Le Phénix » et des Mines et forges de Commentry-Fourchambault et Decazeville.

Il employa les loisirs que lui laissaient toutes ces charges à rédiger des études locales et des notes historiques, dont les *Etudes historiques sur le Pays de Caux*, parues en 1922 après sa mort.

Il mourut en effet le 7 février 1918 à Paris à l'âge de 82 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1865.

SAY (LÉON, JEAN-BAPTISTE), né le 6 juin 1826 à Paris, mort le 22 avril 1896 à Paris.

Représentant de Seine-et-Oise de 1871 à 1876.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1876 à 1889.

Député des Basses-Pyrénées de 1889 à 1896.

Ministre des Finances du 7 décembre 1872 au 25 mai 1873, du 10 mars 1875 au 17 mai 1877, du 13 décembre 1877 au 28 décembre 1879 et du 30 janvier au 7 août 1882.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. V, p. 281.)

En 1889, Say contribue à la création d'un nouveau groupe politique, l'union

libérale, ayant pour objet de rassembler les modérés de tous les partis.

Pour défendre plus activement cette politique, Say se présente aux élections législatives du 22 septembre. Il choisit la 1^{re} circonscription de Pau où il a d'anciennes attaches de famille et d'amitié. Il est élu par 7.063 voix contre 6.320 à de Joanho, conservateur. En 1893, il est réélu par 6.654 voix contre 5.278 au même adversaire. Il meurt au cours de cette législature, en pleine activité.

Il poursuit à la Chambre des députés son œuvre financière, sa défense de la liberté commerciale sous toutes ses formes, et, enfin, ses rudes attaques contre le socialisme.

Il poursuit sa défense de la liberté commerciale (c'est un libre-échangiste convaincu) en combattant avec vigueur la taxation des biés et surtout le nouveau tarif général des douanes.

Pour combattre le socialisme, dont il est un adversaire acharné, Say, outre ses pamphlets, prend prétexte de projets de loi concernant les finances auxquels il s'oppose avec vigueur ; en 1894, la proposition de Jaures de faire de l'Etat le grand spéculateur sur les biés ; en 1895, le projet d'impôt progressif sur les successions ; en 1896 le projet général d'impôt sur le revenu. Dans les dernières années de sa vie, la lutte contre le socialisme devient sa préoccupation dominante. Il en résulte dans son argumentation une évolution encore plus marquée en faveur de la liberté économique.

Son œuvre écrite est importante. Il a publié depuis 1889 *Contre le Socialisme* en 1896. Il a dirigé le *Nouveau dictionnaire d'Economie politique* (1889-1892).

SCAPINI (GEORGES), né le 4 octobre 1893 à Paris.

Député de la Seine de 1928 à 1942.

C'est à 22 ans que Georges Scapini reçut, tiré à bout portant par un officier allemand, la balle qui devait lui coûter la vue. Trois fois cité, il entreprit, avec une rare énergie, d'apprendre le Braille, de faire ses études de droit et de devenir avocat.

En 1928, il se présenta à la députation dans la 1^{re} circonscription du xvii^e arrondissement de Paris et fut élu par 10.550 voix sur 13.334 votants au second tour. Il conserva son mandat en 1932 avec 9.765 voix sur 15.128 votants dès le premier tour. En 1936, enfin, il remporta une victoire du même ordre en obtenant 11.550 voix sur 17.672 votants toujours dès le premier tour.

Député inscrit au groupe d'action démocratique et sociale en 1924, puis au groupe des indépendants en 1932, et enfin à celui des indépendants républicains en 1936, il resta fidèle avant tout à son honneur d'ancien combattant.

C'est, en effet, en faveur de ceux qui avaient lutté avec lui pendant la Pre-

mière Guerre mondiale qu'il déposa la plupart des propositions de loi qu'il signa dans le but, notamment, de stabiliser leur situation lorsqu'ils étaient agents temporaires ou de leur accorder le bénéfice de l'article 18 de la loi de 1924 lorsqu'ils travaillaient au service de l'Etat.

Ancien combattant, Scapini participa tout naturellement aux travaux des commissions chargées des questions de l'armement : aviation et marine militaire, ainsi qu'à ceux de la commission des affaires étrangères. Dans ces domaines, il défendit des conceptions aussi fermes que traditionnelles en s'opposant avec violence à toute forme de désarmement. En 1931, par exemple, il soutint ses amis des Croix de feu accusés d'avoir perturbé la réunion des délégués du Congrès international du désarmement qui s'était tenue au Trocadéro.

Nationaliste, il voulait pour la France une armée et un matériel militaire dignes de ce nom ; aussi ne cessa-t-il de dénoncer le caractère périmé de notre armement, en particulier de notre aviation.

Il pensait, par ailleurs, que les Allemands cherchaient, par des moyens détournés, à encourager des provinces de l'Est sur la voie de l'autonomie. Il fallait donc pratiquer, vis-à-vis de ces provinces, une politique d'apaisement qui impliquait que l'on y maintint le régime concordataire. Or, dès 1924, le cartel des gauches avait essayé, au contraire, d'introduire les lois laïques dans les écoles des trois départements reconquis, ce qui avait valu au président Herriot de rudes attaques de la part des porte-paroles d'Alsace-Lorraine, en particulier de Robert Schuman.

Scapini reprit à son compte ce type de critiques et estima qu'il fallait à tout prix créer un ministère des affaires d'Alsace-Lorraine.

S'intéressant aux questions financières, Scapini participa, à partir de 1932, aux travaux de la commission des comptes définitifs et des économies ainsi qu'à ceux de la commission des finances. Puis, en 1936, il siégea à la commission des douanes et des conventions commerciales.

Pour faire face à la grande crise, les successeurs de Poincaré tentèrent de mener une politique de déflation qui eut pour principal effet de susciter le mécontentement des entrepreneurs et des salariés à la fois. Farouchement opposé aux syndicats — il avait, en 1933, reproché au gouvernement Paul Boncour de ne pas leur tenir tête — Scapini, en revanche, apporta son soutien aux entrepreneurs en intervenant contre les blocages de prix. A plus forte raison s'en prit-il à la politique de Front populaire en faveur des salariés.

De toute façon, selon Scapini, l'avènement de la gauche au pouvoir consacrait le déclin de la France. Il l'avait déjà montré en 1934, lorsqu'il avait accusé le gouvernement Daladier d'avoir usé de la répression armée contre les manifestants du 6 février. Les armes, on de-

vait les réserver à l'ennemi dont la menace se précisait au moment même de l'arrivée du Front populaire au gouvernement.

Six mois avant la déclaration de guerre, Scapini, prenant position contre les persécutions raciales du gouvernement hitlérien, décida de dissoudre le Comité Franco-Allemagne dont il était le président.

Le 10 juillet 1940 il vota bien entendu les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

SCHEER (CHARLES, ISRAËL, VICTOR), né le 24 avril 1871 à Strasbourg (Bas-Rhin), mort le 5 février 1936 à Strasbourg.

Député du Haut-Rhin de 1919 à 1928.

Plus que de politique proprement dite, Charles Scheer se préoccupa du sort de sa province natale : né en 1871 dans une Alsace annexée par l'Allemagne, il fut de ceux qui, à partir de 1919, cherchèrent à redonner à cette province sa place dans la France victorieuse.

Après avoir fait ses études secondaires au gymnase protestant de Strasbourg jusqu'en 1889, Charles Scheer se consacra pendant cinq ans à la théologie, d'abord dans sa ville natale puis à Berlin et enfin à Paris. Il était pasteur à Mulhouse depuis 1898 lorsque survint la Première Guerre mondiale au cours de laquelle les Allemands l'expulsèrent.

En 1919, il se présenta aux élections législatives dans le Haut-Rhin, sur une liste d'union nationale : il obtint 60.161 voix sur 98.322 votants. Aux élections de 1924, succès comparable : 59.370 voix sur 113.830 votants lui assurèrent d'emblée la majorité absolue.

Pendant les huit ans que dura sa vie parlementaire, Charles Scheer s'intéressa certes aux problèmes posés par l'enseignement mais c'est en tant que membre de la commission d'Alsace-Lorraine qu'il joua un rôle important.

En séance publique, il prit rarement la parole mais, le 12 décembre 1921, il prononça un discours passionné : au cours de la discussion budgétaire, certains députés s'étaient déclarés partisans de réduire les crédits consacrés aux services d'Alsace-Lorraine et ils avaient proposé une réforme administrative visant à une assimilation complète des deux régions de l'Est au reste du pays. C'est alors qu'intervint Charles Scheer pour souligner le malaise que ne manquerait pas d'entraîner une telle politique. Il fit ressortir que la population d'Alsace-Lorraine bénéficiait, dans certains domaines, de lois allemandes plus avantageuses que celles auxquelles étaient soumis les autres Français : en matière d'assurances sociales, notamment, Bismarck avait accordé aux ouvriers des garanties appréciables qu'il convenait de préserver.

Quant au commissariat général dont certains proposaient la suppression, il fallait, au contraire, le conserver. Aux yeux de l'orateur, il constituait l'instrument qui permettait de mener une politique d'assimilation progressive. En effet, loin de préconiser un quelconque séparatisme, Charles Scheer voulait seulement que l'on évitât de bousculer trop brutalement la mentalité de citoyens qui, bien que Français de cœur, n'étaient pas prêts à abandonner les avantages matériels apportés par l'annexion allemande.

Tout en s'opposant à une assimilation juridique qui n'aurait pas correspondu à la situation réelle des provinces de l'Est, le député du Haut-Rhin ne cessa de déplorer la méfiance dont les gouvernants français paraissaient faire preuve à leur égard depuis la fin de la guerre : pourquoi aucun Alsacien ne participait-il à l'action gouvernementale ? Il s'agissait là d'une maladresse de nature à renforcer d'éventuelles tendances particularistes ou pro-allemandes ! « Faites confiance à l'Alsace ! Ce dont elle a besoin, c'est d'une politique de patience, car l'Alsace est française ! » Charles Scheer exprimait ainsi une de ses convictions les plus profondes : celle qui, sans doute, l'avait décidé à jouer un rôle politique.

Une telle ardeur n'empêcha pas Charles Scheer de subir un échec aux élections de 1928 : au premier tour du scrutin uninominal, il n'obtint que 5.063 voix sur 23.995 votants, contre 7.140 au candidat socialiste Grunbach qui triompha sans peine au second tour.

Ainsi prit fin l'activité parlementaire de Charles Scheer qui mourut huit ans plus tard dans sa ville natale.

SCHEURER (JULES), né le 23 septembre 1852 à Thann (Haut-Rhin).

Sénateur du Haut-Rhin de 1920 à 1927.

Jules Scheurer fit ses études au collège de Mulhouse. Le 19 septembre 1870, il s'engagea au bataillon de francs-tireurs levé par son beau-frère, Auguste Lauth, et fut décoré de la Médaille militaire le 3 mars 1871. Après la guerre, il passa deux ans dans le département des Vosges avec son frère, Auguste Scheurer-Kestner — dont on lira plus loin la biographie — puis revint au foyer familial et entra dans la fabrique d'impressions sur tissus appartenant à son père. De 1872 à 1914, il fut, en Alsace annexée, de ceux qui s'attachèrent à défendre les droits de la population locale et ceux de la pensée française. Lorsqu'éclata la guerre de 1914, deux de ses fils s'engagèrent dans l'armée française ; ils moururent tous deux au champ d'honneur en 1915. Le 11 février de la même année, la croix de chevalier de la Légion d'honneur était remise à Jules Scheurer par le président Poincaré.

S'étant retiré des affaires en 1919, il se présenta aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920 et fut élu sénateur du Haut-Rhin dès le premier tour, par 669 voix sur 908 votants.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine et, malgré son grand âge, se voua tout entier à sa tâche de représentant d'un « département reconstitué » : il rapporta pour la commission des douanes ou la commission d'Alsace et de Lorraine des textes intéressant les trois départements recouvrés, il fut le défenseur des Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande et il obtint, en 1923, la majoration du crédit d'avances à ses compatriotes sinistrés et, en 1924, le maintien du nombre des députés de la Moselle et du Haut-Rhin. Dans le désir de voir l'Alsace se réintégrer dans la vie économique française, il insista en 1922 et en 1923, aux applaudissements de tous ses collègues, pour que fussent activées les études préparatoires à l'établissement d'un circuit téléphonique Paris-Strasbourg. En 1925, il rapporta l'avis de la commission des questions minières sur l'amodiation des mines de potasses d'Alsace sous séquestre. Au cours de la discussion budgétaire, il défendit les intérêts des fonctionnaires en poste dans les départements recouvrés ainsi que de l'enseignement professionnel privé, fort développé dans ces départements. En 1926, il intervint en faveur des fonctionnaires locaux alsaciens et des sinistrés et déposa une proposition de loi tendant à la décentralisation administrative et à l'organisation régionale.

Son mandat étant venu à expiration, il ne se représenta pas aux élections sénatoriales du 9 janvier 1927. Il se retira à Bitschwiller, près de Thann, d'où il fut expulsé par les autorités allemandes, malgré son grand âge, il avait 88 ans, en 1940.

SCHEURER-KESTNER (AUGUSTE), né le 11 février 1833 à Mulhouse (Haut-Rhin), mort le 19 septembre 1899 à Bagnères-de-Luchon (Hautes-Pyrénées).

Sénateur inamovible de 1875 à 1899.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNÉY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 281.)

« Son nom restera attaché à l'histoire d'une affaire qui, pendant près de deux ans, déchâina dans le pays tant de passions hostiles et sema les germes d'une division dont nous n'avons que trop souffert. »

Rien ne semblait désigner ce froid et noble alsacien, sénateur inamovible depuis plus de vingt ans, vice-président du Sénat, pour devenir le Zola parlementaire de l'affaire Dreyfus. Il ne s'était guère signalé les années précédentes que par de brèves interventions : sur le projet de loi relatif au travail des femmes et des

enfants dans les établissements industriels (1891), le statut des courtiers en marchandises ou la subvention à l'École alsacienne (1893), la réforme de l'impôt sur les boissons (1896), des vins artificiels et la margarine (1897).

Et puis, subitement, c'est le grand éclat : l'interpellation du 7 décembre 1897 qui devait relancer l'affaire, peu de jours après qu'à la Chambre Jules Méline ait prononcé la phrase fameuse : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus ». Alors que le ministre de la Guerre, le général Billot, s'obstine à répéter « mes soldats ne comprendraient pas... », alors que le président du Conseil s'entête à affirmer que « les arrêts de justice sont une vérité légale », indifférent au fait que le Sénat vote un ordre du jour « approuvant la déclaration du gouvernement », Scheurer-Kestner, « dernier représentant de l'Alsace française » proclame : « La justice, elle se fera, Messieurs, car suivant le mot de Gambetta, elle est immanente dans l'histoire et, tôt ou tard, la vérité finit par triompher ».

Par un hasard du sort, Scheurer-Kestner mourait à Bagnères-de-Luchon le 19 septembre 1899 au moment même où le calvaire du capitaine Dreyfus s'achevait, par la grâce du président Loubet, en attendant la réhabilitation prononcée en 1906, à la suite de l'arrêt de la Cour de cassation

SCHLEITER (VICTOR, HENRI, JEAN, MARIE), né le 12 juillet 1872 à Paris, mort le 23 décembre 1933 à Pomponne (Seine-et-Marne).

Député de la Meuse de 1924 à 1933.

Victor Schleiter appartenait à une famille messine qui, plutôt que de supporter la domination allemande, préféra quitter la Lorraine après la défaite de 1870. C'est donc à Paris qu'il naquit, le 12 juillet 1872; mais, une fois ses études terminées, il regagna la province dont sa famille était originaire et s'installa comme notaire à Verdun, ville dans laquelle il devait exercer sa profession pendant vingt-cinq ans. C'est d'ailleurs en tant que personnalité locale qu'il laissa le souvenir le plus marquant.

En effet, ses compétences professionnelles, la réputation de patriotisme qui s'attachait à son nom firent rapidement de lui un notable apprécié et, tout naturellement, en 1919, les Verdunois l'éluèrent au conseil municipal au sein duquel il fut désigné comme premier adjoint au maire. Le relèvement de « sa » ville sinistrée, le soutien aux familles des morts de la Grande guerre : telles furent les tâches auxquelles il consacra toutes ses forces.

En 1924, une fois qu'il eut fait ses preuves à l'échelon municipal, il brigua la députation et se porta quatrième sur la liste d'union républicaine et nationale de la Meuse, liste menée par Maginot

dont les partisans avaient pour principal objectif, la défense des intérêts de l'Alsace-Lorraine et pour seul idéal, le patriotisme.

Dès le premier tour, 27.751 voix sur 51.210 votants lui assurèrent la majorité absolue. A partir de cette date, Victor Schleiter fut réélu député de la Meuse jusqu'à sa mort : en 1928, 9.144 voix sur 11.975 votants lui permirent de passer au premier tour du scrutin uninominal et il en fut de même aux élections de 1932 où il obtint 7.716 voix sur 12.204 votants.

L'accession de Victor Schleiter à la Chambre apparaît donc comme la consécration du rôle important qu'il avait joué sur le plan local, et ce sont les problèmes locaux qui continuèrent à l'occuper lorsqu'il devint député. C'est ainsi qu'il participa activement aux travaux de la commission d'Alsace-Lorraine.

En outre, ses compétences juridiques, l'intérêt qu'il portait aux questions sociales l'amènèrent à siéger à la commission du travail ainsi qu'à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Il fut l'auteur de quelques propositions de loi : la première visait à améliorer le statut des notaires-stagiaires dans les trois départements de l'Est naguère annexés par l'Allemagne; une autre avait pour objet de créer à Verdun une section du tribunal départemental de la Meuse; une autre encore tendait à mettre à la disposition du ministère des Travaux publics un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur pour remercier les maires, adjoints et conseillers municipaux, de la contribution qu'ils avaient apportée à la reconstruction des régions dévastées par la guerre.

Enfin, en 1930, Victor Schleiter rapporta lui-même une quatrième proposition de loi grâce à laquelle il voulait étendre aux personnels des officiers publics et ministériels la législation de 1898 sur les accidents du travail.

En séance publique, néanmoins, on entendit peu Victor Schleiter, sauf lorsqu'il s'agissait des intérêts de sa circonscription : il intervint de façon régulière au cours des débats budgétaires pour insister sur l'urgence présentée par certains travaux de reconstruction à Verdun.

Victor Schleiter, après son troisième succès électoral participa aux travaux de la commission de l'administration générale, départementale et communale. Sa dernière intervention en séance publique eut lieu, en 1932.

Il avait depuis peu entamé son troisième mandat lorsque, victime de la catastrophe ferroviaire de Lagny, il mourut à Pomponne le 23 décembre 1933. Il était dit que ce notable qui, déjà, n'avait pu naître dans son « fief », n'y terminerait pas non plus sa vie. Victor Schleiter avait été président de la Chambre des notaires du département de la Meuse, président du Comité des secours anglais « Verdun-Londres », président du Comité « Verdun industriel », président et délégué général, pour la Meuse, du Souvenir français

SCHMIDT (HENRI), né le 6 juillet 1874 à Saint-Dié (Vosges).

Député des Vosges de 1906 à 1919.

Pharmacien, lauréat de l'Université de Nancy, conseiller général du canton de Gérardmer, président du cercle de l'union républicaine démocratique de l'arrondissement de Saint-Dié et vice-président de la fédération républicaine démocratique des Vosges, Henri Schmidt se présenta aux élections législatives générales de 1906, dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Saint-Dié. Précédé de quelque 400 voix au premier tour par le député sortant, Ancel-Seitz qui se retira, il fut élu au second tour avec 6.606 voix contre 5.783 à Mareillat sur 12.533 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale.

Au cours de la législature, il vota notamment en faveur de la loi sur le repos hebdomadaire et de celle sur les retraites ouvrières — malgré « ses imperfections indéniables ».

Membre de diverses commissions, en particulier de celle de l'hygiène publique, il déposa une proposition de loi sur la pêche fluviale (1906), présenta deux rapports et prit part à un certain nombre de débats concernant notamment les habitations ouvrières (1907), les pharmaciens coloniaux (1908), la propagande anti-alcoolique (1908).

Aux élections de 1910, il se présente dans la même circonscription. Arrivé de fort peu en tête au premier tour (5.321 voix contre 5.236) il l'emporta au second avec 7.272 voix contre 5.633 à son suivant immédiat. Au cours de la législature, il vota notamment en faveur de la loi sur le service de trois ans.

Membre de diverses commissions, en particulier de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de celle de l'hygiène publique, il déposa quatre propositions de loi, dont deux sur la réglementation de la fabrication et de la vente des alcools et apéritifs (1911-1913) et une sur l'assistance maternelle (1913), propositions dont il fut rapporteur.

Il prit part à différents débats publics concernant essentiellement les problèmes auxquels il s'intéressait particulièrement : lutte anti-alcoolique. protection de la maternité.

En tête au premier tour des élections de 1914 avec 5.173 voix contre 4.276, il fut élu au second par 5.672 voix contre 4.382 à son principal concurrent. Dans sa déclaration électorale, il insistait en particulier sur les exigences à la fois du progrès social et de la défense de la nation. Il fut membre de quatre commissions : boissons, assurance et prévoyance sociales, hygiène publique, réparation des dommages causés par les faits de guerre.

Il déposa plusieurs propositions de loi destinées à lutter contre l'alcoolisme — en particulier il proposa d'interdire la fabrication et la vente de l'absinthe

— et une proposition de résolution sur l'interdiction des boissons alcooliques. Il fut rapporteur de divers projets et propositions concernant les boissons alcooliques et la lutte anti-alcoolique, sujet sur lequel il intervint à de nombreuses reprises en séance publique.

Aux élections de 1919 qui eurent lieu au scrutin départemental de liste, à la proportionnelle, il ne fut pas réélu, arrivant en dernière position sur la liste d'union républicaine démocratique. avec 27.822 voix sur 79.877 votants.

De nouveau candidat en 1924, il arriva cette fois second de la liste républicaine d'union des gauches, avec 18.017 voix, mais seul Picard, tête de liste, fut élu député avec 18.874 voix.

Il ne se représenta pas aux élections de 1928

SCHMIDT (BENJAMIN, LOUIS, EMILE dit **JAMMY-SCHMIDT**), né le 16 novembre 1872 à Crèvecœur-le-Grand (Oise).

Député de l'Oise de 1921 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat aux Finances chargé des Régions libérées du 17 avril au 29 octobre 1925.

Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et aux Finances, chargé des Régions libérées du 29 octobre au 28 novembre 1925.

Jammy-Schmidt était fils d'un inspecteur du travail et journaliste-rédacteur en chef de la *République de l'Oise*, directeur de *l'Avenir du Verin*, fondateur et directeur du *Bonhomme Picard*. Membre du comité exécutif du parti radical depuis 1902, il devint maire de Crèvecœur en 1912 et, en 1913, membre du Conseil général, qu'il présidera de 1931 à 1940.

Il se présente à l'élection partielle du 17 avril 1921 dans l'Oise, sous l'étiquette de l'union des gauches, et fut élu au second tour, le 1^{er} mai, par 37.087 voix sur 71.244 suffrages exprimés. Membre de la commission d'Alsace-Lorraine, de la commission des comptes définitifs et des économies, et de la commission du suffrage universel, il prit surtout part à des discussions d'ordre financier : budget, interpellations sur la situation financière, sur le relèvement économique.

Aux élections de 1924, il se présente sur la liste du cartel des gauches, et il est élu par 41.734 voix sur 92.751 suffrages exprimés. Il fait toujours partie de la commission du suffrage universel et devient vice-président de la commission des finances, membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission des régions libérées. A ce titre, il est rapporteur en 1924 du budget du ministère des Régions libérées et il prend part à la discussion du projet de réorganisation de l'administration en Alsace-Lorraine. Le 17 avril 1925, il devient sous-secrétaire d'Etat

aux Finances chargé des Régions libérées dans le cabinet Painlevé, Caillaux étant ministre des Finances. Il le resta dans le second cabinet Painlevé (29 octobre - 28 novembre 1925). Redevenu simple député, il prend part à la discussion du budget de 1926 et interpelle le gouvernement sur les immunités fiscales dont jouissent les banquiers.

En 1928, c'est dans la 1^{re} circonscription de Beauvais, qu'il est réélu, au second tour, par 9.111 voix sur 16.674 votants. Il continue à faire partie de la commission des régions libérées, de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, il revient à la commission des comptes et entre à la commission des mines. Il s'intéresse principalement au cadastre — proposition de révision du cadastre en 1928, demande d'interpellation à propos de la création d'un service de révision des évaluations foncières en 1929 — et aux assurances sociales, qu'il propose de généraliser et de financer par une contribution générale sur les revenus et la fortune (1929-1930).

En 1932, il est réélu au second tour, toujours dans la 1^{re} circonscription de Beauvais, par 10.351 voix sur 16.320 votants. Membre de la commission des finances, de la commission des comptes définitifs et des économies et de la commission des régions libérées, il participe en 1934 à la commission d'enquête chargée de rechercher les origines des événements du 6 février 1934, dont il fut élu vice-président. Il est rapporteur du budget, pour les crédits de l'éducation physique en 1933 et 1934 et du projet tendant à autoriser la France à participer aux jeux olympiques de Berlin. Il prend part à la discussion du budget de 1934, du budget de 1936 — il explique le vote du groupe radical-socialiste — et de la loi de règlement du budget de 1915.

En 1936, il est réélu, toujours dans la même circonscription, par 9.735 voix sur 16.830.

Rapporteur général de la commission des finances, il intervient à ce titre sur un grand nombre de projets d'ordre économique et financier. Passager du *Massilia* en juin 1940, il ne prend pas part au vote de la loi du 10 juillet 1940.

SCHNEIDER (CHARLES), né le 19 mai 1851 à Colmar (Haut-Rhin), mort le 8 décembre 1914 à Colmar.

Député du Haut-Rhin de 1902 à 1914.

Négociant, ancien juge au tribunal de commerce de Belfort, président du Conseil général, maire de Belfort — ancien engagé volontaire en 1870 — Charles Schneider se présenta aux élections générales de 1902 et fut élu dès le premier tour avec 9.517 voix contre 9.353 à Viellard, député sortant, sur 19.044 votants. Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste. Dans sa déclaration électorale,

il rappelait sa candidature de 1898 — il n'avait obtenu que 8.180 voix contre 9.343 à Viellard, maître de forges — et il en appelait de nouveau à « tous les hommes d'ordre » pour « assurer le progrès social ».

Au cours de la législature, il vota notamment en faveur de la loi sur l'enseignement religieux « le funeste enseignement congréganiste » et de la loi prononçant la séparation de l'Eglise et de l'Etat (afin de ne plus faire « de la religion un parti politique ») et de toutes les réformes opérées par le bloc républicain (service de deux ans, caisses de retraites ouvrières et paysannes, etc...).

Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission de l'administration, des cultes et de la décentralisation, il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1903, déposant un amendement tendant à créer une médaille commémorative du siège de Belfort, sujet sur lequel il revint lors de la discussion du budget de 1906.

Il fut réélu, également dès le premier tour, aux élections générales de 1906, avec 9.996 voix contre 9.514 au général Zurlinden, sur 20.022 votants. Dans sa déclaration électorale, il mettait l'accent sur la nécessité de « déblayer la route qui mène au progrès social » en s'attaquant au « cléricalisme, forteresse commune de toutes les réactions ». Au cours de la législature, il vota notamment en faveur des lois sur le repos hebdomadaire, et ce qu'il appela « l'admirable loi des retraites ouvrières et paysannes ».

Membre de la commission de l'enseignement et de celle de l'hygiène publique, il n'eut qu'une activité restreinte en séances publiques, obtenant d'ailleurs plusieurs congés.

En 1910, c'est encore au premier tour qu'il l'emporta, avec 10.337 voix contre 9.137 au général Roget sur 20.375 votants.

Membre de diverses commissions, en particulier de celle de l'enseignement et des beaux-arts, il prit part en 1910 à la discussion de l'interpellation sur la mort d'un soldat du 1^{er} régiment étranger.

Il obtint de nouveau une série de congés. Il fut nommé membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation.

Charles Schneider mourut le 8 décembre 1914, à l'âge de 63 ans.

SCHNEIDER (CHARLES, PROSPER, Eugène), né le 29 octobre 1868 au Creusot (Saône-et-Loire).

Député de Saône-et-Loire de 1898 à 1910.

Comme Henri-Adolphe avait succédé à Joseph-Eugène, le petit-fils, Eugène Schneider va suivre, à la fois sur le plan professionnel et sur le plan politique, la voie tracée par son père et son grand-père. Dès 1887, après d'honorables études

classiques, il entre aux usines du Creusot pour s'initier aux affaires. Sept ans plus tard, en 1894, son apprentissage terminé, il est nommé directeur. En 1896, son père le prend comme associé ; en 1898, il lui laisse le soin de représenter la famille au Palais Bourbon.

Dès le premier tour, le 8 mai 1898, il est élu par 11.947 voix sur 17.250 votants. Ses adversaires malheureux, Lacomme, républicain radical, et Lavaud, socialiste, en ont respectivement 3.105 et 2.065. Quelques jours plus tard, Henri Schneider meurt, et Eugène devient seul gérant de la société Schneider et Cie, qui, outre ses établissements du Creusot, possède maintenant des chantiers de constructions navales, des ateliers d'électricité et d'artillerie, des houillères, des mines de fer en divers points de la France, et qui s'est spécialisée dans la fourniture des matériels d'artillerie. Fidèle à la tradition paternelle, Eugène Schneider, le nouveau directeur, s'efforce d'améliorer les institutions de prévoyance et d'assistance, crée au Creusot des écoles Schneider pour former les ingénieurs et les contremaîtres, ouvre des crédits au personnel pour l'achat de maisons et de jardins, élargit le système des retraites. Conseiller général du canton, il est aussi maire du Creusot. Il administre diverses sociétés financières, accomplit des missions officielles à l'étranger, écrit des ouvrages sur « les relations entre patrons et ouvriers » et sur « les assurances sociales ».

Mais, pas plus que son père, il ne semble porter un grand intérêt à l'activité du parlement. Pendant les douze années où il représentera la 2^e circonscription d'Autun, il se montrera remarquablement silencieux, se contentant de participer aux travaux de quelques commissions. Sans doute est-ce ce qu'il appelle « rester en dehors des luttes politiques ». Cela ne l'empêche pas d'être brillamment réélu deux fois de suite, dès le premier tour : le 27 avril 1902, par 11.586 voix sur 17.336 votants, et le 6 mai 1906, par 13.060 voix sur 17.289 votants. Son indépendance se marque dans ses votes ; ennemi de toute opposition systématique, il se prononce pour la réduction à deux ans du service militaire et le principe des retraites ouvrières, contre les lois sur les associations et sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

En 1910, absorbé par le développement régulier de ses affaires, Eugène Schneider renonce à se présenter. Il sera élu comme membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1934, au fauteuil précédemment occupé par l'ancien préfet de police Lépine.

SCHNEIDER (HENRI, ADOLPHE, EUGÈNE), né le 10 décembre 1840 au Creusot (Saône-et-Loire), mort le 17 mai 1898 à Paris

Député de Saône-et-Loire de 1889 à 1898.

Fils de Joseph-Eugène Schneider, qui fut ministre de l'Agriculture en 1851, présida le corps législatif de 1865 à 1870, et fonda la Société des mines du Creusot, Henri Schneider devient, en 1867, l'associé de son père. En 1875, il lui succède à la tête de l'entreprise qui, sous sa direction, va connaître un essor considérable. Principal propriétaire des mines, il est aussi administrateur de la Compagnie d'Orléans, régent de la Banque de France, et conseiller général du canton du Creusot.

Autant de titres qui le désignent à l'attention des boulangistes pour être leur candidat aux élections du 22 septembre 1889, dans la 2^e circonscription d'Autun. Sollicité par une lettre personnelle du général, Henri Schneider accepte de porter la livrée « révisionniste » ; mais il précise, dans sa proclamation électorale, qu'il veut avant tout « l'ordre, la paix, la liberté » Elu sans difficulté, dès le premier tour, par 9.695 voix contre 5.968 à son adversaire Reyneau, sur 15.716 votants, il sera réélu plus facilement encore, quatre ans plus tard, le 20 août 1893, obtenant cette fois 11.793 suffrages, alors que Reyneau n'en recueille que 3.916 sur 15.814 votants. Sans doute, par ces votes massifs, la population autunoise entendait-elle reconnaître le prestige du maître de forges et les mérites du patron « social » qui, dès 1877, avait institué un système de retraites pour son personnel et s'attachait particulièrement à développer les institutions sociales ouvrières. Car, de sa carrière parlementaire proprement dite, on ne trouve, à l'*Officiel*, nulle trace. Henri Schneider n'est pas intervenu une seule fois au cours de ces deux législatures. Gravement malade, en 1898, il décide de ne pas se représenter et de laisser la place à son fils. Il meurt le 17 mai, quelques jours avant l'élection de ce dernier. Il était officier de la Légion d'honneur.

SCHOELCHER (VICTOR), né le 4 juillet 1804 à Paris, mort le 25 décembre 1893 à Houilles (Seine-et-Oise).

Représentant de la Martinique en 1848.

Représentant de la Guadeloupe de 1849 à 1850.

Représentant de la Martinique de 1871 à 1875.

Sénateur inamovible de 1875 à 1893.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine du 4 mars au 17 mai 1848.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 287.)

En 1889 et 1890, le sénateur inamovible Victor Schoelcher assiste encore à quelques séances quand sa santé le lui permet. Mais à partir de 1891 — il approche de 90 ans — on ne le voit pratiquement plus dans le palais du Luxembourg.

L'annonce de sa mort passa un peu inaperçue, peut-être parce qu'elle survint le jour de Noël, en 1893. Il y eut quand même, pour envoyer un télégramme de condoléances au Sénat, le Conseil général de la Martinique. Schoelcher était âgé de 89 ans.

Il ne fallut pas attendre moins de cinquante-six ans pour que la France — en l'occurrence la IV^e République — rendit l'hommage qui convenait à l'une des têtes politiques les plus généreuses et les plus lucides que le XIX^e siècle lui eût données.

Le 20 mai 1949, en même temps que celui de Félix Eboué, le corps de l'apôtre de la libération des noirs fut transféré au Panthéon. Auparavant, les deux cercueils avaient été déposés à l'entrée du palais du Luxembourg, devant lesquels la foule avait été admise à défiler.

SCHRAMECK (ABRAHAM), né le 26 novembre 1867 à Saint-Etienne (Loire).

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1924 à 1945.

Ministre de l'Intérieur du 17 avril au 22 novembre 1925.

Abraham Schrameck — « un nom qui est tout un programme » diront ses adversaires, car il n'est pas d'homme que l'extrême droite ait tant détesté, ni contre qui l'antisémitisme se soit donné si curieusement carrière — Abraham Schrameck naquit à Saint-Etienne d'une famille qui résidait auparavant en Alsace.

Très jeune licencié en droit, il entame une carrière administrative que ses calomniateurs diront « presque providentielle » et qui fut en effet très rapide et très brillante : il n'avait pas 24 ans quand le préfet de la Loire en fit son chef de cabinet, et trois ans plus tard, en 1894, on le trouve à Paris chef de cabinet du préfet de police qui était pour lors Lépine.

Abraham Schrameck ne suivit pas Lépine nommé gouverneur général de l'Algérie, s'arrêtant à mi-chemin, au poste de secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. C'est alors, dès le premier contact, qu'il se prit pour Marseille d'un très vif attachement qui jamais ne se démentit. Mais trois ans plus tard, en 1900, il fallut partir : Schrameck était fait préfet, à 33 ans, du Tarn-et-Garonne. Des six ans qu'il passe à Montauban, ses adversaires ne devaient retenir que sa prétendue intervention aux législatives de 1902 contre le sortant bonapartiste, le vieux Prax-Paris, en faveur du radical Capéran, qui avait été, selon eux « mal élu ». Après le Tarn-et-Garonne vint l'Aisne, où Schrameck demeure fort peu de temps, à peine quelques mois de 1906 car, au début de 1907, Clemenceau qui était ministre de l'Intérieur le fit directeur de l'administration pénitentiaire, laquelle dépendait encore de ce ministère.

Mais Schrameck songeait incessamment à Marseille et c'est avec grande joie qu'il accueillit, en 1911, sa nomination comme préfet hors classe des Bouches-du-Rhône. Il n'avait encore que 44 ans et ce grand commis dans la force de l'âge fut pour Marseille, pendant toute la durée de la guerre, un préfet que la ville prit en haute estime.

A peine la tourmente passée, sa carrière reçut un couronnement : le gouvernement général de Madagascar. Faut-il croire, comme le prétendaient ses ennemis, qu'« il y alla en rechignant, de mauvaise grâce, s'excusa sur sa santé et revint dès qu'il le put ». Le fait est qu'il resta peu outre-mer.

C'est ainsi que Schrameck devint sénateur des Bouches-du-Rhône le 11 janvier 1920, élu comme radical-socialiste, au second tour, par 234 voix sur 444 suffrages exprimés, derrière un autre radical, Pasquet, qui passait avec 372 voix.

Au Luxembourg, où il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et sera bientôt un membre influent de la commission des finances — rapporteur du budget de l'Intérieur — il n'attend pas longtemps le moment de se faire connaître : admis le 13 janvier, il parle dès le 14 dans la discussion d'un projet de loi relatif au relèvement des tarifs de chemins de fer. Dès lors, il devient véritablement un des plus illustres constants de la tribune : au cours de la seule année 1923, il ne présenta pas moins de vingt-quatre rapports au nom de la commission des finances.

Dans ces conditions, il apparaît à tous qu'il sera ministre sans tarder et ministre, évidemment, de l'Intérieur. Cependant Schrameck dut attendre la victoire électorale de ses amis du cartel des gauches ; encore ne fut-il pas du cabinet qui sortit de cette victoire, le ministère Herriot. C'est Painlevé qui le prit dans son 2^e cabinet, qui dura du 17 avril au 25 octobre 1925 et le reprit dans le 3^e, qui fut d'encore plus courte durée, puisqu'il tomba le 22 novembre.

En si peu de temps, même un Schrameck doit être bien empêché de se faire valoir. Son action place Beauvau semble surtout avoir été d'expédition des affaires courantes ; elle ne lui en vaut pas moins le déchaînement de la haine de la droite, spécialement de l'*Action Française* qui l'accuse de se complaire aux plus sordides besognes policières. Une lettre ouverte que lui adresse Maurras est demeurée célèbre, qui conclut ainsi : « M. Schrameck, il m'est impossible de vous saluer, mais je vous avertis : remerciez-m'en ! ».

Faut-il croire ses ennemis quand ils affirment que « les hommes qui l'attendaient au pouvoir espéraient mieux de lui » et que « Schrameck fut le point faible du ministère Painlevé » ? La passion a certes sa part dans de tels jugements, mais il semble bien que le sénateur si brillant et si prolixe ne fut plus, ministre, égal à lui-même.

Redevenu sénateur, il ne montre plus non plus l'activité débordante de ses débuts parlementaires. Le Sénat l'entend

surtout dans les débats sur le budget. En revanche, après le renouvellement du 14 janvier 1930 — où il l'emporta au second tour par 278 voix sur 473 votants — ses deux amis radicaux, Bergeon et Pasquet étant passés dès le premier — il redevenait tout à fait assidu de la commission des finances qui lui confia de très nombreux rapports sur les sujets les plus divers. Il participe aussi très activement aux travaux de la commission de l'air.

Aux sénatoriales du 23 octobre 1938, non seulement Schrameck passe facilement, au second tour, avec 403 voix sur 503 votants, mais il a la satisfaction de faire élire avec lui un homme qu'il a choisi et formé, le directeur du *Petit Provençal*, Vincent Delpech, qui le précède de 10 voix et fera au Luxembourg une carrière non moins brillante.

Le 10 juillet 1940, à l'heure du choix, il vote les pleins pouvoirs à Pétain.

SCHUMAN (JEAN, BAPTISTE, NICOLAS, Robert), né le 29 juin 1886 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Député de la Moselle de 1919 à 1942.
Sous-secrétaire d'Etat aux Réfugiés
du 21 mars au 12 juillet 1940.*

Issu d'une vieille famille lorraine qui avait quitté le village d'Evrange après la défaite de 1870, Robert Schuman naquit en 1886 à Luxembourg. A l'Athénée de cette ville, puis à Metz, il fit de brillantes études secondaires au cours desquelles il se familiarisa aussi bien avec l'allemand qu'avec le français.

Très tôt, il fut sensibilisé au déchirement que l'histoire avait imposé aux départements annexés : Pourquoi ces uniformes étrangers dans les rues ? Pourquoi, sur les affiches, ces lois plus contraignantes pour la vie privée des citoyens que les lois françaises ? Orientant ses études supérieures dans une direction qui devait lui permettre de répondre à ces interrogations, Robert Schuman alla suivre des cours d'histoire et de droit dans les Universités de Bonn, de Munich et de Strasbourg.

A 24 ans, il revint à Metz, docteur en droit. S'intéressant tout particulièrement à l'étude comparée des droits germanique et romain. Il s'installa dans cette ville comme avocat — plaçant en allemand — et devint président diocésain de la jeunesse catholique jusqu'à la défaite allemande.

En novembre 1919, son souci du bien public le conduisit à se présenter à la députation sur la liste d'union républicaine lorraine. Il fut élu avec 62.089 voix sur 96.986 suffrages exprimés, à la cinquième place sur huit noms. En 1924, il passe premier de liste, avec 59.180 voix sur 114.880 votants, devant de Wendel, au demeurant élu, lui aussi. En 1928, il affronta l'épreuve du scrutin uninominal et remporta, au second tour, une difficile victoire sur le candidat communiste dans la circonscription de Thionville-Est avec 8.115 voix sur 14.734 votants contre

6.325 suffrages à Fritsch, son adversaire. En 1932, il distança Fritsch dès le premier tour en obtenant 10.068 voix sur 14.743 suffrages exprimés. Aux élections de 1936, succès comparable : 8.510 voix sur 15.436 votants dès le premier tour.

Député inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, Robert Schuman s'occupa d'abord du plus pressé : l'avenir des trois départements reconquis par la France. Membre de la commission d'Alsace-Lorraine, commission qu'il présida à partir de 1928, il déposa un certain nombre de projets visant à réintroduire la législation française dans les provinces de l'Est. Il rapporta également divers projets relatifs au paiement des pensions, à l'organisation de la justice et des professions judiciaires ainsi qu'à l'application des lois civiles et commerciales françaises en Alsace-Lorraine.

Au cours de la discussion budgétaire de 1920, il expliqua comment il concevait la réintégration des trois départements dans la Nation française : « Nous voulons, en principe, une adaptation progressive de notre organisation locale, l'introduction progressive de la législation française, mais certains sont d'avis que nous devrions avoir hâte de jeter par-dessus bord tout ce que nous avons de particulier dans nos institutions qui, disent-ils (...) viennent d'outre-Rhin et qui, pour cette seule raison, ne méritent pas d'être respectées. C'est, à mon avis, une double erreur... »

« Pendant l'annexion, ajouta-t-il, nous ne vivions pas exclusivement d'importation étrangère. Notre Parlement, nos conseils généraux, nos conseils municipaux ont pris des initiatives heureuses, créé ou inspiré des institutions que nous croyons utiles et qui ont pris racine dans la population »

C'est en ces termes que se manifestait l'objectivité de l'historien.

« Dans ces matières d'ordre essentiellement pratique, nous sommes réalistes, habitués à juger les choses d'après leur valeur intrinsèque, sans trop nous préoccuper de leur origine. » Cette phrase témoigne d'un souci des réalités caractéristique de l'homme d'action.

Objectivité et réalisme conduisirent Robert Schuman à demander une réduction du budget affecté à l'Alsace-Lorraine. Il estimait, en effet, qu'on pouvait faire des économies en réduisant, dans ces provinces, le nombre des hauts fonctionnaires venus de Paris après la victoire, car ils faisaient double emploi avec les fonctionnaires locaux, recrutés à l'époque de l'annexion.

Et le jeune député concluait, de façon nuancée et décidée tout à la fois. « Bien sûr, il peut y avoir, il y a souvent un intérêt supérieur d'unification auquel nous sacrifions volontiers nos préférences et nos habitudes, mais nous désirons que cet intérêt soit nettement établi dans chaque cas ».

Au cartel des gauches, il reprocha son autoritarisme unificateur et son sectarisme antireligieux. Le 10 juin 1924, il s'opposa violemment à Herriot alors président du Conseil sur les questions

scolaires et religieuses. Pourquoi le gouvernement s'apprêtait-il à semer la discorde et l'inquiétude en introduisant l'ensemble des lois religieuses et scolaires françaises dans les trois départements recouverts ? Une telle mesure allait contre le droit : à Herriot qui prétendait que le Concordat était tombé en désuétude, Robert Schuman, en juriste averti, démontra que la loi de germinal an X resterait en vigueur jusqu'au jour où elle serait expressément rapportée par une loi française.

La liberté religieuse, Robert Schuman la défendit à maintes reprises et notamment en 1934, lorsqu'il exprima son désaccord avec ceux qui étaient partisans de tenir compte, dans les écoles d'Alsace-Lorraine, des options philosophiques des instituteurs. En effet, les non-croyants, parmi ces derniers, se voyaient obligés de faire un choix pénible : ou bien respecter leurs obligations en dispensant l'enseignement religieux prévu par le Concordat ; ou bien violer les engagements impliqués par leurs fonctions en laissant de côté cet enseignement. Lorsqu'il fut question de légaliser la deuxième solution, le député de Thionville protesta avec vigueur : allait-on aussi permettre aux instituteurs non patriotes de supprimer l'enseignement des droits civiques tels qu'on les concevait dans l'ordre établi à l'époque ? Si le gouvernement démissionnait de la sorte, ce serait l'anarchie dans les écoles publiques. Respect scrupuleux des règlements, disparition des personnalités derrière leurs fonctions : c'est à ce prix que l'ordre serait maintenu ; et l'ordre, dans les écoles d'Alsace-Lorraine, c'était l'application du Concordat et le refus du monopole exercé par l'école laïque, point sur lequel Robert Schuman ne transigea jamais.

Tout en s'attachant avant tout à sauvegarder l'originalité des provinces de l'Est, il s'intéressa à d'autres questions. Membre de la commission de la législation civile et criminelle, il s'occupa, en particulier, de la réorganisation de l'administration pénitentiaire et rapporta, en 1930, le projet relatif à cette réforme.

En 1928, le porte-parole des députés d'Alsace-Lorraine élargit encore le champ de ses activités puisqu'il devient membre de la commission des finances, au sein de laquelle on le choisit pour rapporter un certain nombre de budgets, notamment celui de la Justice pour 1933.

En matière financière, comme dans les autres domaines, Robert Schuman exigeait cohérence, fermeté et réalisme. C'est pourquoi, il douta de la politique menée par le Front populaire après la dévaluation de 1936, il manifesta en ces termes sa méfiance à l'égard de Vincent Auriol, alors ministre des Finances : « Êtes-vous décidé à affronter même l'impopularité dans la politique financière que vous aurez à poursuivre ? » Il estimait, avec juste raison, que le succès de la dévaluation supposait que l'on appliquât une rigoureuse politique de déflation à l'intérieur du pays et il

craignait que le gouvernement Léon Blum se laissât aller à la démagogie.

Admettre l'occupation des usines par les grévistes, c'était, à ses yeux, faire preuve de démagogie. « Il faut que, en toute circonstance, l'autorité de l'Etat s'affirme de telle façon qu'elle contraigne non seulement les individus, mais aussi les groupements à la respecter et qu'elle ne tolère aucune abdication, même passagère, en faveur d'aucune organisation, syndicale ou autre. » Un an plus tard, en 1937, Robert Schuman s'éleva contre le monopole exercé, en fait, par la C.G.T. Prenant la défense du syndicalisme chrétien, il suggéra, en matière de conciliation et d'arbitrage, que l'on recherchât dans chaque département les organisations patronale et ouvrière les plus représentatives pour leur donner un rôle déterminant.

Opposé aux socialistes, aux communistes, aux radicaux, Robert Schuman était-il, pour autant, hostile au progrès social ? Assurément non. Plus encore que des propositions de loi à but social, nous en convainquons sa rupture, en 1931, avec le groupe des amis de Louis Marin et le fait qu'il rejoignit la mince cohorte des démocrates populaires. Toutefois, pour lui, une politique sociale, toute avancée qu'elle fût, devait s'inscrire dans l'ordre démocratique, sans remettre en cause les libertés traditionnelles.

Lorsque les ligues nationalistes menacèrent les institutions républicaines, Robert Schuman, bien entendu, se montra déterminé à lutter contre les factions d'extrême droite. Cependant, une fois encore, il fit preuve d'une circonspection très caractéristique : à quoi bon se défendre contre certains ennemis de la liberté si, ce faisant, on prenait des mesures qui risquaient, à leur tour, de mettre cette liberté en danger ? « Nous sommes disposés à armer les pouvoirs publics en vue de la sauvegarde de l'ordre et de la République, mais nous voulons les armer chacun dans sa compétence. Il est de tradition constante, dans la législation française, de déléguer au pouvoir judiciaire le droit de sauvegarder la liberté individuelle et la liberté d'association... Je redoute que le pouvoir exécutif, qui est essentiellement politique et changeant, n'arrive à des conclusions, à des interprétations inadmissibles et contraires à la volonté du législateur. » Ainsi Robert Schuman exprimait-il sa défiance à l'égard d'un exécutif par nature enclin à sortir des règles législatives. Cette défiance, il l'exprima chaque fois qu'une situation paraissait justifier, aux yeux des gouvernements un empiètement quelconque sur les libertés et sur les droits des citoyens. Par exemple, en 1936, au moment des nationalisations, il en appela à la prudence de ses collègues : « On me dit que s'élabore une légalité nouvelle. Ce que je sais, c'est qu'au-dessus de la légalité, il y a la justice, qui, elle, reste, qui est une et égale pour tous, toujours. C'est cette justice qui est garantie à tous les citoyens par la Déclaration de 1791 ». On ne saurait mieux exprimer une concep-

tion morale et humaniste de la politique. Même en 1939, Robert Schuman invita le gouvernement à ne pas profiter des préparatifs de guerre pour abuser de la procédure des pleins pouvoirs qui lui permettait d'échapper au contrôle parlementaire.

Inutile de préciser que son intransigeance en matière de liberté empêcha Robert Schuman de nourrir les moindres illusions sur la nature du régime hitlérien. A partir de 1933, il ne mit plus les pieds en Allemagne, alors qu'il avait pris l'habitude de s'y rendre fréquemment après 1919.

1940 : les Alsaciens-Lorrains, les premiers reprirent le chemin de l'exode de façon à laisser libre la ligne Maginot. Pour les accueillir, il fallut tout improviser. Paul Reynaud confia à Robert Schuman le sous-secrétariat d'Etat aux Réfugiés, poste que celui-ci occupa jusqu'au 12 juillet 1940. Après la signature de l'Armistice, il avait conservé ses fonctions dans l'espoir de porter secours à ses « compatriotes » à nouveau déchirés. Bien qu'ayant voté, le 10 juillet, les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, pris de doute, il démissionna deux jours plus tard. « J'ai quitté le gouvernement de l'Armistice au bout de quelques jours parce que je n'avais pas confiance en cette formule. »

SCLAFER (MARIE, MARC, PIERRE, James), né le 3 mars 1878 à Jonzac (Charente-Inférieure).

Député de la Charente-Inférieure de 1924 à 1940.

Sénateur de la Charente-Inférieure de 1940 à 1945.

James Sclafér conquit le titre de docteur en droit ès sciences politiques et économiques avec une thèse sur le mode de recrutement du Sénat sous la III^e République pour laquelle il obtint la mention « Très bien ». Il débuta dans la politique en 1901 comme secrétaire particulier du ministre des Colonies. Élu en 1912 conseiller municipal et maire de Jonzac, conseiller général de la Charente-Inférieure à partir de 1913, il était en 1914 sous-chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la Guerre. Il combattit dans l'infanterie où sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre.

Après les hostilités, il partagea son temps entre la Cour d'appel de Paris — devant laquelle il plaidait — et plusieurs journaux de Paris et de province : le *Journal des Débats*, la *Petite Gironde*, etc., pour lesquels il rédigeait des articles. Il fut également attaché au contentieux de plusieurs grandes sociétés et des chemins de fer de l'Etat.

Il se présenta aux élections législatives du 11 mai 1924 sur la liste d'union des gauches. fut élu député de la Charente-Inférieure dès le premier tour, par 59.156 voix sur 103.508 votants et

alla siéger sur les bancs du groupe radical-socialiste.

Soucieux de défendre les intérêts des agriculteurs de son département, il demanda à interpellier sur les difficultés d'exportation des eaux-de-vie de la région de Cognac, déposa une proposition de loi tendant à venir en aide aux cultivateurs victimes des orages de grêle et l'année suivante combat, dans la discussion du projet de loi créant des ressources fiscales nouvelles, toute augmentation de la taxe sur les alcools. Cette même année 1925, la commission des travaux publics le charge de rapporter son avis sur le projet de loi créant un secrétariat général des P.T.T.; il s'intéressa désormais à toutes les questions concernant les P.T.T. et intervint dans la discussion de leurs budgets successifs.

Réélu dans l'arrondissement de Jonzac le 22 avril 1928, au premier tour, par 9.632 voix sur 18.071 votants, il participe à la discussion de différents textes relatifs au recrutement de l'armée. Le 7 février 1930, dans un discours très remarqué, il prend parti contre l'exploitation privée du téléphone, réclame pour les P.T.T. une plus large autonomie financière et dénonce l'incohérence du système français de radiodiffusion. Les trois commissions des travaux publics, des boissons et des postes le chargent de différents rapports.

De nouveau réélu à Jonzac le 3 mai 1936, au second tour, par 8.465 voix sur 17.049 votants, il devient président de la commission des postes et lui consacre la plus grande partie de son temps.

Il se présente aux élections sénatoriales dans la Charente-Inférieure en 1939. Il est élu au second tour par 608 voix sur 1.002 votants. Admis au Sénat le 12 mars 1940, il se démet de son mandat de député.

Il vote le 10 juillet 1940 pour l'attribution des pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

SCREPEL (ACHILLE, VALENTIN), né le 22 janvier 1822 à Roubaix (Nord), mort le 21 mai 1899 à Roubaix.

Député du Nord de 1876 à 1885.

Sénateur du Nord de 1888 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 289.)

En 1889, Achille Screpel, élu sénateur du Nord l'année précédente par 1.154 voix contre 1.106 au candidat de la droite, Déjardin, siège au Luxembourg sur les bancs de la gauche républicaine. Son activité, d'abord assez réduite — son mauvais état de santé l'oblige à demander un congé en 1891 — ne prend un peu de lustre qu'en 1892, quand il est élu président de la com-

mission pour l'élection des femmes aux tribunaux de commerce. Cette même année il dépose également une pétition signée par des coopératives de boulangerie de son département.

Hors cela, point d'intervention publique, simplement des travaux de commissions. D'ailleurs, au renouvellement de 1897, Screpel ne se représente pas.

Il est mort le 21 mai 1899 à Roubaix, où il était né soixante-dix-sept ans plus tôt.

SCULFORT (HENNY, FRÉDÉRIC, MARIE), né le 1^{er} mai 1844 à Maubeuge (Nord), mort le 25 avril 1914 à Paris.

Sénateur du Nord de 1908 à 1914.

Dans Henry Sculfort, il y a deux hommes : d'abord le chef d'industrie, le descendant d'une de ces grandes familles du Nord assises sur leurs usines et leurs fabriques ; puis un être épris de culture générale, spécialement classique, non seulement licencié en droit mais archivistique paléographe, du moins par le diplôme obtenu en 1870, car tout de suite les affaires l'ont requis.

Là-dessus, une carrière de notable, des fonctions publiques auxquelles jamais il ne se dérobera, toute une rubrique très nourrie du *Dictionnaire des notabilités du Nord* : maire-adjoint de Maubeuge à tout juste 35 ans, président de la Chambre de commerce d'Avesnes, conseiller général, président du Conseil général du Nord, etc. D'où tant de distinctions : officier de l'Instruction publique, officier de la Légion d'honneur, même commandeur de l'Ordre de Sainte-Anne de Russie.

Aussi bien ne faut-il pas s'étonner que, le 21 janvier 1908 — le sénateur Eliez-Evrard ayant démissionné — Sculfort l'emporte dès le premier tour des élections sénatoriales par 1.598 voix contre 345 à Delory et 185 à Vendebroussche.

Au Luxembourg, où il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, c'est tout naturellement la commission du commerce qui accueille Sculfort. Il ne siège pas depuis un an qu'il se fait connaître dans la discussion d'une proposition de loi tendant à payer les ouvriers un autre jour que le vendredi, motif pris que beaucoup boivent leur salaire sur le champ et ne sont bons à rien le samedi. Mais Sculfort est également parmi les tout premiers à comprendre l'intérêt de relations commerciales étroites entre la France et le Canada : son intervention de 1909 au sujet de la convention qui devait lier nos deux pays en témoigne.

Cependant, c'est aux tarifs douaniers que ce protectionniste convaincu attache le plus clair de ses soins. Et avec talent.

Il mourut le 25 avril 1914 à son domicile parisien, à l'âge de 70 ans.

SEBIRE (AUGUSTE, LOUIS, HYACINTHE), né le 2 novembre 1807 à Valognes (Manche), mort le 24 juin 1895 à Valognes.

Sénateur de la Manche de 1885 à 1895.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 291.)

En 1889, âgé donc de 82 ans et membre du Sénat, où il continue de siéger à gauche, depuis quatre ans, Auguste Sebire n'est plus d'âge à manifester ses opinions républicaines si vivement qu'il l'avait fait tout au long du Second Empire puis dans les années qui suivirent la chute du régime.

Quant au travail, il le réserve aux commissions, n'intervenant plus en séance publique, quoique son rapport sur le projet d'amélioration du port de Saint-Nazaire ait attaché, dans l'esprit de ses collègues, assez d'autorité à ses avis.

En 1893, déjà, il lui faut demander des congés tant sa santé décline, mais c'est seulement le 24 juin 1895 qu'il s'éteindra, à Valognes, parmi cette population qu'il avait fidèlement servie cinquante ans comme médecin et dix comme sénateur. Il avait 87 ans.

SÉBLINE (CHARLES, NICOLAS), né le 4 juin 1846 à Saint-Pellerin (Manche), mort le 10 février 1917 à Aulnoye (Nord).

Sénateur de l'Aisne de 1886 à 1917.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 292.)

Elu pour la première fois au Sénat lors d'une élection partielle de 1886, Charles Séblin fut réélu sénateur de l'Aisne à chaque renouvellement. Le 7 janvier 1894, il l'emportait au premier tour par 777 voix sur 1 363 votants, venant derrière deux autres sortants : Malézieux, 1.025 voix et Leroux, 833, mais devant Macherez qui, au second tour, battra le quatrième sortant, Waddington, par 730 suffrages contre 530.

Le 4 janvier 1903, Séblin est réélu également au premier tour avec ses trois colistiers, mais cette fois-ci en tête avec 866 voix sur 1.339 votants, Macherez en a 815, Malézieux 742, Gentilliez 703, Hanotaux et sa liste sont largement devancés.

Le 7 janvier 1912, il est encore réélu au premier tour, avec les trois autres sortants sur une liste dite de la gauche radicale. Touron arrive en tête avec 794 voix sur 1.326 votants, suivi d'Ermand 749, Séblin 744 et Gentilliez 734. Ils l'emportent ainsi sur une liste radicale-socialiste.

Une cruelle infirmité interdisait à Séblin d'accéder à la tribune du Sénat. Bien qu'il ne pût ainsi parler que de sa place et brièvement, il aimait à intervenir dans les débats, de façon parfois passionnée, mais toujours précise. On put ainsi l'entendre sur les sujets les plus variés : police rurale et administrative, trésoriers-payeurs généraux, travail des femmes et des enfants dans l'industrie, conciliation et arbitrage entre patrons et ouvriers, chemin de fer d'Orléans, assistance médicale gratuite, boissons hygiéniques, instituteurs, prestations, accidents du travail, mandats des conseillers généraux, pensions de retraite, chambre de commerce, calamités agricoles, propriété rurale, police sanitaire des animaux, évaluation des propriétés non bâties, patente, contrat d'association, recrutement de l'armée, construction d'office des maisons d'école, repos hebdomadaire, assistance aux vieillards et aux infirmes, H.B.M., prévention du mouillage des vins, emploi de la céruse, suppression des économats, codification des lois ouvrières, exploitations forestières, régime des aliénés, impôt sur le revenu, etc...

En 1904, il avait demandé à interpellier le gouvernement sur la course, dite marche de l'armée. Il avait souvent parlé dans les discussions budgétaires et s'était fait une spécialité des questions douanières. Il avait d'ailleurs été nommé secrétaire de la commission générale des douanes en 1890. Il fut aussi secrétaire d'autres commissions : armée, 1893, enfants mineurs et femmes, récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition universelle de Chicago (1894), finances (1896). La commission des douanes l'avait porté à sa vice-présidence en 1896 et 1897 et à sa présidence en 1900. Secrétaire provisoire en 1891, il avait été élu secrétaire du Sénat en 1892 et en 1893. Son infirmité lui fit décliner cette charge à partir de 1894.

La dernière intervention publique de Charles Séblin fut, en 1914, sur le budget de l'Agriculture. La guerre venue, après Charleroi, il estima qu'il était de son devoir d'attendre l'ennemi parmi les populations qu'il administrait (il était maire de Montescourt-Lizerolles) et qu'il représentait au parlement depuis trente ans. Il quitta donc Paris pour Montescourt. Hélas ! il y fut vite dépouillé de toute autorité par l'occupant qui le déposséda même de sa maison où sa présence fut seulement tolérée. Il y vécut dans les conditions de plus en plus pénibles jusqu'au 10 février 1917. Ce jour-là, sa maison fut minée et l'ennemi l'emmena de force comme otage. Il ne sortit de chez lui que pour voir sauter sa maison et pour aller mourir de fatigue et de froid dans la petite gare d'Auigny alors que le train qui le conduisait en déportation entraînait dans la station. Il avait 71 ans.

Sa mort ne fut connue à Paris qu'un mois et demi après et c'est le 15 juin 1917 que le président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre. Le Sénat,

unanime, décida, sur proposition d'Ernest Monis, d'ériger le buste de Charles Séblin dans la galerie de la salle des séances. L'exécution du buste fut confiée au sculpteur Gauquié, auteur du monument de Watteau dans le Luxembourg.

Charles Séblin était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et commandeur de la Couronne d'Italie.

SECOND (MAURICE, PAUL), né le 15 juin 1865 à Grenoble (Isère), mort le 10 octobre 1929 à Biarritz (Basses-Pyrénées).

Député de l'Ariège de 1910 à 1914.

Fabricant de papiers dans la commune de Saint-Lizier (Ariège), Maurice Second en devient maire, et en 1902 est élu au Conseil général. Inscrit au parti radical-socialiste, il se présente aux élections générales du 24 avril 1910, dans l'arrondissement de Saint-Girons, où il l'emporte dès le premier tour sur le député sortant par 9.195 voix contre 8.009.

A la Chambre il entre à la commission du commerce et de l'industrie. Mais il ne tarde pas à solliciter des congés, qui lui sont renouvelés à plusieurs reprises. Il ne se représente pas aux élections de 1914.

Il devait mourir 15 ans plus tard à Biarritz à l'âge de 64 ans.

SÉE (SALOMON, Camille), né le 10 mars 1847 à Colmar (Haut-Rhin), mort le 20 janvier 1919 à Paris (8^e).

Député de la Seine de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 292.)

Entré au Conseil d'Etat en 1881, Camille Sée était l'auteur de la loi du 14 décembre 1880 portant son nom, qui créait l'enseignement secondaire pour les jeunes filles ; il ne cessa de veiller à sa diffusion et à son application, fondant même et dirigeant une revue dans ce but.

Il mourut le 20 janvier 1919 en son domicile parisien des Champs-Élysées à l'âge de 71 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

SEGUINS (Charente). — Voy. GELLI-BERT des SEGUINS.